




Guillemot
CORPORATION



DOCUMENT DE REFERENCE INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010



Hercules

THRUSTMASTER®

AMF

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 29 avril 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent document est disponible sur le site de l'émetteur (www.guillemot.com). Il sera adressé sans frais à toute personne qui en fait la demande par écrit à l'adresse ci-dessous.

Société Anonyme au capital de 11 553 646,72 euros
414 196 758 R.C.S. Rennes – Code APE 4651Z
Place du Granier – BP 97143 – 35571 CHANTEPIE Cedex (Rennes) – Tél. : (33) 2 99 08 08 80

SOMMAIRE

1. LE GROUPE GUILLEMOT CORPORATION	6
1.1. HISTORIQUE	6
1.2. ACTIVITE DE GUILLEMOT CORPORATION	10
1.2.1. Hercules : le déploiement de technologies à haute performance pour des gammes innovantes	11
1.2.2. Thrustmaster : un positionnement international et une notoriété mondiale auprès des « hardcore gamers »	14
1.2.3. Une « internationalisation » de plus en plus forte	17
1.2.4. Des gammes récompensées mondialement : un levier sur les ventes	18
1.3. CHIFFRES-CLES DU GROUPE ET INFORMATIONS CHIFFREES SECTORIELLES	21
1.3.1. Chiffres-clés	21
1.3.2. Informations chiffrées sectorielles	21
1.4. LE MARCHÉ MONDIAL DES MEDIAS ET DES LOISIRS INTERACTIFS	23
1.4.1. Le marché de la musique numérique et des enceintes	23
1.4.2. Le marché du Wifi et Courant Porteur en Ligne	24
1.4.3. Le marché des webcams	24
1.4.4. Le marché du PC, des netbooks et l'arrivée des tablettes multimédias	25
1.4.5. Le marché des consoles de jeux	26
1.4.6. Le marché des accessoires pour PC et consoles de jeux	28
1.4.7. Un environnement concurrentiel dense	28
1.4.8. Une clientèle de plus en plus internationale	29
1.5. PREVISIONS DE CHIFFRE D'AFFAIRES POUR L'EXERCICE 2011	30
1.6. INFORMATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE	30
1.7. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 20 AVRIL 2011	32
2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL	33
2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR	33
2.1.1. Dénomination sociale et nom commercial	33
2.1.2. Forme juridique	33
2.1.3. Siège social	33
2.1.4. Nationalité	33
2.1.5. Registre du commerce et des sociétés	33
2.1.6. Date de création et durée de vie	33
2.1.7. Acte constitutif et statuts	33
2.1.8. Boni de liquidation	35
2.1.9. Changement de contrôle	35
2.1.10. Titres au Porteur Identifiables	35
2.1.11. Consultation des documents et renseignements relatifs à la société	35
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	35
2.2.1. Capital social	35
2.2.2. Programme de rachat d'actions	37
2.2.3. Délégation de compétence et de pouvoir en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital	37
2.2.4. Capital potentiel	38
2.2.5. Actions gratuites	40
2.2.6. Engagement des actionnaires	40
2.2.7. Nantissement du capital de la société	40
2.3. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	40
2.4. CONTRATS IMPORTANTS	40
2.5. MARCHÉ DU TITRE DE L'EMETTEUR	40
2.5.1. Informations sur le titre Guillemot Corporation	41
2.5.2. Evolution du cours du titre Guillemot Corporation	41

3. FACTEURS DE RISQUES	42
3.1. RISQUES LIES AU SECTEUR D'ACTIVITE	42
3.1.1. Risques technologiques	42
3.1.2. Risques liés aux sources d'approvisionnement	42
3.1.3. Risques liés à la concurrence sectorielle	42
3.1.4. Risques liés à la concurrence des fabricants d'ordinateurs et de consoles de jeux	42
3.1.5. Risques liés à la fluctuation saisonnière d'activité	43
3.2. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX	43
3.3. RISQUES DE MARCHE	43
3.4. RISQUES DE LIQUIDITE	43
3.5. RISQUES D'APPROVISIONNEMENT ET DE PRIX	43
3.6. RISQUES JURIDIQUES	43
3.7. AUTRES RISQUES	43
3.7.1. Risques liés au mode de commercialisation des produits	43
3.7.2. Risques pays	43
3.7.3. Risques liés à l'exploitation des actifs	43
3.7.4. Risques liés à l'évolution des réglementations	43
3.7.5. Assurances et couvertures de risques	44
4. RAPPORT DE GESTION	45
4.1. ACTIVITE ET RESULTAT	45
4.1.1. Situation de la société et du Groupe et de son activité au cours de l'exercice 2010	45
4.1.2. Résultat de l'activité de la société et du Groupe	46
4.1.3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées	47
4.1.4. Analyse de l'évolution des affaires	47
4.1.5. Evolution prévisible et perspective d'avenir	47
4.2. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	48
4.3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	49
4.4. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	49
4.5. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE	49
4.6. PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS EST CONFRONTE GUILLEMOT CORPORATION	49
4.6.1. Risques de marché	49
4.6.2. Risques de liquidité	50
4.6.3. Risques d'approvisionnement et de prix	51
4.6.4. Risques pays	51
4.6.5. Risques juridiques	51
4.7. FILIALES ET PARTICIPATIONS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION	52
4.7.1. Organigramme du Groupe Guillemot Corporation au 31 décembre 2010	52
4.7.2. Prises de participations et cessions de participations	52
4.7.3. Activité de la société-mère et de ses principales filiales	52
4.8. INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010	53
4.8.1. Comptes consolidés du Groupe	53
4.8.2. Comptes sociaux de Guillemot Corporation S.A.	55
4.9. AFFECTATION DU RESULTAT	58
4.10. CHARGES OU DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	58
4.11. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE GUILLEMOT CORPORATION S.A.	58
4.11.1. Répartition du capital au 31 décembre 2010	58
4.11.2. Actions propres	58
4.11.3. Tableau d'évolution du capital social depuis la création de Guillemot Corporation S.A.	60
4.11.4. Opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier	62
4.11.5. Délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital	62
4.11.6. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	63
4.12. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX	64
4.12.1. Organes d'administration et de direction	64
4.12.2. Autres mandats et fonctions exercés par les membres des organes d'administration et de direction au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010	65
4.12.3. Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction	66

4.13.	INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES -----	67
4.13.1.	Informations sociales -----	67
4.13.2.	Informations environnementales -----	70
4.14.	CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -----	71
4.15.	ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION -----	72
4.15.1.	Tableau financier (article R.225-102 du Code de commerce) de la société Guillemot Corporation S.A. -----	72
4.15.2.	Rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions (art. L.225-184 du Code de commerce) -----	72
4.15.3.	Rapport spécial sur les actions gratuites (art. L.225-197-4 du Code de commerce)-----	74
4.15.4.	Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la société (article L.225-37 du Code de commerce)-----	74
5.	COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010-----	83
5.1.	BILAN CONSOLIDE -----	83
5.2.	ÉTAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES-----	84
5.3.	ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES -----	85
5.4.	TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE -----	86
5.5.	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES-----	87
5.5.1.	Informations générales -----	87
5.5.2.	Evènements significatifs de l'exercice -----	87
5.5.3.	Référentiel -----	87
5.5.4.	Principales méthodes comptables -----	87
5.5.5.	Périmètre de consolidation -----	92
5.5.6.	Information sectorielle -----	93
5.5.7.	Notes sur le bilan -----	94
5.5.8.	Notes sur le compte de résultat -----	101
5.6.	EVENEMENTS POST CLOTURE -----	106
5.7.	DONNEES RELATIVES A LA SOCIETE-MERE GUILLEMOT CORPORATION S.A. -----	106
5.8.	HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX-----	107
5.9.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010-----	108
6.	COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010-----	110
6.1.	BILAN SOCIAL -----	110
6.2.	COMPTE DE RESULTAT SOCIAL-----	111
6.3.	SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION -----	111
6.4.	TABLEAU DE FINANCEMENT -----	112
6.5.	ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX-----	112
6.5.1.	Evènements significatifs de l'exercice -----	112
6.5.2.	Principes comptables -----	112
6.5.3.	Règles et méthodes comptables -----	113
6.5.4.	Notes sur le bilan -----	115
6.5.5.	Notes sur le compte de résultat -----	122
6.5.6.	Evènements Post Clôture -----	126
6.5.7.	Projet d'affectation du résultat -----	126
6.6.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX-----	127
6.6.1.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2010-----	127
6.6.2.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – Exercice clos le 31 décembre 2010 -----	129

7.	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE -----	131
7.1.	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE-----	131
7.1.1.	Organes d'administration et de direction-----	131
7.1.2.	Autres mandats et fonctions exercés par les membres des organes d'administration et de direction, au sein du Groupe, au cours des cinq dernières années -----	131
7.1.3.	Autres mandats et fonctions exercés par les membres des organes d'administration et de direction, en dehors du Groupe, au cours des cinq dernières années -----	131
7.1.4.	Rémunérations des mandataires sociaux -----	132
7.1.5.	Opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier -----	135
7.1.6.	Informations diverses sur les mandataires sociaux -----	135
7.2.	CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE -----	136
7.2.1.	Rapport du président du conseil d'administration-----	136
7.2.2.	Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration – Exercice clos le 31 décembre 2010 -----	136
8.	ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 25 MAI 2011 -----	138
8.1.	ORDRE DU JOUR-----	138
8.2.	TEXTE DES RESOLUTIONS-----	139
8.3.	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -----	149
9.	CALENDRIER DES PARUTIONS POUR L'EXERCICE EN COURS -----	154
10.	GLOSSAIRE -----	155
11.	DOCUMENT DE REFERENCE -----	157
11.1.	RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATION-----	157
11.1.1.	Responsables du document de référence-----	157
11.1.2.	Attestation des responsables du document de référence -----	157
11.2.	RESPONSABLE DE L'INFORMATION – POLITIQUE D'INFORMATION -----	158
11.2.1.	Responsable de l'information -----	158
11.2.2.	Politique d'information – Documents accessibles au public-----	158
11.3.	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES -----	159
11.4.	TABLE DE CONCORDANCE -----	160
12.	RAPPORT FINANCIER ANNUEL-----	164

1. LE GROUPE GUILLEMOT CORPORATION

1.1. HISTORIQUE

1984

- Orientation de l'entreprise Guillemot vers la distribution de produits informatiques.

1994-96

- Création par les cinq frères Guillemot d'un réseau de sociétés de commercialisation dans de nombreux pays (Belgique, Allemagne, Grande-Bretagne, Suisse, Etats-Unis, Canada, Hong-Kong).

1997

- **1er septembre** : Création de Guillemot Corporation avec pour vocation de devenir la société tête de Groupe, un Groupe international, organisé par métier, spécialiste de la conception et de la diffusion de matériels et d'accessoires de loisirs interactifs, et la distribution de logiciels.

1998

- **Fin novembre** : Introduction avec succès de Guillemot Corporation sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

1999

- Dans le domaine des accessoires de jeux, Guillemot Corporation devient l'un des leaders mondiaux des volants pour PC avec l'acquisition de l'activité Hardware et Accessoires du Groupe américain Thrustmaster®.
- Signature avec Ferrari® d'un accord de licence mondiale exclusive pour ses accessoires de course pour PC et consoles.
- Rachat de la société américaine Hercules Computer Technology Inc, l'inventeur de la carte graphique pour PC, qui complète les activités de fabrication de cartes son et kits multimédias du Groupe.

2000

- Le Groupe organise désormais son activité sous les deux marques Hercules® pour les matériels PC et Thrustmaster® pour les accessoires de jeux pour PC et consoles.

2001

- **Août** : Le Groupe se concentre sur la conception de matériels et d'accessoires de loisirs interactifs et de leurs logiciels.

2002

- **10 janvier** : Partenariat stratégique entre ATI et Hercules, leaders mondiaux des solutions graphiques, portant sur le développement d'une gamme de produits graphiques haut de gamme pour les « hardcore gamers » et des cartes à usage familial.
- **Courant juin** : D'importantes restructurations sont entreprises pour abaisser significativement le seuil de rentabilité du Groupe.
- **Août** : Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une augmentation de capital de quinze millions d'euros réservée aux fondateurs. L'augmentation de capital se réalise par voie d'apport d'un million de titres Ubisoft Entertainment. Cet apport est rémunéré par la création de trois millions de titres Guillemot Corporation.

2003

- Réorganisation du mode de commercialisation du Groupe par l'intermédiaire de grossistes spécialisés dans chacun des pays afin de réduire le nombre de points de facturation et de livraison.
- **Décembre** : Augmentation de capital de 13,8 millions d'euros par apport de cinq millions de titres cotés de la société Gameloft.

2004

- **Février** : Retrait du Groupe Guillemot du marché des cartes graphiques et des écrans plats dont les marges s'étaient très fortement dégradées. Guillemot Corporation décide de se concentrer sur ses gammes à plus forte valeur ajoutée.
- **Novembre** : Annonce du lancement d'une gamme de produits Wifi et entrée du Groupe au sein de la Wi-Fi Alliance avec ses marques Hercules et Thrustmaster.

2005

- **31 janvier** : Publication du chiffre d'affaires consolidé annuel pour l'exercice 2004 de Guillemot Corporation qui s'est élevé à 27,9 millions d'euros, en baisse de 68,04% par rapport à celui de l'année précédente du fait de l'arrêt de l'activité 3D Display qui représentait 64% des ventes.
- **Septembre** : Lancement d'une nouvelle gamme de volants Thrustmaster sous licence Ferrari, et commercialisation d'une nouvelle gamme d'accessoires dédiée à la nouvelle console PSP® de Sony.
- **Novembre** : Entrée réussie d'Hercules sur le marché des webcams avec des offres très compétitives et élargissement de sa gamme de produits de musique numérique.

Le Groupe concentre ses investissements de Recherche et Développement sur la constitution de gammes dans les nouveaux axes stratégiques définis :

- La gamme Wifi qui s'est vue attribuer les plus hautes récompenses en Europe,
- La nouvelle gamme de webcams qui a réussi avec brio son entrée sur ce marché,
- La gamme musique numérique qui a permis à Hercules de se repositionner parmi les grandes marques du secteur en terme de qualité tant pour les enceintes acoustiques que pour les produits DJ,
- Les accessoires pour les nouvelles consoles de jeux, la gamme d'accessoires pour PSP ayant permis à Thrustmaster un premier succès sur ce marché.

2006

- **31 janvier** : Publication du chiffre d'affaires consolidé annuel 2005 qui s'est établi à 21,2 millions d'euros.
- **Février** : Commercialisation par Hercules de nouveaux adaptateurs Wifi optimisés pour faciliter les connexions à la Livebox® de Wanadoo qui obtiennent la certification France Telecom « OK Livebox ».
- **Avril** : Lancement de la clé Wifi USB for PSP Fun Access®, un produit très innovant permettant aux consoles de jeux PSP de Sony® de se connecter directement à Internet pour les applications de jeux en ligne.
- **Juillet** : Lancement d'une nouvelle gamme d'enceintes Hercules avec trois nouveaux modèles, et sortie d'une nouvelle webcam Hercules haut de gamme.
- **28 juillet** : Publication du chiffre consolidé semestriel à +57% à 11,6 millions d'euros.
- **Octobre** : Lancement d'une nouvelle gamme d'accessoires musicaux pour iPod®.
- **16 novembre** : Décision du Conseil d'Administration de Guillemot Corporation de réaliser une augmentation de capital réservée de 2,4 millions d'euros décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2006.

2007

- **31 janvier** : Publication du chiffre d'affaires consolidé annuel 2006 à 36,3 millions d'euros, en hausse de 71,23%.
- **Février** : Lancement d'une nouvelle gamme d'accessoires Thrustmaster pour les consoles Wii® et DS Lite de Nintendo®, et de nouvelles manettes Run'N'Drive universelles multi formats pour la sortie européenne de la console PS3® de Sony.
- **31 août** : Remboursement de l'emprunt obligataire pour un montant de 6,9 millions d'euros correspondant aux obligations convertibles émises en juillet 1999 restant en circulation sur le marché.
- **Septembre** : Sortie de deux nouvelles webcams Hercules ; Elargissement des gammes d'accessoires Wii par Thrustmaster, et commercialisation de

la nouvelle ligne de haut-parleurs multimédias Hercules : XPS Lounge.

- **Octobre** : Lancement du premier système d'enceintes certifié « résistant à l'eau et à la poussière » et licencié « Made for iPod® ».
- **Novembre** : Lancement par Thrustmaster d'une nouvelle gamme de joysticks dédiée à la simulation de vol.

2008

- **Janvier** : Présentation de la nouvelle DJ Console RMX Hercules pour les DJ professionnels, lors du Namm Show en Californie.
- **30 janvier** : Publication du chiffre d'affaires annuel à 43,3 millions d'euros en croissance de 19%.
- **Février** : Sortie de la nouvelle webcam Hercules, la Hercules Dualpix Chat and Show aux fonctions novatrices.
- **18 mars** : Publication des résultats annuels 2007 avec un résultat opérationnel courant en croissance de 100% à 2,8 millions d'euros et un résultat financier exceptionnel de 24,4 millions d'euros lié à la très forte progression du portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe.
- **Avril** : Renforcement de la présence d'Hercules sur le marché des webcams avec la sortie de la Hercules Classic Link.
- **30 juillet** : Publication du chiffre d'affaires semestriel supérieur aux prévisions à 18,5 millions d'euros.
- **août** : Lancement du nouveau site web communautaire, la Hercules DJ MIX ROOM, point de rencontre avec les DJs du monde entier. Sortie du pack Glow Saber Duo Pack NW Thrustmaster destinés aux joueurs de Wii®. Poursuite par Thrustmaster du renouvellement de sa gamme de joysticks avec le T-Flight Hotas X, un Hotas avec des pré-configurations pour les jeux de vol les plus connus.
- **29 août** : Publication des résultats semestriels avec l'annonce du lancement de la nouvelle gamme d'UMPC eCAFÉ™ d'Hercules.
- **Septembre** : Sortie du premier produit de la nouvelle gamme eCAFÉ™ d'Hercules pour répondre au nouvel art de vivre que sont la détente et le partage en tout lieu des nouveaux contenus ludiques que propose le monde Internet. Commercialisation d'un tout nouveau concept d'enceintes

stéréo acoustique haut de gamme spécialement conçu pour écouter de la musique sur ordinateur : Hercules XPS 2.0 60. Annonce de la Hercules DJ Control Steel, contrôleur DJ professionnel sur PC et Mac.

- **Octobre** : Lancement du nouveau Point d'accès Wifi N Hercules pour offrir aux utilisateurs les avantages du récent Wifi N. Sortie de la nouvelle webcam haut de gamme, Hercules Dualpix Infinite. Sortie de la nouvelle collection pour Nintendo DS® Lite avec la gamme « Silver ».
- **Novembre** : Poursuite de l'implantation de la nouvelle gamme d'Hercules dans le monde de l'UMPC avec le nouveau produit de sa gamme eCAFÉ™ : eCAFÉ™ EC-900. Lancement du nouveau volant Thrustmaster sous licence Ferrari : le Ferrari F430 FFB Racing Wheel pour PC.

2009

- **29 Janvier** : Publication du chiffre d'affaires annuel du Groupe à 49,6 millions d'euros en hausse de 14,55%.
- **Janvier** : Lancement d'une innovation technologique de Thrustmaster « H.E.A.R.T HALLEFFECT ACCURATE TECHNOLOGY » pour le nouveau joystick T.16000M.
- **Février** : Présentation des nouveaux modèles eCAFÉ™ sous l'environnement Microsoft® Windows XP®.
- **Mars** : Publication des résultats annuels 2008 avec un résultat opérationnel courant à 0,5 million d'euros.
- **Septembre** : Lancement de quatre gamepads en édition limitée sous licence Ferrari.
Signature de la licence avec The Walt Disney Company Ltd pour l'Europe de l'Ouest pour permettre à Thrustmaster un accès à l'ensemble des univers de films et de jeux vidéo Disney pour fabriquer des accessoires dédiés à ces jeux.
- **Octobre** : Commercialisation de la toute nouvelle webcam haute définition Hercules Dualpix Emotion.
- **Novembre** : Sortie du T-Freestyle NW de Thrustmaster, pour permettre de surfer dans la maison à partir de la Wii Balance Board™ de Nintendo.
- **Décembre** : Commercialisation de la mini-carte son 5.1 USB, Gamesurround Muse XL Pocket LT3 par Hercules.

2010

- **Janvier** : Publication du chiffre d'affaires annuel 2009 en progression de 23,39% à 61,2 millions d'euros.
Annonce en avant-première de la nouvelle console de mix portable, la DJ Console MK4.
- **Mars** : Publication des résultats annuels 2009 avec un résultat opérationnel de -0,9 millions d'euros.
- **Avril** : Lancement des enceintes XPS 2.0 35 USB, premier kit Hercules 2.0 avec une alimentation unique via le port USB de l'ordinateur.
- **Mai** : Présentation de la gamme d'accessoires Toy Story 3 pour consoles de jeux développée avec créativité par Thrustmaster.
Lancement du Ferrari Wireless GT Cockpit 430 Scuderia Edition, ensemble cockpit avec volant et pédalier intégrés pour PlayStation®3 et PC.
- **Juin** : Obtention de la certification « *Optimized for Windows Live* » pour trois des webcams Hercules (Hercules Dualpix Exchange, Hercules Optical Glass et Hercules Classic Silver).
- **Juillet** : Annonce de la plus petite des clés USB Wifi N avec la Hercules Wireless N USB Pico certifiée 802.11N. Lancement de nouveaux produits exploitant les licences Disney majeures telles que Cars, Epic Mickey, Fairies, Tron...
- **Août** : Sortie des Hercules ePlug™ 200 Mini, solutions idéales pour les « fanas » du branchement discret en complément de leur réseau sans fil.

- **Septembre** : Commercialisation du tout nouveau contrôleur DJ avec interface audio intégrée, Hercules DJ Console 4-Mx. Véritable nouvelle console professionnelle, elle est dédiée aux DJs mobiles, aux DJs de radio avec ses larges jog wheels et le mix de quatre platines virtuelles.
- **Octobre** : Lancement d'un nouveau système d'enceintes avec les Hercules XPS 101, véritable système audio 2.1 haut de gamme qui combine excellence acoustique, plaisir visuel et matériaux haut de gamme au-delà des standards habituels. Sortie du nouveau fer de lance de Thrustmaster, le joystick HOTAS Warthog sous licence US Air Force, résultat d'une intense collaboration entre les équipes de développement de Thrustmaster et les membres de la communauté Simmers.
- **Novembre** : Présentation de la toute nouvelle venue au sein du clan des webcams HD d'Hercules avec la Hercules Dualpix HD720p Emotion.
- **Décembre** : Annonce du volant et pédalier le T500RS pour PlayStation®3, produit officiel sous licence Sony Computer Entertainment pour vivre une expérience de conduite réaliste, puissante et sans concession.

2011

- **Janvier** : Publication du chiffre d'affaires annuel 2010 à 60,5 millions d'euros.
Lancement du volant T500RS, volant officiel du jeu Gran Turismo®5.

1.2. ACTIVITE DE GUILLEMOT CORPORATION

Au sein d'un secteur riche en évolutions technologiques, le Groupe Guillemot Corporation est devenu un acteur incontournable du marché des loisirs interactifs. Spécialisé dans la conception et la fabrication de matériels et d'accessoires pour PC et consoles de jeux, le Groupe axe sa stratégie de développement autour de ses deux marques : Hercules pour les produits vidéo (webcams), audio (enceintes, platines de mixage pour DJ amateurs et semi professionnels...), solutions Wifi et Courant Porteur en Ligne (routeurs, adaptateurs USB, clés Wifi...) et depuis fin 2008 une gamme de PC ultra portables, et Thrustmaster pour les accessoires de jeux pour PC et consoles de jeux à destination des « hardcore gamers » comme des « casual gamers ».

Coté en Bourse depuis 1998 et acteur sur ce marché depuis 1984, le Groupe Guillemot Corporation dispose d'un portefeuille équilibré avec des gammes de produits étoffées. Actuellement implanté dans onze pays dont la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Canada, l'Espagne, la Hollande, l'Italie, la Belgique, Hong-Kong et la Roumanie, le Groupe a étendu significativement sa couverture géographique de distribution en 2010 passant en effet de trente-cinq à plus de cinquante pays.

S'appuyant sur un ancrage international fort, le Groupe a manifesté, dès sa création, sa volonté de conjuguer performance technologique et différenciation. Anticiper les besoins des consommateurs, apporter des gammes toujours plus performantes et fiables, telles sont les missions du Groupe.

La stratégie de développement du Groupe mise en place s'appuie sur trois axes majeurs :

- Elargissement de ses réseaux de distribution par canaux spécialisés sur les principaux pays européens afin de générer une croissance globale supérieure au marché.
- Augmentation de ses partenaires de distribution et de sa force commerciale en Amérique du Nord afin d'accompagner la forte croissance sur ce territoire,
- Identification des marchés Grand Export à très fort potentiel afin de consolider la croissance globale du Groupe.

Les principales forces et atouts du Groupe sont les suivants :

1. Une Recherche et Développement performante et soutenue avec une maîtrise complète de l'innovation technologique, du design électronique et mécanique jusqu'au développement des logiciels d'utilisation.
2. Une expertise marketing significative grâce à des analyses poussées des besoins des consommateurs européens,
3. Des designs exclusifs et validés par les consommateurs,
4. Un portefeuille équilibré de produits,
5. Un réseau de distribution solide et international avec l'accélération de ses activités vers des pays à forte croissance comme la Russie, l'Argentine, le Brésil, les Emirats Arabes Unis, l'Ukraine et la Turquie.

Fort de sa Recherche et Développement performante, de la compétence technique de ses équipes et de ses gammes de produits variées, le Groupe continue à investir fortement dans l'innovation pour proposer un large éventail de savoir-faire stratégiques.

1.2.1. HERCULES : LE DEPLOIEMENT DE TECHNOLOGIES A HAUTE PERFORMANCE POUR DES GAMMES INNOVANTES

Créé en 1982 aux Etats-Unis et racheté en novembre 1999 par Guillemot Corporation, Hercules a su au fil des années développer et mettre à profit son expertise sur divers marchés à forte évolution de croissance. Hercules propose des gammes complètes sur six familles de produits pour des publics variés : netbooks eCAFÉ™, solutions de DJing numérique, webcams, enceintes audio, cartes son, solutions Wifi et Courant Porteur en Ligne grand public. Ces gammes sont le fruit d'une recherche constante de la performance et de la qualité.



www.hercules.com



La stratégie de Hercules est de :

1. Suivre les tendances et d'anticiper les nouveaux standards,
2. Cibler au maximum ses consommateurs grâce à des études poussées de leurs besoins via Internet et des focus group,
3. Concevoir des designs exclusifs et validés par les consommateurs,
4. Faire monter en puissance sa notoriété pour toucher un public plus large,
5. Répondre à ces besoins en s'appuyant sur une R&D à la pointe des technologies,
6. Conforter et intensifier sa présence sur les marchés en croissance.

1.2.1.1. *Gamme DJ et musique numérique*

DJ / Musique

Après s'être retiré en 2004 du marché de la carte graphique, Hercules s'est concentré sur le développement de sa gamme audio avec la DJ Console qui rencontra un vif succès. Devenue depuis un *best-seller* auprès des DJ numériques amateurs ou mobiles, la marque Hercules est devenue leader et pionnière des consoles DJ mobiles pour ordinateurs avec la première double platine de mixage portable avec audio intégrée. Depuis ses débuts, la DJ Console a bien évolué, le métier de DJ s'étant considérablement professionnalisé. En 2010, la marque consolide sa position sur ce segment et poursuit sa montée en gamme. En tant qu'expert de solutions DJing audionumériques portables, Hercules a choisi, après la Rmx et la MK4, de proposer une console DJ à destination des semi professionnels et professionnels avec la **Hercules DJ Console 4-Mx**.



Hercules a concentré dans ce contrôleur de mixage numérique l'innovation, la précision et le design attendus par les DJs les plus exigeants. Ses deux larges jog wheels intègrent une nouvelle technologie.

Cette station de mixage professionnelle pour les DJs mobiles et les DJs de clubs permet de mixer simultanément quatre pistes à la fois. Parmi les principaux atouts de ce modèle, Hercules a mis au point une détection mécanique qui fonctionne en toute circonstance et pour laquelle une demande de brevet d'invention a été déposée.





Lors du dernier salon CES en janvier 2011 à Las Vegas, Hercules a dévoilé la **DJ 4Set**, un véritable concentré de performances pour mixer et scratcher toute la nuit. D'un design fin et compact, ce contrôleur s'emporte vraiment partout avec un bel agencement des commandes pour mixer confortablement. Cette console de DJing dispose sans conteste des attributs d'un contrôleur avancé, avec ses deux larges jog wheels tactiles. Signature des nouvelles solutions d'Hercules, elle permet un contrôle intuitif et facile du pitch et s'adressera à des DJs plus « *clubbers* ».



1.2.1.2. Gamme de haut-parleurs

Enceintes

Véritable art de vivre actuel, le multimédia exige une qualité sonore sans concession. Chacun rêve en effet d'obtenir la dimension acoustique d'un vrai concert, le son envoûtant d'un film au cinéma ou de vivre l'ambiance détonante d'un jeu vidéo. Hercules a lancé les **XPS 101**. Avec son esthétisme design d'inspiration rétro, ce système audio 2.1 haut de gamme combine excellence acoustique, plaisir visuel et matériaux haut de gamme au-delà des standards habituels. Comme toujours, Hercules a accordé une attention particulière au design de ce nouvel ensemble afin d'offrir non seulement un son équilibré mais également un esthétisme en total harmonie avec notre espace de vie. Les satellites tout en rondeur mêlent couleur noire laquée, face arrière en métal et pieds transparents aériens. Ce produit répond également à la norme de consommation électrique inférieure à un Watt en veille.



Au cours de l'année 2010, Hercules a lancé également un système d'enceintes 2.0 USB et un système multimédia 5.1 au design ultra fin. Avec son alimentation unique via le port USB de l'ordinateur, les Hercules **XPS 2.0 35 USB** rencontrent un franc succès depuis leur commercialisation au cours de l'été 2010. Ainsi libéré de contrainte d'alimentation externe et encombrante,



ce kit devient le compagnon idéal de l'ordinateur portable, dont il supplantera avec brio les haut-parleurs intégrés peu puissants.



Dans le même temps, Hercules a créé les **Hercules XPS 5.1 70 Slim** avec l'ambition d'apporter aux nombreux amateurs de films et DVD sur ordinateurs une expérience 5.1 (« *home cinema* ») tout en leur assurant une expérience 5.1. Basé sur le design à succès de la dernière gamme Hercules XPS Slim, le nouveau kit offre cinq satellites d'une très grande finesse qui entoure le spectateur et un puissant caisson de basse. Conforme à la nouvelle norme de réduction de la consommation d'énergie, le XPS 5.1 70 Slim est équipé d'une alimentation spéciale qui assure une consommation inférieure à un Watt en mode Veille.

1.2.1.3. Solutions Wifi et Courant Porteur en ligne



Pour répondre à la demande croissante de mobilité, Hercules s'est positionné dès 2004 sur le marché du Wifi en proposant une gamme placée sous le signe de la simplicité.

Depuis, Hercules a fait évoluer sa gamme vers la norme N au débit décuplé et continue sa démarche de miniaturisation avec le lancement de la plus petite des clés USB WiFi N du moment : la **Hercules Wireless N USB Pico**. Avec ses dimensions minimales, elle se fait discrète et nomade. Comme tous les produits WiFi N Hercules, cette nouvelle clé USB est certifiée 802.11N, la norme finale de la Wi-Fi Alliance.



Les adaptateurs Courant Porteur en Ligne sont un complément du marché Wifi en permettant d'acheminer les données par le réseau électrique de la maison à très haut débit, ce qui s'avère particulièrement adapté aux nouveaux besoins de la convergence numérique dans la maison. En effet, les nouvelles télévisions connectées, la TV Haute Définition reçue par Internet nécessitent des débits importants pour assurer une qualité optimale. Ce marché a un très fort potentiel de croissance et le Groupe s'y est positionné en 2009 avec succès en créant des produits avec deux axes : ultra simplicité d'usage et miniaturisation. Suivant ces axes,

Hercules a lancé de nouveaux adaptateurs CPL ultra compacts : les nouveaux **ePlug™ 200 Mini**. Certifiés par la HomePlug Powerline Alliance, ils s'affirment comme les plus petits adaptateurs disponibles du moment en étant 30% plus petits que la plupart des autres solutions du marché. Ces adaptateurs de petite taille assurent un très haut niveau de performance avec des débits pouvant atteindre 200 Mbits par seconde. Hercules continue de privilégier les économies d'énergie en les équipant d'un mode « veille » qui permet une réduction jusqu'à 50% de la consommation d'énergie.



1.2.1.4. Webcams



Hercules étoffe régulièrement ses gammes de webcams et s'impose comme un acteur majeur de la catégorie. Hercules met régulièrement de nouveaux produits performants sur le marché pour accompagner le développement continu de la vidéoconférence sur Internet.



A la fin de l'année 2010, Hercules a lancé la **Hercules Dualpix HD720p Emotion** qui permet d'accéder à la vidéo en Haute Définition 720p réelle et de la partager pour des moments pleins d'émotion. Equipée d'un capteur HD720p, elle assure la réelle Haute Définition et est dotée d'une lentille auto-focus pour des mises au point très précises et d'un microphone.

En 2010, Hercules a obtenu la certification « **Optimized for Windows Live** » pour trois de ses webcams : ainsi, tous les acquéreurs des Hercules Dualpix Exchange, Hercules Optical Glass et Hercules Classic Silver sont assurés d'une parfaite intégration de leur webcam avec le logiciel de « chat » le plus utilisé dans le monde, *Windows Live® Messenger*. Hercules continue actuellement sa démarche de certification pour l'ensemble de ses webcams.

1.2.1.5. Gamme de netbooks eCAFÉ™

Depuis septembre 2008, Hercules est positionné sur le marché du netbook avec son offre eCAFÉ™. Objet de valeur, objet de design, objet de légèreté, l'eCAFÉ™ affiche sa différence avec un design unique, sophistiqué et épuré. Sa philosophie est de simplifier les usages pour une utilisation spécifique définie avec des suites de logiciels de connectivité développées spécifiquement par Hercules.



Poursuivant sur sa lancée, Hercules sort ce printemps le netbook le plus autonome et le plus HD de sa catégorie avec un design séduisant et unique : le **Hercules eCAFÉ EX HD**. Il s'agit d'une gamme de netbooks qui allie poids plume, Haute Définition et grande autonomie, celle-ci dépassant treize heures d'utilisation réelle sur le modèle EX HD.



1.2.2. THRUSTMASTER : UN POSITIONNEMENT INTERNATIONAL ET UNE NOTORIETE MONDIALE AUPRES DES « HARDCORE GAMERS »

Fondée en 1992 et rachetée par Guillemot Corporation en 1999 pour compléter ses gammes d'accessoires, la marque Thrustmaster jouit d'une notoriété mondiale reconnue dans le domaine de la conception et du développement d'accessoires de simulation de vol et de sports mécaniques. Depuis près de vingt ans, Thrustmaster est fier d'apporter tout son savoir-faire et son expertise technologique dans le marché des accessoires de jeux vidéo. Thrustmaster s'appuie sur des produits de haute technologie issus de sa Recherche et Développement ainsi que sur sa stratégie ciblée de nouvelles licences prestigieuses : la licence Ferrari® pour les volants, la licence signée en septembre 2009 avec *The Walt Disney Company Ltd*, les nouvelles licences signées en 2010 avec le groupe Sony pour apporter toujours plus de réalisme et l'immersion dans des univers de légendes, et US Air Force. Ce positionnement unique via des licences fortes est un atout important pour la marque et sa diffusion mondiale. Les valeurs de Thrustmaster « Passion, Innovation et Qualité » résument ce qui permet aux joueurs de dominer leur terrain de jeu, d'accroître leurs performances et de mieux explorer leurs mondes virtuels en totale immersion dans ceux-ci. Thrustmaster est considéré comme une marque de premier rang dans le domaine des accessoires de jeux.

La stratégie de Thrustmaster s'appuie sur :

1. Un portefeuille exclusif de produits originaux grâce à la pluralité de ses compétences : Design, Marketing et Technologies.
2. L'innovation technologique grâce à des offres différenciées.
3. Le partenariat et les accords de licences avec des marques emblématiques de leur univers
4. Le déploiement international de ses gammes.

1.2.2.1. Les volants

Le lancement d'un volant par Thrustmaster est un événement dans l'univers du jeu vidéo. L'année 2010 a été particulièrement riche dans le domaine des volants avec la sortie en juin du cockpit sous licence Ferrari et le développement du nouveau volant très haut de gamme, le T500RS sous licences Sony et Gran Turismo. Thrustmaster met ainsi continuellement toute son expertise de près de vingt ans en matière de volants au service d'un seul objectif : l'innovation.



La sortie du cockpit **Ferrari Wireless GT Cockpit 430 Scuderia** ne déroge pas à la règle. Le concept de ce cockpit lui permet d'être utilisé dans le salon de façon autonome sans avoir besoin de le fixer à une table comme c'est le cas pour les autres volants. Les jeux de courses prennent une toute autre dimension dans le salon sur une console et un grand écran avec ce cockpit complet qui peut se plier et se ranger très facilement. Cet ensemble sans fil avec pédalier intégré met ses utilisateurs dans des conditions proches de celles de course sans avoir besoin de quitter le salon. Repliable, avec volant détachable et poignée de transport, il séduit par son concept révolutionnaire qui reprend les couleurs métallisées du « musetto » de la Ferrari 430 Scuderia.



Fin 2010, Thrustmaster a ainsi dévoilé le volant et le pédalier qui composent le **T500RS**, volant officiel du jeu Gran Turismo®5, un ensemble pour vivre une expérience de conduite réaliste, puissante et sans concession. Le T500RS est un véritable simulateur alliant puissance et précision. La double licence officielle Gran Turismo®5 et PlayStation®3 dont il bénéficie résulte de ce positionnement unique. Totalement optimisé pour Gran Turismo®5, cet ensemble répond à une exigence de réalisme absolu. L'ergonomie a été au cœur du développement pour favoriser à la fois le gameplay, les performances et les sensations. Comme le dernier joystick Thrustmaster HOTAS WARTHOG de référence mondiale, le TS500RS embarque la même technologie à capteurs magnétiques H.E.A.R.T. (HallEffect AccuRate Technology™) sur la direction de la roue. Disponible depuis janvier 2011 en Europe et en Amérique du Nord, cet ensemble ravira tous les fans de Gran Turismo®5.

1.2.2.2. Les gamepads

En 2010, Thrustmaster a été sélectionné successivement par les sociétés SFR et Panasonic® pour enrichir son expérience ludique sur les nouveaux supports de jeux que deviennent les box Internet et les télévisions. Ceci apporte de nouvelles perspectives intéressantes de développement pour les ventes de gamepads du Groupe. Les gamepads sélectionnés ont déjà acquis une solide réputation dans le monde du jeu et sont ainsi des accessoires appréciés pour renforcer l'expérience de jeu désirée. Ces gamepads ont pour vocation de répondre aux besoins variés à la fois des familles et des gamers, désireux de configurations avancées.

Le **T-Wireless 3-in-1 Rumble Force** est une manette sans fil 2.4 Ghz entièrement programmable, compacte et avec grips antidérapants dotée de la technologie avancée Vibration Feedback. Le **Ferrari Wireless Gamepad 430 Scuderia Edition** est le must des manettes sans fil avec contrôle optique. Son look métallisé s'inspire du design de la Ferrari F430 Scuderia et dispose de la fonction « mapping » de presets et d'une mémoire interne.



1.2.2.3. Les accessoires de simulation de vol

Hotas Warthog



La simulation de vol est un domaine de passionnés. Thrustmaster s'est ainsi toujours distingué de ses concurrents par la qualité et le réalisme des joysticks haut de gamme, et notamment avec le Hotas Cougar, un combiné joystick/throttle qui était la réplique exacte des manettes du F-16 Falcon. Dix ans après le succès du Hotas Cougar, Thrustmaster présente son successeur, un combiné encore plus imposant bien décidé à devenir la nouvelle référence du genre : le **Hotas Warthog** sous licence US Air Force. Ce joystick haut de gamme est le résultat d'une intense collaboration entre les équipes de développement de Thrustmaster et les membres de la communauté Simmers.

Le résultat est un ensemble des répliques du manche, de la double manette des gaz et du panneau de contrôle de l'avion d'attaque A-10C de l'US Air Force. En janvier 2011, le Hotas Warthog a reçu le « Prix de l'innovation » dans la catégorie « Accessoires » lors du salon CES à Las Vegas.



1.2.2.4. Les accessoires pour les consoles Nintendo

Positionné depuis 2008 sur le marché de la console Nintendo Wii, Thrustmaster propose une large gamme d'accessoires dédiés. Après des débuts très prometteurs pour les premiers produits Thrustmaster sous licences Toy Story 3 et Club Penguin, la collaboration avec Disney est passée à la vitesse supérieure pour franchir une nouvelle étape. La licence Disney permet en effet à Thrustmaster de lancer une gamme complète à caractère unique avec pour objectif de plonger les utilisateurs dans l'univers Disney non seulement par le design mais aussi par des fonctionnalités spécifiques pour chaque console de jeu ciblée comme illustrés par les exemples suivants.

Cars Wii Wheel



Avec le **Cars Wheel pour la Wii**, Thrustmaster a créé un volant spécialement pour les garçons fans du film « Cars ». Avec son look unique et en son centre la réplique de la voiture de Lightning Mac Queen, les jeux de course n'ont plus de secret et peuvent démarrer sur les chapeaux de roues.



Toy Story 3 Spaceship Charger



Cette station de recharge et d'accueil pour Wiimote permet de la recharger en toute simplicité. Véritable réplique du vaisseau du célèbre Space Ranger, le **Toy Story 3 Spaceship Charger** est une véritable station de recharge pour Wiimote avec indicateur de charge. Placée à bord du vaisseau de Buzz l'éclair, la manette se recharge simplement et en toute sécurité pour les enfants, la station se connectant au port USB de la console.



Avec le **Tron Light Stand**, Thrustmaster offre une immersion dans l'univers mythique de Tron. Ce stand a pour but de mettre en valeur la console dans l'univers futuriste Tron grâce à son design et à la présence de la célèbre moto du film. Un seul produit polyvalent pour accueillir en position verticale la console de votre choix. L'éclairage lumineux bleuté permet d'être en permanence dans l'ambiance Tron.

1.2.2.5. Les accessoires pour consoles DS®i / DS®i Lite

Fairies DS Pack for DS® Lite and DS®i



Avec le pack complet **Disney Fairies**, toutes les petites filles disposent d'une boîte de rangement pratique pouvant être transportée partout. Grâce à son élastique ajustable, le stylus devient une bague. Sa coque de protection rigide permet de transporter la DS Lite en toute sécurité.



Toy Story 3 Pack for DS® Lite and DS®i

Ce stylus ergonomique à l'effigie de Buzz l'éclair « Space Ranger » est intégré dans un pack complet de cinq éléments sous licence officielle Toy Story 3 Disney.



1.2.3. UNE « INTERNATIONALISATION » DE PLUS EN PLUS FORTE

Guillemot Corporation s'est doté d'un réseau de diffusion international étoffé, composé de filiales de marketing et de vente dans les pays les plus importants. Le Groupe axe sa stratégie de développement sur une couverture géographique de distribution de plus en plus vaste. En effet, en 2010, le Groupe a développé très sensiblement ses zones de distribution passant de trente-cinq à plus de cinquante pays et a conclu plusieurs accords de distribution avec de nouveaux partenaires d'Amérique du Nord et des pays émergents tels que la Russie, le Brésil, les Emirats Arabes Unis...

1.2.3.1. Des réseaux de commercialisation très étendus à l'international

Le Groupe tire profit des efforts constants à l'international avec une politique d'innovation soutenue.

La stratégie de développement du Groupe s'appuie sur trois axes majeurs :

- Elargissement des réseaux de distribution par canaux spécialisés sur les principaux pays européens afin de générer une croissance globale.
- Augmentation des partenaires de distribution et de la force commerciale du Groupe en Amérique du Nord (Etats-Unis / Canada) afin d'accompagner une forte croissance sur ces territoires.
- Identification des marchés Grand Export à très fort potentiel.

La politique du Groupe privilégie le mode multi distribution afin de couvrir un maximum de canaux de distribution. Par ailleurs, la commercialisation des produits se fait essentiellement par l'intermédiaire de grossistes spécialisés dans chacun des pays afin de réduire le nombre de points de facturation et de livraison.

Les ventes réalisées hors de France sur l'exercice 2010 atteignent 40 millions d'euros, soit 66% du chiffre d'affaires total consolidé.

1.2.3.2. Une logistique performante

Le Groupe couvre trois zones mondiales d'influence, Amérique du Nord, Europe et Asie, et optimise ses flux, notamment avec sa filiale située à Hong-Kong qui organise la livraison par containers directement d'Asie vers le pays de commercialisation. Le Groupe dispose de sa propre base logistique internationale située en France avec une capacité de stockage importante lui permettant de couvrir toute l'Europe et les pays de l'Est, et fait appel à des prestataires sur les continents nord-américain et asiatique. Ces entités logistiques sont en charge du stockage des produits, de la préparation des commandes et assurent l'organisation des transports.



1.2.4. DES GAMMES RECOMPENSEES MONDIALEMENT : UN LEVIER SUR LES VENTES

Les gammes Hercules et Thrustmaster reçoivent régulièrement des récompenses internationales attribuées par la presse spécialisée, mettant en valeur les qualités des produits et assurant ainsi une promotion large auprès du Grand Public.

1.2.4.1. *Gamme Wifi / Courant Porteur en Ligne*

Hercules ePlug-200 Duo



Le site Internet Les Numériques a attribué quatre étoiles à l'adaptateur Hercules ePlug-200 Duo.

1.2.4.2. *Gamme de webcams*

HERCULES DUALPIX INFINITE

Avec 18 865 lecteurs, le magazine PC Achat a attribué la note de 17 sur 20 à la Hercules Dualpix Infinite pour son rapport Qualité / Prix.



1.2.4.3. *Gamme des netbooks*

Le magazine MicroActuel a décerné la note de 15 sur 20 au netbook eCAFE EC-1000W en janvier 2010 pour son ergonomie sans faille et son design soigné.

HERCULES eCafé EC-1000W

Pour quel usage ?			NOTE
Débutant ★★★★★	Amateur ★★★★★	Expert ★★★★★	15/20

Le site Internet www.planet-sansfil.com a attribué en février 2010 la note de 17,4 sur 20 au netbook eCAFE EC-1000 W pour son design et sa facilité d'utilisation mais également pour ses performances Wifi raisonnables.



1.2.4.4. *Gamme DJing*

Hercules DJ Console Mk4

Cinq étoiles ont été attribuées à la DJ Console MK4 par le site www.ExpertReviews.com.



Hercules DJ Console MK4



8/10

La note de 8 sur 10 a été attribuée par le magazine anglais Musik Tech.

Hercules DJ console 4-Mx

Le magazine allemand AMAZONA a qualifié de « très bon » la DJ Console 4-Mx pour sa qualité et ses fonctionnalités.

Mark: sehr gut
(very good)

Le kit XPS 101 a reçu quatre étoiles sur cinq à la fois de la rédaction du site français www.01net.com que des utilisateurs.

Note de la rédaction : ★★★★★

Note des utilisateurs : ★★★★★

Les enceintes XPS 5.1 70 Slim ont obtenu en septembre 2010 la note de 9 sur 10 par le magazine américain Test Freaks Blogs.



Score: 9/10

1.2.4.5. Accessoires de jeux pour PC et consoles de jeux

Hotas Warthog

En décembre 2010, le Hotas Warthog s'est vu allouer cinq étoiles par le site français Internet www.01net.com.



Flightsim Magazin, l'un des deux principaux médias pour Simmers en Allemagne, a décerné un cinq sur cinq au Hotas Warthog et le « choix de la rédaction ».



Le magazine Canard PC a fait honneur au Hotas Warthog en février 2011 en le qualifiant « d'objet splendide, d'une petite merveille de design, d'ergonomie, de souplesse à la finition absolument irréprochable. » Une note de 9 sur 10 lui a été attribuée.



Le magazine anglais PC Pilot a qualifié le Hotas Warthog de « chef d'œuvre » et lui a alloué une récompense d'argent au début de l'année 2011.

Le site américain www.SimHQ.com a décerné au Hotas Warthog le titre de « Best of Simulations 2010 » dans la catégorie PC hardware.



Dans son numéro de janvier 2011, le Hotas Warthog s'est vu décerner la note de 5 sur 5 par le site américain www.combataircraft.net.



Un magazine croate « Vidi » a attribué la note de 4,6 sur cinq au Hotas Warthog.

Hotas Warthog	Performances: ★★★★★	★★★★★
	Expérience: ★★★★★	4,6
	Design: ★★★★★	
Prix: 249,99 € Disponibilité: Thrustmaster Vista compatible: Oui Brochure: 51 Dimensions: 200 x 150 x 100 mm Poids: 1,5 kg Garantie: 3 ans Site web: www.thrustmaster.com		

Ferrari Wireless GT Cockpit 430

Le Ferrari Wireless GT Cockpit a été classé « Produit du mois » et couronné « Premier volant » dans le numéro de juillet / août 2010 du magazine espagnol Playmania.

En bref...

- Fabricant: Thrustmaster
- Prix: 249,99 €

+

Système ingénieux
Précision
Présentation soignée
Réglages, pas de fil

-

Aucun

Le verdict

★★★★★

VOLANTES

FERRARI WIRELESS GT COCKPIT 430
THRUSTMASTER 249,99 €

Un volante de lujo cuya única pega es que no tiene vibración.



Ce même cockpit a décroché une note parfaite dans le magazine Auto Plus avec cinq étoiles le qualifiant d'« efficace et futé ».

Auto Video

TEST VOLANT POUR PC ET PLAYSTATION 3
Ferrari Wireless GT Cockpit 430 Scuderia Edition

Le magazine espagnol FWD a attribué en février 2011 la note de cinq sur cinq à ce cockpit.



Le magazine HWM de septembre 2010 à Singapour a attribué la note de 8 sur 10 ainsi qu'un « Silver award » au cockpit Ferrari.



Thrustmaster Ferrari F430 Wireless Game Pad Review

Le site américain www.gamersdailynews.com a décerné un «Silver Award» au gamepad Thrustmaster Ferrari F430 Wireless.

Thrustmaster T500RS



Le site français Ere Numérique a attribué en janvier 2011 la très bonne note de 9 sur 10 au dernier volant de Thrustmaster le T500RS le qualifiant d'une « précision millimétrique avec une qualité et une puissance du retour de force ».

La note de 19 sur 20 a été obtenue par le dernier volant de Thrustmaster, le T500RS, sur le site www.ps3actu.com.

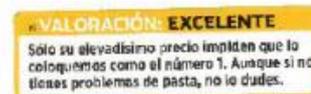


Le magazine AutoPlus a décerné 5 étoiles au volant T500RS en février 2011 pour « sa précision redoutable, sa qualité de fabrication et son pédalier réglable ».

Le magazine MicroHebdo a qualifié d'«excellent» ce même volant T500RS pour sa qualité et sa finition.



Le T500RS a obtenu une évaluation « Excellent » dans le magazine espagnol « PlayMania » du mois de février 2011. Le journaliste y indique que ses performances et sa qualité sont d'un autre monde. Il a également obtenu l'award de « périphérique du mois ».



Thrustmaster MFD Cougar

Le MFD Cougar a reçu du site Internet norvégien www.itpro.no la note de cinq sur six en décembre 2010.

Fairies DS Pack [DS]

Le site français www.cpourlesenfants.com a attribué quatre étoiles sur cinq en décembre 2010 au pack Fairies DS.



Le magazine espagnol « VideoJuegos » a attribué quatre étoiles sur quatre en janvier 2011 au Metal Case DSi XL, au T-Strap Charger DSi et au T-Freestyle NW.

Protección para la recién nacida

- Nombre: Metal Case
- Compañía: Thrustmaster
- Consola: Nintendo DSi XL
- Precio: 12,95 €

Una consola tan grande como Nintendo DSi XL precisa unos nuevos accesorios tan enormes como ella. Thrustmaster ha tomado posiciones y la protege con unas fundas fabricadas en metal (por fuera) y resistente plástico ABS (en el interior). Se coloca encima de la carcasa para evitar que se dañe. La consola e incluye un agujero para la cámara y un cable para llevar el nuevo stylus (más grande). Vienen en tres colores, Infinite Black, Platinum Silver y Sparkling Champagne, que os permitirán también cambiar el aspecto de vuestra consola.

Valoración: ★★★★★



Siempre con energía

- Nombre: T-Strap Charger
- Compañía: Thrustmaster
- Consola: DS, DS Lite, DSi, DSi XL
- Precio: 8,99 €

Os presentamos una gran idea para no quedáros sin energía en vuestra portátil. Este cable se cuelga de la consola como si fuera la correa de sujeción habitual. Al abrirla, un extremo se enchufa a la toma de la consola y el otro a un USB. Así, si disponéis de un ordenador que tenga este puerto, podréis cargar nuestra Nintendo DS sin tener que llevar el cargador siempre a vuestras.

Valoración: ★★★★★



No des un "patinazo"

- Nombre: T-Freestyle
- Compañía: Thrustmaster
- Consola: Wii
- Precio: 29,95 €

Nos encanta utilizar la Balance Board como si de verdad nos deslizaríamos por la nieve o "grindaríamos" por el mobiliario urbano. Además, ahora podemos mejorar la experiencia con este lanzamiento reciente: ¡agrega el nuevo "back" mucho más cómodo con su tabla de madera decorada con el diseño de arte de la cultura del skate sobre el periférico, con lo que girar un juego de manos y hacer trucos resulta bastante más cómodo. Eso sí, al igual que cuando usamos la Balance Board, es conveniente tener un punto de apoyo para afianzar el control. Pero que afianzar los diferentes puntos a la tabla pero luego se pone y así queda de la Balance Board con una cómoda pinta.

Valoración: ★★★★★



1.3. CHIFFRES-CLES DU GROUPE ET INFORMATIONS CHIFFRES SECTORIELLES

1.3.1. CHIFFRES-CLES

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Chiffre d'affaires	60,5	61,2	49,6
Résultat opérationnel courant *	1,7	-0,9	0,5
Résultat opérationnel	1,7	-0,9	0,5
Résultat financier **	-0,7	-3,4	-22,8
Résultat net consolidé	0,8	-4,5	-22,3
Résultat par action	0,06 €	-0,31 €	-1,52 €
Capitaux propres	22,7	21,5	25,5
Endettement net (Hors VMP) ***	1,8	-1,0	7,2
Actifs financiers courants (VMP)	7,3	8,8	12,2
Stocks	10,7	9,8	15,3

* Après stock-options

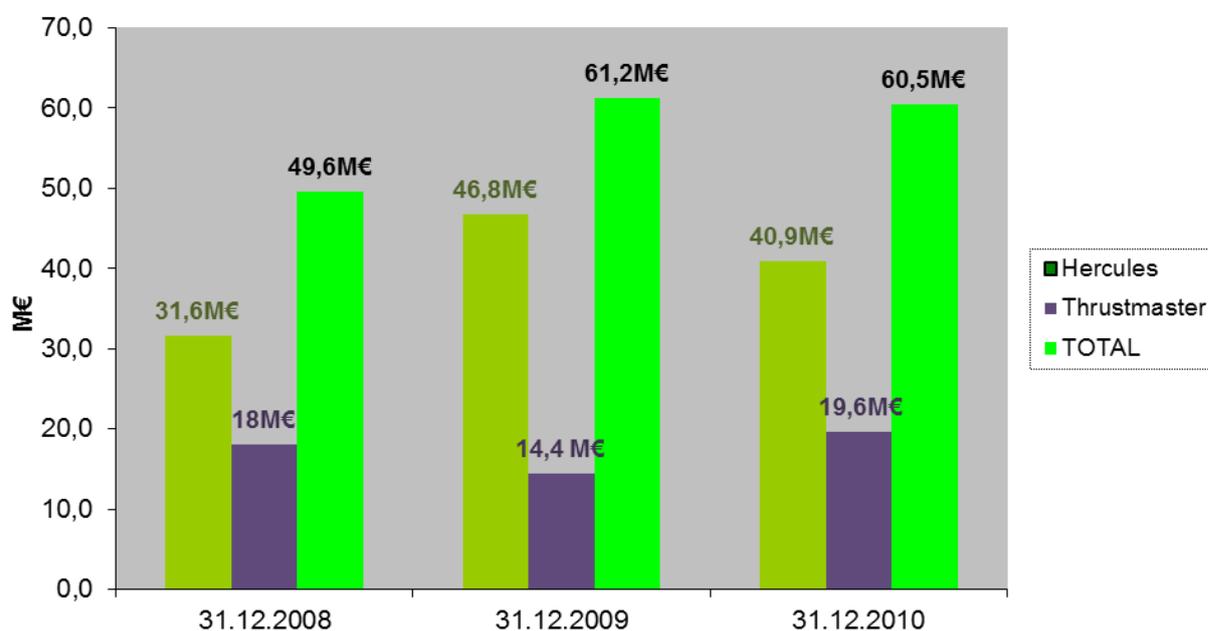
** Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier net et les autres charges et produits financiers (cf paragraphe 5.5.8.5).

*** Cf. paragraphe 5.5.7.13

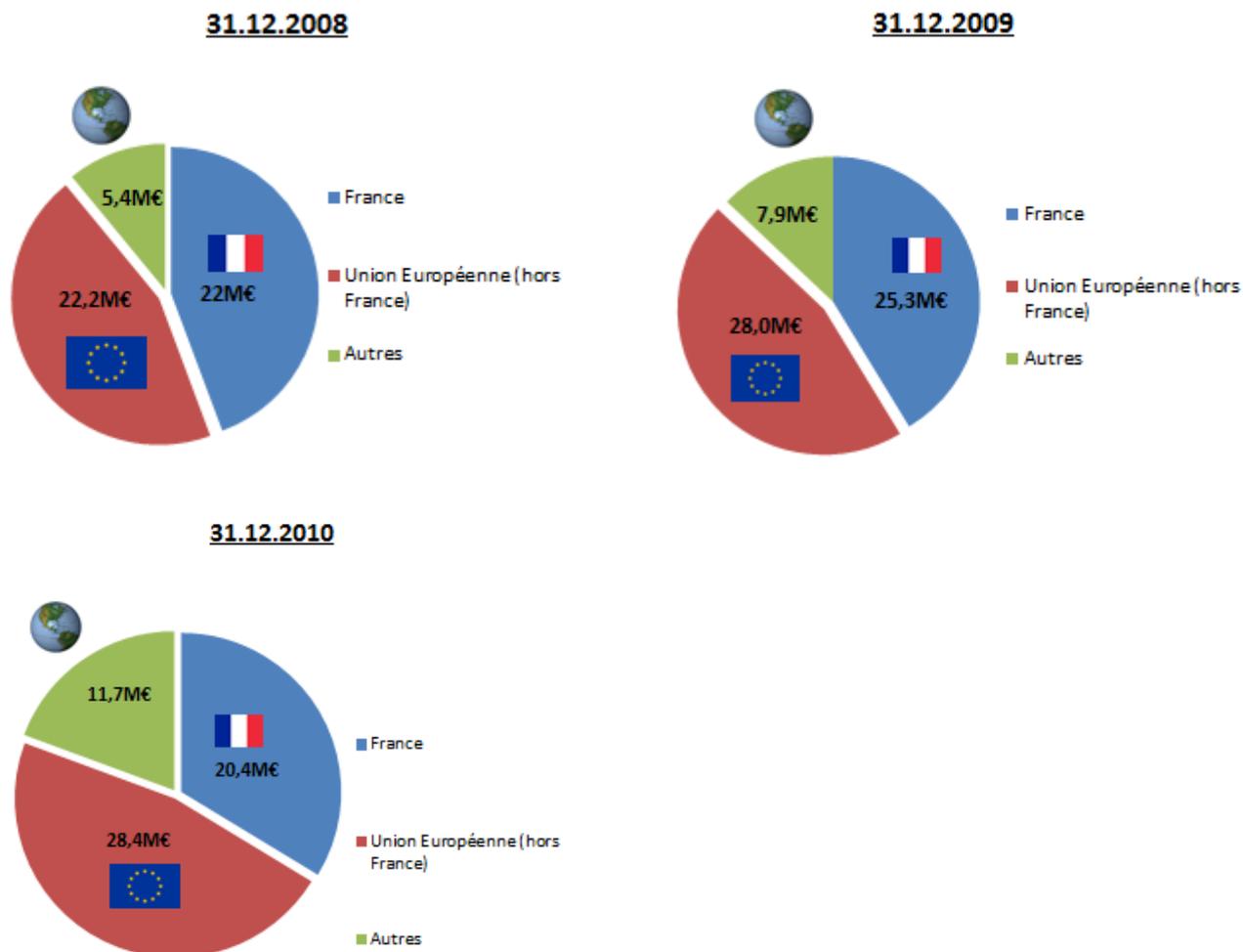
1.3.2. INFORMATIONS CHIFFRES SECTORIELLES

1.3.2.1. Répartition du chiffre d'affaires

- Par secteur d'activité :



- Par zone géographique



1.3.2.2. Répartition du résultat opérationnel courant

- Par secteur d'activité :

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
	1,5	-0,6	0,0
THRUSTMASTER®	0,2	-0,3	0,5
TOTAL	1,7	-0,9	0,5

1.4. LE MARCHE MONDIAL DES MEDIAS ET DES LOISIRS INTERACTIFS

La France compte aujourd'hui 28 millions de joueurs. Il ne s'agit plus seulement de « gamers » mais aussi d'hommes et de femmes (50% des joueurs) séduits par de nouveaux équipements ou de nouvelles expériences. Après l'avènement de la console Nintendo Wii, les accessoires Move et Kinect ont emboîté le pas en 2010 avec succès puisque respectivement 274 000 et 265 000 unités de ces accessoires de capture de mouvement ont été vendues. Parmi les nouvelles pratiques, le jeu en ligne se développe et commence à devenir significatif pour l'industrie. GFK estime que quatre cents millions d'euros ont été générés en 2010, tous jeux en ligne confondus (Source : www.afjv.com, 14/02/2011).

Selon GFK, les perspectives de chiffre d'affaires de l'industrie du loisir interactif en France devraient se situer autour de 3,8 milliards d'euros en 2014. Avec quatre français sur cinq en 2010 qui déclarent jouer aux jeux vidéo en France, ce loisir a progressé de façon continue depuis vingt ans grâce à de nombreuses innovations technologiques. Le jeu vidéo concentre aujourd'hui toutes les dernières technologies, la reconnaissance de mouvements, la haute définition, le tactile et la 3D avec bientôt la reconnaissance vocale (Source : www.e-marketing.fr, 30/06/2010). Le jeu vidéo en mouvement est la nouvelle tendance dans les loisirs interactifs. La France se positionne comme le troisième marché européen, derrière l'Allemagne et l'Angleterre (Source : www.courrier-picard.fr, 21/12/2010). Selon cette même étude, le marché des jeux vidéo en France s'élèverait à 3,5 milliards d'euros. Les Etats-Unis constituent le premier marché mondial où les 183,5 millions de joueurs dépensent 19,9 milliards d'euros (25,3 milliards de dollars) dans les jeux vidéo (Source : www.strategies.fr, 17/05/2010).

Le marché des loisirs interactifs est « drivé » par les consoles, le marché des consoles étant un marché « cyclique ».

Toutes les activités du Groupe relèvent du secteur du loisir interactif avec pour ambition d'apporter au consommateur une véritable ergonomie et de nouvelles fonctionnalités.

Le Groupe s'inscrit ainsi sur des marchés qui dépendent à la fois du développement de l'accès Internet à haut débit et de la croissance des ventes des consoles de jeux :

- Marché des périphériques de musique numérique et des enceintes
- Marché du Wifi et du Courant Porteur en Ligne
- Marché des webcams
- Marché du PC
- Marché des netbooks
- Marché des accessoires de jeux pour PC et consoles.

1.4.1. LE MARCHE DE LA MUSIQUE NUMERIQUE ET DES ENCEINTES

Au premier semestre 2010, le marché de la musique numérique a progressé de 26,9% à 42,5 millions d'euros (Source : www.numerama.com, 25/10/2010). Les derniers chiffres fournis par la SNEP (Syndicat National de l'Edition Phonographique) indiquent que la musique numérique continue de progresser en France avec une progression de 3% par rapport à l'an dernier (Source : www.numerama.com, 18/11/2010).

➤ ENCEINTES MULTIMEDIA

L'audio est le marché qui aura le plus évolué au cours des dix dernières années. Les enceintes multimédia servent avant tout à sonoriser un ordinateur domestique qu'il soit de bureau ou portable. Si c'est généralement à la maison que le notebook a le plus besoin d'amplification sonore, l'engouement pour les systèmes audio nomades/autonomes est certain. Le marché se partage aujourd'hui en parts quasiment égales entre ensembles 2.1 et 2.0, le 5.1 étant maintenant marginal en dehors du rayon « gamer ». La montée en gamme se fait logiquement par deux critères croisés : le design et la qualité sonore.

➤ MARCHE DU DJING

Le marché du Djing numérique est en croissance régulière comme segment musical mais également comme style de vie par l'explosion de produits dérivés stylisés dans l'habillement ou les casques notamment et des applications développées multiplateformes. A ce jour, les chiffres pour l'année 2010 n'ont pas encore été publiés. L'activité de création DJ est de plus en plus reconnue comme en atteste la récompense reçue par le célèbre DJ David Guetta aux *Grammy Awards* en février 2010.

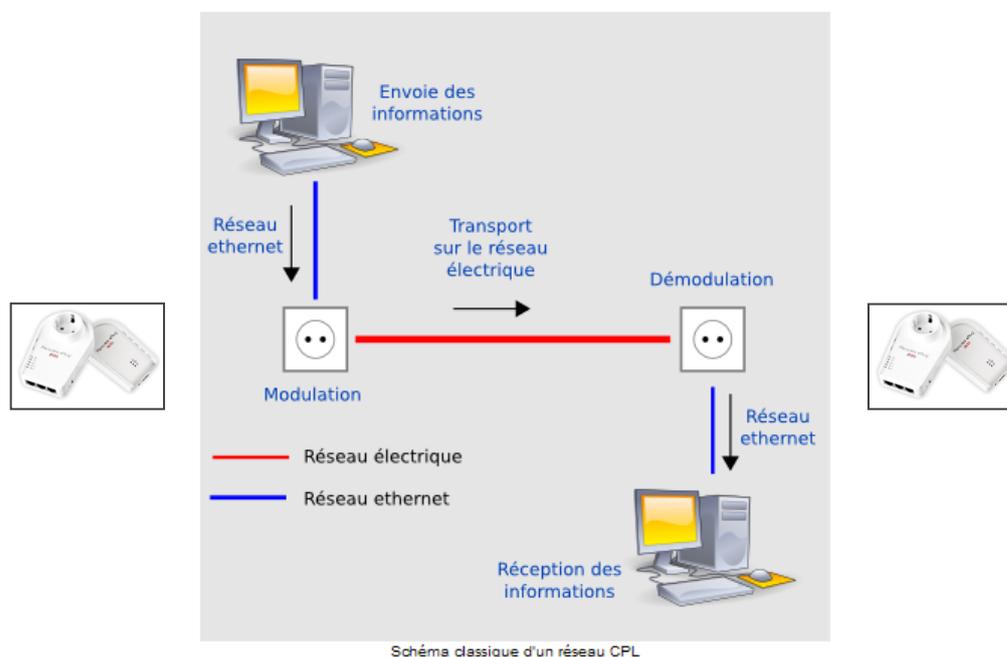
1.4.2. LE MARCHÉ DU WIFI ET COURANT PORTEUR EN LIGNE

➤ WIFI

Le Wifi a permis la mobilité autorisant ainsi des déplacements de l'usage informatique insoupçonnés jusqu'alors. Le marché du Wifi commence à diversifier ses usages en s'affranchissant du réseau pour relier en sans-fil des périphériques divers directement à l'ordinateur tels que l'imprimante. D'après le Dell'Oro Group, spécialisé dans les études du secteur des télécommunications, le marché du Wifi a connu une progression de 20% au cours du premier trimestre 2010 poussé par les réseaux d'entreprises (Source : www.channelnews.fr, 16/06/2010). Aux quatre coins de la France, le Wifi s'est développé de manière très importante avec aujourd'hui plus de 30 000 hotspots répartis sur l'ensemble du territoire national. A fin 2010, les opérateurs de Wireless Link fédèrent environ 35 000 hotspots, le développement du réseau étant le moteur d'un usage de plus en plus fréquent et un encouragement pour les consommateurs à s'équiper des dernières technologies (Source : www.wirelesslink.fr, 14/12/2010).

➤ COURANT PORTEUR EN LIGNE

Dans de nombreux cas, la technologie du Courant Porteur en Ligne se positionne comme une alternative tangible aux réseaux sans fil. Le marché du Courant Porteur en Ligne se porte bien affichant une croissance de plus de 20% au niveau mondial grâce à des produits de plus en plus performants (Source : www.itchannel.info, 08/12/2010). Le Courant Porteur en Ligne constitue aujourd'hui la solution la plus facile pour étendre son réseau Internet dans toutes les pièces du foyer même en présence de murs épais et quelle que soit la configuration de l'habitation. A l'origine, il a été créé pour répondre à ce besoin, passer par le câblage électrique pour amener le réseau informatique partout. Ce marché connaît un succès indéniable au niveau européen.



(Source : www.harakiwi.net, 24/04/2007)

1.4.3. LE MARCHÉ DES WEBCAMS

Le marché des webcams s'est largement développé ces dernières années. Il poursuit une croissance en volume en Amérique du Nord et dans les pays émergents tout en enregistrant un recul en Europe. Les caméras 3D sont maintenant utilisées dans le domaine des jeux vidéo et pourraient devenir un vecteur de croissance dans le monde PC.

1.4.4. LE MARCHÉ DU PC, DES NETBOOKS ET L'ARRIVÉE DES TABLETTES MULTIMÉDIAS

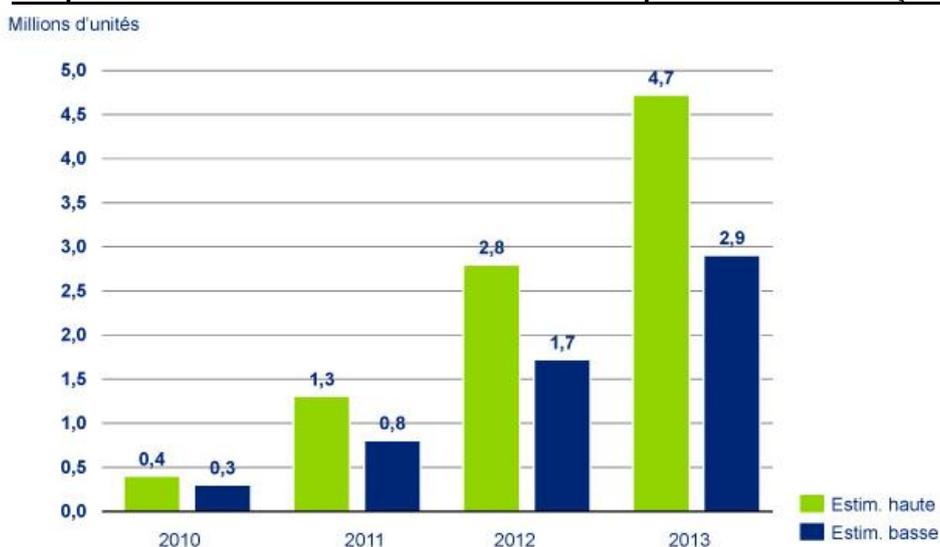
Le marché du PC est un marché dynamique stimulé par les ordinateurs portables et notamment les netbooks. Avec une hausse de 14,3% des ventes mondiales de PC pour 2010, soit 352 millions d'unités, le secteur se porte bien. A court terme, Gartner prévoit 409 millions de PC vendus en 2011, en augmentation de 15,9% par rapport à 2010 dont plus de 50% pour les marchés émergents (Source : Multimédia à la Une, n°166, Décembre 2010, page 10).

Le segment des ordinateurs portables fait, lui, preuve d'un dynamisme accru : en un an, ce sont près de deux millions de foyers français supplémentaires qui ont opté pour un ordinateur portable, soit une progression de 22%. Aujourd'hui, 40% des foyers en sont équipés contre 26,7% il y a deux ans. Sur ce segment, le marché des netbooks se taille la part du lion : 2,2 millions de foyers français en possèdent un, soit deux fois plus de foyers qu'il y a un an. Cette tendance pourrait s'accroître encore avec l'arrivée de nouveaux équipements sur le marché. Désormais, on n'a plus un seul mais plusieurs ordinateurs au sein du foyer (Source : www.afjv.com, 04/11/2010).

Aux Etats-Unis, les expéditions de PC ont dépassé 17,9 millions d'unités au deuxième trimestre 2010, ce qui représente 16% d'augmentation par rapport à la même période de l'an passé. Le marché du PC Grand Public a enregistré une croissance des expéditions à deux chiffres, mais la croissance des expéditions de PC portables Grand Public s'est ralentie. Ce résultat est en partie dû à la croissance plus lente des mini notebooks. Au deuxième trimestre 2010, les expéditions de PC pour la région EMEA s'élevaient à 24,1 millions d'unités, soit une augmentation de 21,6% par rapport à la même période de 2009. Le marché du PC sur la région EMEA a continué d'être soutenu par une très forte demande du public pour les PC portables sur toutes les régions. Contre toute attente, les mini-notebooks ont maintenu une part de 20% du marché total des PC portables en EMEA (Source : www.itrnews.com, 15/07/2010). Au cours du dernier trimestre 2010, ACER a perdu sa position de numéro Un et Apple a fait ses débuts dans le Top 5 en France et au Royaume-Uni.

Le segment des tablettes multimédias est actuellement le plus dynamique du marché des mobiles et devrait connaître d'après Deloitte une croissance forte dans les années à venir, ouvrant au passage la voie à de nouveaux usages en mobilité en complément du matériel déjà existant. Les transformations sont profondes et des sources nouvelles d'opportunités devraient apparaître. Avec les tablettes, l'utilisateur se retrouve dans un monde familier et balisé. Ni clavier, ni écran, juste un écran qu'il suffit de toucher pour tourner les pages ou changer les objets. Le fer de lance du segment est évidemment l'iPad qui, avec un million de ventes en moins d'un mois, a immédiatement conquis le grand public. En 2010, la base installée d'iPad est de 13,3 millions (Source : eMarketer).

Les prévisions de vente de tablettes multimédias pour le marché français



(Source : www.itrmobiles.com, 14/12/2010 – Estimations Deloitte)

Le cabinet IDC estime dans un rapport que les ventes de tablettes multimédias se sont élevées à 17 millions d'unités dans le monde en 2010. L'iPad d'Apple, lancé au printemps 2010, représenterait à lui seul 90% des ventes. IDC évalue à 44,6 millions le nombre de tablettes commercialisées dans le monde en 2011, les Etats-Unis représentant 40% des ventes. En 2012, ce chiffre s'élèverait à 70,8 millions d'unités (Source : www.aufaitmaroc.com, 21/01/2011).

Avec l'arrivée de l'iPad, nombreuses sont les personnes qui se demandent si les tablettes numériques ne feraient pas de parfaits substituts aux PC portables : 20% des personnes interrogées par Kelkoo se disent prêts à abandonner leur PC contre une de ces tablettes à écran tactile (Source : www.itrmobiles.com, 21/06/2010). L'institut d'études GFK estime, à l'occasion de l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché des tablettes tactiles en France, qu'il devrait s'en écouler plus d'un million d'unités dans l'Hexagone en 2011. Ce marché est à la croisée des chemins entre les Smartphones et les ultraportables (Source : www.afjv.com, 02/03/2011).

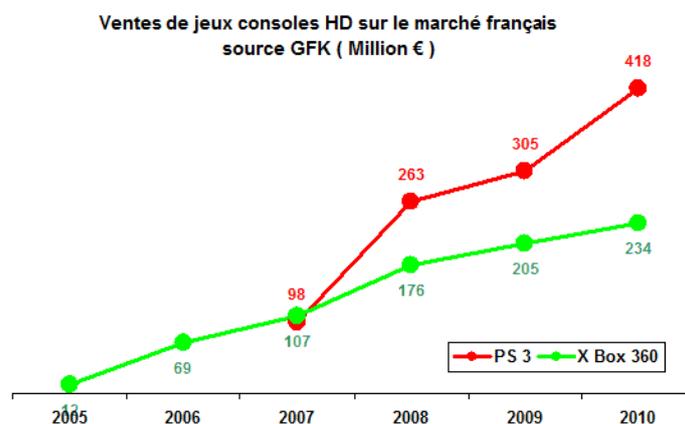
1.4.5. LE MARCHE DES CONSOLES DE JEUX

L'année 2010 aura été marquée par la révolution du divertissement. Après que la détection de mouvements ait monopolisé l'attention de l'industrie des jeux ces derniers mois, 2011 devrait être marqué par le renouveau du jeu nomade.

Depuis de nombreuses années maintenant, seulement trois intervenants majeurs se partagent le marché des consoles de jeux : SONY avec la PlayStation dans ses différentes versions (PlayStation 2, PlayStation 3 et PSP), NINTENDO avec la Nintendo DSi et la toute dernière sortie en mars 2011, la Nintendo 3DS, sans oublier bien sûr le succès phénoménal de la console de salon Wii, et enfin MICROSOFT, dernier entrant dans la course, avec son produit Xbox 360 et son accessoire révolutionnaire Kinect.

Aux Etats-Unis, les ventes de consoles ont baissé de 13% en 2010 mais risquent de rebondir cette année avec le succès commercial de la Kinect, déjà vendue à huit millions d'unités en novembre et décembre 2010, alors que Microsoft prévoyait d'en écouler cinq millions (Source : www.lapresseaffaires.cyberpresse.ca, 21/01/2011).

Les nouvelles technologies de reconnaissance de mouvement sont à l'honneur avec les nouvelles Kinect et PlayStation®Move. Quand on parle de Kinect et de PlayStation Move, c'est bien évidemment du côté de la Motion Capture que l'on vise. La « MoCap » est désormais partout, de la publicité à la télévision, du cinéma au jeu... L'accessoire est devenu de plus en plus indispensable dans l'univers des consoles de jeux.



Source : www.afjv.com, 18/03/2011

➤ NINTENDO WII

Le nombre de Wii écoulées dans le monde est de 84,6 millions d'unités, loin devant sa poursuivante la Xbox 360 qui a dépassé le cap des 50 millions il y a peu (Source : www.gamebible.biz, 27/01/2011). Nintendo a vendu 34 millions de Wii outre-Atlantique (Source : www.gamebible.biz, 04/01/2011). Les ventes de Wii ont grimpé de 241% en rythme hebdomadaire au Japon grâce à la sortie du modèle Super Mario Bros. Cette édition consacrant les 25 ans du jeu de plate-forme a permis à la console de salon de revenir dans la course au pays du soleil levant (Source : www.gamebible.biz, 18/11/2010). Faisant désormais office d'ancêtre, la Wiimote de Nintendo devrait être remplacée courant 2011 par une nouvelle version au sein de la Wii2.

➤ KINECT

Commercialisée mondialement depuis novembre 2010, la Kinect est en train de révolutionner la manière de jouer en famille et de se divertir sur Xbox 360. L'appareil combine caméra, capteur et micro pour localiser les joueurs et leur permettre d'interagir directement avec la console par leurs

gestes sans avoir à recourir à la manette. Kinect va contribuer à relancer la Xbox 360 puisque cet accessoire représente un véritable écosystème avec des jeux et des services Xbox Live dédiés. Microsoft avait pour objectif de vendre près d'un demi-million de capteurs au cours des neuf premiers mois de commercialisation (Source : Le Journal des Loisirs Interactifs, n°180, 04/10/2010, page 28). Sur les soixante premiers jours de commercialisation, plus de huit millions de capteurs Kinect ont été vendus dans le monde. Selon des études indépendantes, aucun autre accessoire d'électronique Grand Public ne s'est vendu aussi vite en l'espace de soixante jours » (Source : www.afjv.com, 10/03/2011). Ce concept séduit les familles mais les joueurs passionnés continuent à demander des accessoires améliorant le réalisme pour certains jeux du type courses de voitures ou combats aériens.

➤ **SONY PS3 / PLAYSTATION MOVE**

2010 aura été l'année du retour de Sony sur le devant de la scène. Amorcé en 2009, le décollage de la PlayStation 3 s'est accentué sur les trois marchés majeurs, incluant le Japon où la plateforme a enfin pris la mesure de la Wii sans pour autant rattraper les intouchables DS et PSP. Cet essor a été initié par l'arrivée du modèle Slim l'an dernier, les baisses de prix qui l'ont accompagné et la sortie d'exclusivités attendues de longue date. La PS3 a pu s'appuyer sur le PlayStation Move. La sortie du jeu Gran Turismo 5 a eu un effet positif sur les ventes de PS3. La PlayStation®3 confirme sa position de leader en France sur l'année 2010. Fort de 822 000 PlayStation 3 achetées par les consommateurs français, Sony affirme avoir commercialisé 50% de consoles de plus que Microsoft n'a vendu de Xbox 360, sur l'ensemble de l'année 2010. Depuis son lancement en novembre 2006, la PlayStation 3 a été vendue à près de 41,6 millions d'exemplaires dans le monde, dont plus de 2,5 millions en France (Source : www.itrgames.com, 10/01/2011). Sans surprise, le jeu Gran Turismo 5 a eu un effet positif sur les ventes de PlayStation 3 au Japon avec 68 840 unités écoulées en une semaine (Source : www.gamebible.biz, 02/12/2010). Sony Computer Entertainment vient d'annoncer que la PS3 vient de passer la barre des trois millions d'unités vendues en France (Source : www.afjv.com, 18/03/2011). « La PS3 a encore accru son leadership sur le marché français ; le rythme des ventes est très dynamique et il est prévu de vendre un million de machines supplémentaires d'ici fin mars 2012. Associée au lancement de la NGP, la nouvelle console portable prévue par Sony à la fin de l'année 2011, devrait nous permettre de passer le milliard d'euros de chiffre d'affaires », a annoncé Georges Fornay, PDG de SCE France et Senior Vice-Président de SCE Europe.

Lancé depuis septembre 2010, le PlayStation Move est une toute nouvelle interface de jeu pour PlayStation 3 basée sur la reconnaissance de mouvements. Exploitant la caméra PlayStation Eye de la console, le système repère les déplacements dans l'espace de l'accessoire Motion Controller, doté d'un accéléromètre et d'un gyroscope trois axes ainsi que d'une sphère de couleur. Le PDG de Sony Computer Entertainment France indique qu'il s'est déjà vendu plus de 300 000 exemplaires de PlayStation Move sur le marché hexagonal (Source : www.itrgames.com, 10/01/2011).

➤ **NINTENDO 3DS**

Le parc de DS toutes confondues dans le monde approche du seuil historique des 150 millions d'unités (144,6 millions pour 817,5 millions de jeux) et comprend 23,5 millions de DSi et 9,43 millions de DSi XL (Source : www.gamebible.biz, 27/01/2011).

En présentant la Nintendo 3DS, nouvelle version de sa console portable affichant des graphismes en 3D, le constructeur japonais a créé l'événement. En effet, il s'agit de la première console en 3D relief sans lunettes. Son lancement s'est fait au Japon le 26 février 2011 et le 25 mars 2011 en France. Nintendo compte écouler quatre millions de 3DS le premier mois (Source : Multimédia à la Une, n°164, octobre 2010, page 31). La 3DS est fournie avec une carte SD de 2 Go et proposée en deux coloris («Aqua Blue » et «Cosmo Black »). Elle est compatible avec tous les jeux DS/DSi. Pour la semaine du 21 au 27 février, la console s'est placée à la première place du top des ventes de consoles au Japon avec 374 764 unités vendues (Source : www.gamalive.com, 04/03/2011).

Volonté des joueurs d'acquérir la 3DS

	1^{er} trimestre 2010	3^{eme} trimestre 2010
Certainement	8%	13%
Probablement	16%	22%
Peut-être	36%	33%
Probablement pas	21%	18%
Définitivement non	19%	14%

Source : Multimédia à la Une, n°166, Décembre 2010, page 53

➤ **PSP / NGP DE SONY**

Après plus de six ans, la PSP trouve une succession de choix : la NGP, abréviation de *Next Generation Portable*. En effet, présentée officiellement en janvier 2011 à Tokyo, cette console s'annonce comme une véritable machine de guerre. Connectable en 3G, elle sera mise en vente à la fin de l'année. La sortie de cette nouvelle console de jeu portable devrait aussi permettre à Sony de résister à la récente poussée de popularité des jeux vidéo sur iPhone et iPad. Cette machine est présentée comme la plus puissante et la plus complète du marché. La NGP est équipée d'un écran tactile haute définition de cinq pouces, d'une autre surface tactile au verso, de deux caméras et de mini joysticks mais n'offrira pas le relief contrairement à la Nintendo 3DS. Avec ces innovations, Sony espère qu'il pourra répondre à l'émergence des autres plateformes de jeux portables qui ont révolutionné le secteur depuis quelques années et entamé la dynamique de ses ventes.

1.4.6. LE MARCHÉ DES ACCESSOIRES POUR PC ET CONSOLES DE JEUX

Porté par le succès de la Nintendo Wii ces dernières années puis la montée en puissance de la PlayStation®3, le marché de l'accessoire est un marché de plus en plus mature. A l'heure où la dématérialisation se développe, l'accessoire s'avère un argument de poids pour accompagner et animer le jeu vidéo. De manière générale, le marché de l'accessoire est tributaire de celui des consoles et des jeux.

➤ **WEBCAMS ET ENCEINTES AUX ETATS-UNIS**

Webcams	Décembre 2009	Décembre 2010	Variation
Volume	707 997	749 158	+5,81%
Valeur (en USD)	32 247 366 \$	29 475 188 \$	-8,6%

Enceintes	Décembre 2009	Décembre 2010	Variation
Volume	563 022	656 113	+16,53%
Valeur (en USD)	27 555 564 \$	31 476 453 \$	+14,23%

(Source : NPD)

➤ **ACCESSOIRES DE JEUX POUR CONSOLES DE JEUX AUX ETATS-UNIS**

Accessoires Consoles	Décembre 2009	Décembre 2010	Variation
Volume	28 227 564	23 455 357	-16,91%
Valeur (en USD)	778 433 587 \$	853 171 616 \$	+9,6%

(Source : NPD)

1.4.7. UN ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL DENSE

Le Groupe évolue sur les marchés internationaux et fait face à une concurrence à la fois en France et à l'étranger. A cet effet, il s'avère de plus en plus important de se différencier par sa politique d'innovation et de qualité. C'est l'un des credo du Groupe. Le « basique » ne suffit plus si l'on veut séduire des consommateurs de plus en plus avertis. Le Groupe s'appuie sur les valeurs de ses marques en proposant la meilleure expérience possible à ses utilisateurs et travaille à faire connaître ses avantages concurrentiels, issus de son savoir-faire en terme de Recherche et Développement.

Sur ses marchés, le Groupe a identifié les principaux concurrents suivants, qui sont pour la plupart étrangers et qui occupent une position forte sur son territoire domestique :

Principaux concurrents par catégorie de produits	
DJing	Numark / Vestax / M Audio / Dj tech / American Audio
Cartes son	Creative Labs / Terratec
Webcams	Logitech / Microsoft / Philips
Accessoires de jeux PC	Logitech / Saitek / Trust
Accessoires de jeux consoles	Big Ben Interactive / Logitech / MadCatz / Nintendo / Nyko / Sony
Enceintes	Altec Lansing / Logitech / Philips / JBL
Wifi / CPL	Belkin / DLink / Devolo / Lynksis / Netgear / SpeedLink / Buffalo
Ultraportable	Acer / Asus / Dell / Fujitsu Siemens / HP / LG / Lenovo / Medion / MSI / Packard Bell / Samsung

Le Groupe bénéficie d'avantages concurrentiels significatifs :

- Une Recherche et Développement intégrée
- Une rapidité de développement et de mise sur le marché
- Une expérience de pionnier dans le DJing
- Une expérience audionumérique forte
- Des brevets déposés dans le domaine des volants, des gamepads et des joysticks
- Des licences fortes : Ferrari, Disney, Sony, Gran Turismo et US Air Force
- Le développement de suites logicielles (eCAFE Connect, Webcam Station...) garantissant une ergonomie optimale
- Une capacité à développer des projets prenant en compte de fortes contraintes marketing
- Une aptitude à coopérer avec les créateurs de jeux pour développer leurs accessoires les plus performants.

1.4.8. UNE CLIENTELE DE PLUS EN PLUS INTERNATIONALE

Le Groupe Guillemot Corporation est présent dans onze pays et distribue ses produits dans plus de cinquante pays dont la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Hollande, l'Espagne, l'Italie, les Etats-Unis, le Canada, la Belgique, Hong-Kong et la Roumanie. Son principal réseau de distribution est la zone Europe qui représente plus de 80% de ses ventes.

Les ventes hors de France sont passées de 59% à 66%.

Le Groupe passe essentiellement par des grossistes spécialisés tout en conservant sa relation commerciale directe avec les clients. La clientèle est constituée majoritairement de grossistes qui répondent directement aux attentes des clients en matière de logistique (commandes et livraisons centralisées). Ces grossistes servent la plupart des grandes chaînes de magasins, hypermarchés, multi spécialistes, magasins spécialisés, disposant d'un rayon informatique ou d'un rayon logiciels pour PC et consoles de jeux, mais également tous les principaux sites de commerce en ligne.

Le Groupe dispose d'un vaste réseau de distribution parmi lesquels :

- En Europe : Amazon, Auchan, Bartsmit, Boulanger, Carrefour, Casino, Cdiscount, Conforama, Cora, El Corte Ingles, Eldorado, Eroski, Fcenter, Fnac, Game, Grosbill.com, Intertoys, LDLC.com, Leclerc, Littlewoods, Makro, Media Markt, Micromania, Multirama, Netto, NIX Russia, NetLabs Russia Otto, PC World, PC City, Pixmania, Plaisio, Quelle, Rue du commerce, Saturn, Sonai, Surcouf.com, Thomann, Toys r us, Unieuro, Worten.

- En Amérique du Nord : Amazon.com, Best Buy, Buy.com, Cosco, Frys, Future Shop, Guitar Center, J&R Computer World, Meijer Micro Center, New Egg, Sam Ash, Tigerdirect.

1.5. PREVISIONS DE CHIFFRE D'AFFAIRES POUR L'EXERCICE 2011

Le Groupe prévoit un exercice en croissance et une rentabilité opérationnelle positive.

Hercules : En 2011, le Groupe bénéficiera de l'accroissement de sa zone de commercialisation pour exploiter pleinement le potentiel de développement mondial de ses produits audio et de convergence numérique.

Thrustmaster : La croissance s'appuiera sur le lancement de la nouvelle console portable Nintendo 3DS et sur ses accessoires de pilotage haut de gamme aujourd'hui en pleine expansion.

1.6. INFORMATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE

Le Groupe a émis le 27 avril 2011 le communiqué relatif à son chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre de l'exercice 2011 (données non auditées).

CHIFFRE D'AFFAIRES PREMIER TRIMESTRE 2011

1 ^{er} janvier 2011 au 31 mars 2011 (en millions d'euros)	2011	2010	Variation
Hercules			
Périphériques numériques	7,2	8,5	-15,29%
Netbooks eCAFE™	0,0	0,9	-
OEM	0,0	1,0	-
Total Hercules	7,2	10,4	-30,77%
Thrustmaster			
Accessoires de jeux	6,2	2,7	+129,63%
OEM	0,0	0,1	-
Total Thrustmaster	6,2	2,8	+121,43%
TOTAL	13,4	13,2	+1,52%

Le chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre de l'exercice 2011 du Groupe Guillemot Corporation s'établit à 13,4 millions d'euros. Au premier trimestre, les ventes en Amérique du Nord et dans les pays BRICS ont doublé, permettant de pallier l'absence de ventes OEM et de netbooks.

Les ventes de périphériques numériques Hercules sont en léger repli, principalement dû au niveau de stock de la distribution après les fêtes de fin d'année, cependant les ventes des magasins restent en croissance supérieure aux performances du marché.

Thrustmaster poursuit son développement à un rythme soutenu et bénéficie d'un effet très positif sur les ventes du nouveau volant T500RS sous licence Sony® Gran Turismo®, maintenant disponible en Europe, aux Etats-Unis, en Australie et au Japon.

▪ Hercules

Djing : la nouvelle DJ 4Set sera lancée au deuxième trimestre. Ce nouveau contrôleur offre aux DJs amateurs et au Grand Public les sensations et les fonctionnalités jusqu'ici réservées aux professionnels : de grandes roues à détection de pression idéales pour le scratch, l'accès à la dernière tendance du mix sur quatre pistes au lieu de deux. La DJ 4Set se positionne ainsi comme la solution abordable et indispensable pour les DJs dans la mouvance « clubber ».

Netbooks eCAFE™ : la nouvelle gamme de netbooks vient d'être dévoilée et permet de nouvelles avancées pour les utilisateurs en mobilité. Le nouveau eCAFE™ Slim HD, qui sera lancé en mai, sera le plus fin et le plus léger de sa catégorie avec 880g et permettra de visionner ses films Haute Définition. Le modèle eCAFE™ EX HD offrira, lui, une autonomie record de plus de treize heures en utilisation réelle, et sa connectique HDMI permettra de visionner ses vidéos Haute Définition sur grand écran.

Haut-parleurs : Hercules vient d'enrichir sa gamme avec l'ensemble Hercules XPS Diamond 2.0 USB, composé de deux mini haut-parleurs dans le segment en croissance des enceintes USB. Cette création unique en forme de diamant, qui sera disponible à partir de mai, est principalement destinée à un public féminin souhaitant mettre une note de glamour et de chic autour de son ordinateur.

- Thrustmaster

Univers Disney : Thrustmaster va lancer au deuxième trimestre des nouveautés basées sur la licence très attendue Cars2 simultanément avec la sortie du film. Elles s'adresseront aux possesseurs de consoles PlayStation®3, Nintendo® Wii et 3DS™.

Volant T500RS : il poursuit son implantation dans la communauté des joueurs et est en passe de devenir le référent mondial pour les passionnés de courses de voitures. Pas moins de huit fabricants de cockpits ont adapté leur matériel à ce volant. Ses performances inégalées et ses récompenses dans la presse mondiale assurent au T500RS un avenir prometteur par la volonté des développeurs de jeux de course de rendre leurs futurs titres compatibles avec le T500RS et s'assurer des meilleures sensations de jeu.

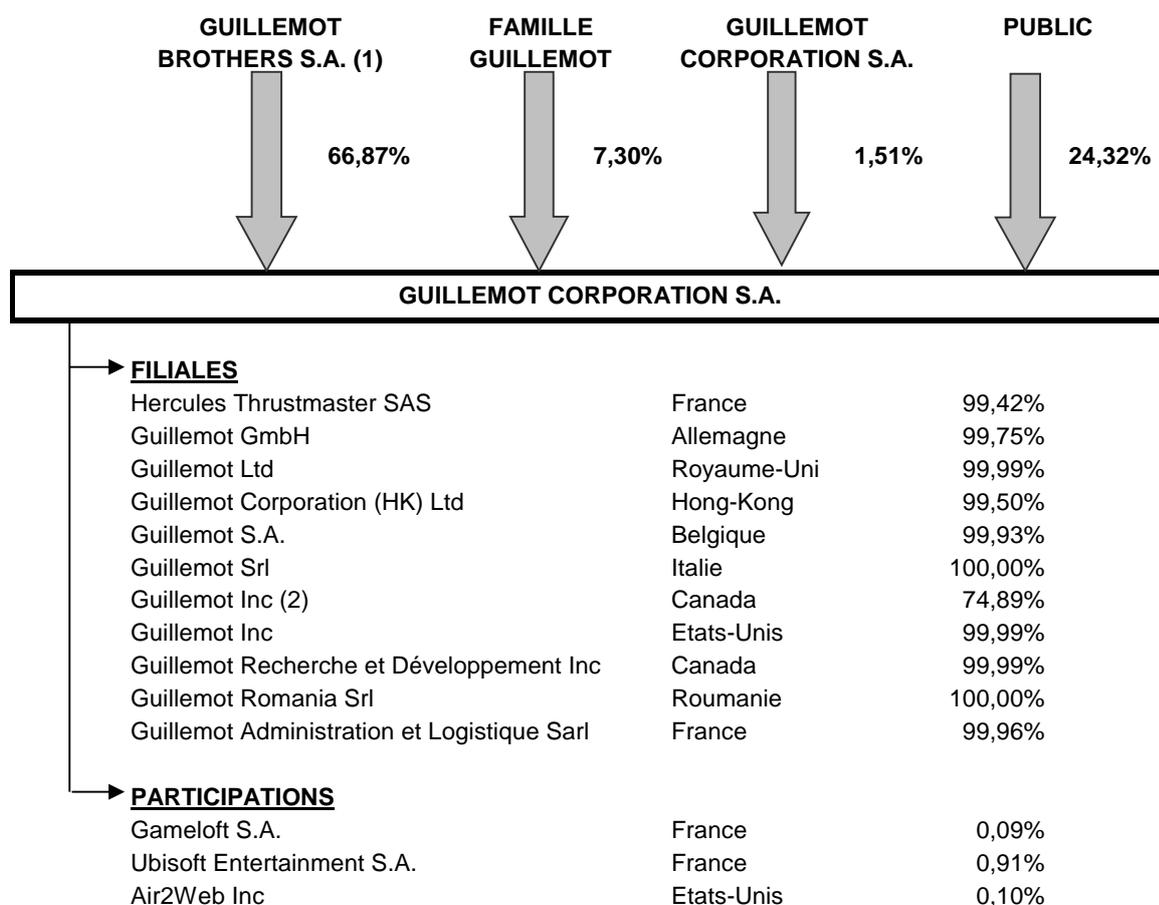
- Situation financière au 31 mars 2011

- Endettement net (hors VMP) : 2,5 millions d'euros.
- Valeur du portefeuille de VMP : 6,5 millions d'euros.

- Perspectives

L'ensemble des nouveautés et le succès des gammes actuelles vont permettre au Groupe d'accélérer l'implantation de ses gammes à l'international et de renforcer sa présence sur ses marchés. Le Groupe prévoit une croissance de son chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'exercice.

1.7. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 20 AVRIL 2011



(1) Détenue à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(2) La société canadienne Guillemot Inc est détenue à 74,89% par Guillemot Corporation S.A. et à 25,11% par la société américaine Guillemot Inc.

2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

2.1.1. DENOMINATION SOCIALE ET NOM COMMERCIAL

Dénomination sociale : GUILLEMOT CORPORATION
Nom commercial : GUILLEMOT

2.1.2. FORME JURIDIQUE

Société anonyme à conseil d'administration régie par le Code de commerce.

2.1.3. SIEGE SOCIAL

Adresse : Place du Granier, BP 97143, 35571 Chantepie Cedex
Téléphone : 02.99.08.08.80

2.1.4. NATIONALITE

Française

2.1.5. REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

414 196 758 R.C.S Rennes
Code APE : 4651Z

2.1.6. DATE DE CREATION ET DUREE DE VIE

Constituée le 1^{er} septembre 1997 pour une durée de 99 ans.
Expiration le 11 novembre 2096, sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

2.1.7. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

2.1.7.1. *Objet social (article 3 des statuts)*

La société Guillemot Corporation a pour objet en France comme à l'étranger, directement ou indirectement :

- La conception, la création, la production, l'édition et la diffusion de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques, notamment les matériels, accessoires et logiciels multimédia,
- L'achat, la vente et d'une manière générale le négoce sous toutes ses formes, à l'importation comme à l'exportation, par voie de location ou autrement, de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques ainsi que tous matériels ou produits de reproduction de l'image et du son,
- La diffusion et commercialisation de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques par tous moyens dont les nouvelles technologies de communication tels que les réseaux, les services en lignes,
- Le conseil, l'assistance et la formation se rapportant à l'un des domaines précités,
- La participation de la société dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement.

Et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

2.1.7.2. *Assemblées générales*

L'article 14 des statuts prévoit que « les assemblées générales sont composées de tous les actionnaires, à l'exclusion de la société elle-même. Elles sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Elles sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par l'assemblée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées générales en y assistant personnellement, en retournant un formulaire de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L.228-1 du code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenu par un intermédiaire habilité.

S'agissant des titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres dans les comptes tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. »

Seule l'assemblée générale est habilitée à modifier les droits des actionnaires et le capital social de la société ; étant précisé cependant que l'assemblée générale peut, dans certains cas, décider de déléguer sa compétence ou ses pouvoirs au conseil d'administration conformément aux dispositions légales et réglementaires.

2.1.7.3. Droits de vote

L'article 8 des statuts prévoit qu'un « droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est également conféré dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

Cette modalité a été mise en place lors de la constitution de la société et pourra être supprimée uniquement par décision de l'assemblée générale extraordinaire qui est seule habilitée à modifier les statuts de la société.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans mentionné ci-dessus. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué (article L.225-124 du Code de commerce).

Les statuts de la société ne prévoient pas de limitation des droits de vote.

2.1.7.4. Répartition des bénéfices (article 17 des statuts)

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges d'exploitation, amortissements et provisions constituent le résultat.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, le cas échéant diminué des pertes antérieures :

- Les sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et, en particulier, 5% au moins pour constituer le fonds de la réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours, lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.
- Les sommes que l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, jugera utiles d'affecter à toutes réserves extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est distribué aux actionnaires. Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'assemblée peut, conformément aux dispositions de l'article L.232-18 du Code de commerce proposer une option au paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la société.

2.1.7.5. Exercice social (article 16 des statuts)

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

2.1.7.6. Franchissement de seuils statutaires (article 6 des statuts)

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L.233-7 alinéa 1 du Code de commerce venant à détenir directement ou indirectement 1% au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur ou égal à 4%, est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la société dans le délai prévu à l'article L.233-7 du Code de commerce susvisé.

L'information prévue à l'alinéa précédent pour tout franchissement de seuil d'un multiple de 1% du capital ou des droits de vote est également faite lorsque la participation au capital ou aux droits de vote devient inférieure au seuil mentionné ci-dessus.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à la privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L.233-14 du Code de commerce, sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5% du capital ou des droits de vote de la société.

2.1.7.7. Pouvoirs du Directeur Général (extrait de l'article 13 des statuts)

L'article 13 des statuts prévoit que le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales et au conseil d'administration.

2.1.8. BONI DE LIQUIDATION

Le boni de liquidation est réparti entre les associés dans les mêmes proportions que leur participation au capital social (article L.237-29 du Code de commerce).

2.1.9. CHANGEMENT DE CONTROLE

Aucune disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle, ne figure dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de la société.

2.1.10. TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES

La société peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, recourir auprès d'Euroclear France à la procédure des titres au porteur identifiables (TPI) afin de recevoir des informations détaillées sur l'identité de ses actionnaires.

2.1.11. CONSULTATION DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA SOCIETE

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux des assemblées générales peuvent être consultés auprès de la société.

2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

2.2.1. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2010, date de la clôture du dernier exercice, le montant du capital souscrit s'élevait à 11 523 724,52 euros représentant un total de 14 965 876 actions ordinaires, entièrement libérées, de 0,77 euro de nominal chacune.

Depuis la clôture de l'exercice, le conseil d'administration a, dans sa séance du 20 janvier 2011, constaté une augmentation de capital de 29 922,20 euros provenant de 38 860 options de souscription d'actions levées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

A la date du présent document, le montant du capital souscrit s'élève à 11 553 646,72 euros représentant un total de 15 004 736 actions ordinaires, entièrement libérées, de 0,77 euro de nominal chacune.

Le tableau d'évolution du capital social depuis la création de la société Guillemot Corporation S.A. est présenté au paragraphe 4.11.3 du Rapport de gestion.

2.2.1.1. Répartition du capital et des droits de vote au 20 avril 2011

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote (1)
Claude GUILLEMOT	382 860	2,55%	2,96%
Michel GUILLEMOT	447 198	2,98%	3,46%
Yves GUILLEMOT	2 861	0,02%	0,02%
Gérard GUILLEMOT	19 148	0,13%	0,15%
Christian GUILLEMOT	223 061	1,49%	1,73%
Autres membres de la Famille GUILLEMOT	20 084	0,13%	0,08%
GUILLEMOT BROTHERS S.A.(2)	10 034 030	66,87%	77,44%
Concert	11 129 242	74,17%	85,85%
Auto-contrôle (3)	226 928	1,51%	0,00%
Public	3 648 566	24,32%	14,15%
TOTAL	15 004 736	100,00%	100,00%

(1) Droits de vote exerçables en assemblée générale. Les membres de la famille Guillemot et la société Guillemot Brothers S.A. bénéficient de droits de vote double attachés à certaines de leurs actions.

(2) Contrôlée à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(3) Actions propres privées de droit de vote.

La société Guillemot Brothers S.A. et les membres de la famille Guillemot contrôlent de concert la société Guillemot Corporation S.A. Il n'existe pas de mesures particulières prises en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote en dehors de ceux indiqués dans le tableau ci-dessus. La société ne dispose pas d'étude sur les titres au porteur identifiable (TPI) lui permettant de donner une indication sur le nombre de ses actionnaires et sur la répartition du capital entre actionnaires particuliers ou investisseurs institutionnels et entre résidents ou non-résidents.

Il n'y a pas d'actionnariat salarié au sens de l'article L.225-102 du Code de commerce.

Au 20 avril 2011, le nombre d'actions propres détenues s'élève à 226 928 et représente 1,51% du capital de la société, la société ayant, depuis le 1^{er} janvier 2011, acheté 102 432 actions et cédé 131 678 actions dans le cadre du contrat de liquidité. Aucune action n'a été annulée depuis le 1^{er} janvier 2011.

Les informations prévues au deuxième alinéa de l'article L.225-211 du Code de commerce sont présentées au paragraphe 4.11.2 du Rapport de gestion.

2.2.1.2. Evolution de l'actionnariat au cours des trois derniers exercices

Au cours des trois dernières années, aucun mouvement significatif n'est intervenu dans la répartition du capital et des droits de vote de la société.

Actionnariat	Au 31/12/2010			Au 31/12/2009			Au 31/12/2008		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote (1)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote (1)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote (1)
Claude GUILLEMOT	382 860	2,56%	2,97%	382 860	2,56%	2,66%	382 860	2,56%	2,62%
Michel GUILLEMOT	447 198	2,99%	3,47%	447 198	2,99%	3,17%	447 198	2,99%	2,81%
Yves GUILLEMOT	2 861	0,02%	0,02%	2 861	0,02%	0,02%	2 861	0,02%	0,02%
Gérard GUILLEMOT	19 148	0,13%	0,15%	43 883	0,29%	0,19%	43 883	0,29%	0,18%
Christian GUILLEMOT	223 061	1,49%	1,73%	223 061	1,49%	1,38%	223 061	1,49%	1,40%
Autres membres famille Guillemot	20 084	0,13%	0,08%	20 084	0,13%	0,08%	20 084	0,13%	0,08%
GUILLEMOT BROTHERS S.A.(2)	10 034 030	67,05%	77,65%	10 034 030	67,05%	78,29%	10 034 030	67,05%	78,49%
Concert	11 129 242	74,37%	86,07%	11 153 977	74,53%	85,80%	11 153 977	74,53%	85,61%
Auto-contrôle (3)	256 174	1,71%	0,00%	257 225	1,72%	0,00%	267 164	1,79%	0,00%
Public	3 580 460	23,92%	13,93%	3 554 674	23,75%	14,20%	3 544 735	23,68%	14,39%
TOTAL	14 965 876	100,00%	100,00%	14 965 876	100,00%	100,00%	14 965 876	100,00%	100,00%

(1) Droits de vote exerçables en assemblée générale. Les membres de la famille Guillemot et la société Guillemot Brothers S.A. bénéficient de droits de vote double attachés à certaines de leurs actions.

(2) Contrôlée à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(3) Actions propres privées de droit de vote.

2.2.1.3. Pacte d'actionnaires

Néant.

2.2.1.4. Franchissements de seuil

Le nombre total de droits de vote attachés aux actions composant le capital de la société servant de base de calcul pour les franchissements de seuils (droits de vote théoriques ou bruts) s'élève à 26 056 616 au 20 avril 2011.

A la connaissance de la société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et depuis la clôture de cet exercice, aucun seuil mentionné à l'article L.233-7 du code de commerce n'a été franchi.

2.2.2. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Les informations requises par l'article L.225-211 du Code de commerce concernant l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont présentées au paragraphe 4.11.2 du Rapport de gestion.

Un nouveau programme de rachat d'actions sera proposé aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, dont le descriptif figure ci-après :

- Date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à autoriser le nouveau programme de rachat d'actions : 25 mai 2011
- Nombre de titres détenus par l'émetteur (directement et indirectement) au 20 avril 2011 : 226 928
- Part du capital détenu par l'émetteur (directement et indirectement) au 20 avril 2011 : 1,51%
- Répartition par objectifs des titres détenus par l'émetteur à la date du 20 avril 2011 :
 - conservation en vue de la remise ultérieure, à l'échange ou en paiement, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe : 187 256
 - contrat de liquidité : 39 672
- Objectifs du nouveau programme de rachat :
 - l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne peut excéder 5% des titres composant le capital de la société,
 - la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société,
 - la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son Groupe,
 - l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.
- Part maximale du capital que l'émetteur se propose d'acquérir : 10 %
- Nombre maximal de titres que l'émetteur se propose d'acquérir : 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la société à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de l'assemblée générale. L'émetteur détenant 226 928 actions au 20 avril 2011, le nombre maximum d'actions qu'il serait susceptible de racheter à cette date s'élève à 1 273 545.
- Caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir : actions ordinaires Guillemot Corporation (ISIN FR0000066722) cotées sur le marché NYSE Euronext à Paris (Compartment C).
- Prix maximum d'achat unitaire : 10 euros
- Durée du programme de rachat : 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale (soit une date d'expiration au 24 novembre 2012).

2.2.3. DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIR EN COURS DE VALIDITE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité à la date du 31 décembre 2010 dans le domaine des augmentations de capital, accordées au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce, est présenté au paragraphe 4.11.5 du Rapport de gestion. Depuis la clôture de l'exercice, le conseil d'administration de la société n'a utilisé aucune de ces délégations.

2.2.4. CAPITAL POTENTIEL

Au 20 avril 2011, le nombre potentiel d'actions ordinaires à émettre s'élève à 1 892 438. Ce nombre correspond en totalité aux options de souscription d'actions consenties par le conseil d'administration sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Il représente 11,20% de la somme des actions composant le capital social et de ces actions nouvelles potentielles.

	Au 20/04/2011
Nombre potentiel d'actions ordinaires à émettre	1 892 438
<i>dont au nom de Claude Guillemot</i>	<i>30 000</i>
<i>dont au nom de Michel Guillemot</i>	<i>30 000</i>
<i>dont au nom de Yves Guillemot</i>	<i>30 000</i>
<i>dont au nom de Gérard Guillemot</i>	<i>30 000</i>
<i>dont au nom de Christian Guillemot</i>	<i>30 000</i>
<i>dont au nom des autres membres de la famille Guillemot</i>	<i>0</i>

2.2.4.1. Attributions d'options de souscription d'actions

▪ Autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 1998

L'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 1998 a autorisé le Conseil d'administration à consentir au profit des salariés du Groupe des options de souscription ouvrant droit à la souscription d'un nombre d'actions maximum de 100 000 actions, soit une augmentation de capital maximum de 152 449,02 euros.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration de la société a décidé le 14 novembre 1998 l'attribution d'options de souscription portant sur 50 000 actions au profit des salariés du Groupe. Suite à la division par deux du nominal du titre intervenue en février 2000, le nombre d'actions a été porté à 100 000. Aucune option n'a été attribuée aux mandataires sociaux dirigeants. Aucune de ces options de souscription attribuées le 14 novembre 1998 n'a été levée et celles-ci sont devenues caduques le 14 novembre 2008.

Faisant également usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 6 décembre 1999 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de salariés du Groupe portant sur 50 000 actions. Suite à la division du nominal par deux du titre intervenue en février 2000, le nombre d'actions a été porté à 100 000. Aucune option n'a été accordée aux mandataires sociaux dirigeants. Aucune de ces options de souscription attribuées le 6 décembre 1999 n'a été levée et celles-ci sont devenues caduques le 6 décembre 2009.

▪ Autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2000

L'assemblée générale mixte du 21 décembre 2000 a autorisé le Conseil d'administration à consentir au profit des salariés du Groupe des options de souscription ouvrant droit à la souscription d'un nombre d'actions maximum de 100 000 actions, soit une augmentation de capital maximum de 76 224,51 euros.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration de la société a décidé le 17 avril 2001 l'attribution d'options de souscription portant sur 28 000 actions au profit de salariés du Groupe. Aucune option n'a été attribuée aux mandataires sociaux dirigeants. Aucune de ces options de souscription attribuées le 17 avril 2001 n'a été levée et celles-ci sont devenues caduques le 17 avril 2011.

Faisant également usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 18 avril 2001 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de salariés du Groupe portant sur 72 000 actions. Aucune option n'a été accordée aux mandataires sociaux dirigeants. Aucune de ces options de souscription attribuées le 18 avril 2001 n'a été levée et celles-ci sont devenues caduques le 18 avril 2011.

▪ Autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2002

L'assemblée générale mixte du 15 février 2002 a autorisé le Conseil d'administration à consentir au profit des salariés du Groupe des options de souscription ou d'achat d'actions ouvrant droit à la souscription d'un nombre d'actions maximum de 200 000 actions, soit une augmentation de capital maximum de 154 000 euros.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 4 novembre 2002 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de salariés du Groupe portant sur 199 998 actions. Aucune option n'a été accordée aux mandataires sociaux dirigeants. Aucune option de souscription n'a été levée à ce jour.

▪ Autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2003

L'assemblée générale mixte du 20 février 2003 a autorisé le Conseil d'administration à consentir au profit des salariés du Groupe des options de souscription ou d'achat d'actions ouvrant droit à la souscription d'un nombre d'actions maximum de 2 000 000 actions, soit une augmentation de capital maximum de 1 540 000 euros.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 1^{er} septembre 2003 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de salariés du Groupe portant sur 459 000 actions. Aucune option n'a été accordée aux mandataires sociaux dirigeants. 16 700 options de souscription ont été levées à ce jour, dont 10 000 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 22 février 2006 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de salariés des sociétés françaises du Groupe portant sur 433 000 actions dont 75 000 ont été attribuées aux mandataires sociaux dirigeants. 10 500 options de souscription ont été levées à ce jour, dont la totalité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 22 février 2006 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de salariés des sociétés étrangères du Groupe portant sur 246 000 actions. Aucune option n'a été accordée aux mandataires sociaux dirigeants. 12 000 options de souscription ont été levées à ce jour, dont la totalité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

▪ Autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2006

L'assemblée générale mixte du 15 juin 2006 a autorisé le Conseil d'administration à consentir au bénéfice des mandataires sociaux dirigeants et/ou des membres du personnel salarié de la société et/ou des sociétés mentionnées à l'article L.225-180 du code de commerce des options de souscription d'actions ouvrant droit à la souscription d'un nombre maximum d'actions de 1 000 000 actions, soit une augmentation de capital maximum de 770 000 euros.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 18 février 2008 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de certains salariés et mandataires sociaux dirigeants des sociétés françaises du Groupe portant sur un total de 383 000 actions. 75 000 options ont été attribuées aux mandataires sociaux dirigeants qui devront chacun conserver, au nominatif, 5% des actions issues de levées d'options jusqu'à la cessation de leurs fonctions au sein de la société. Aucune option de souscription n'a été levée à ce jour.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration du 18 février 2008 a décidé l'attribution d'options de souscription au profit de certains salariés des sociétés étrangères du Groupe portant sur un total de 217 000 actions. Aucune option n'a été accordée aux mandataires sociaux dirigeants. 6 360 options de souscription ont été levées à ce jour, dont la totalité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2.2.4.2. Historique des attributions d'options de souscription d'actions

	1 ^{er} plan	2 ^{eme} plan	3 ^{eme} plan	4 ^{eme} plan	5 ^{eme} plan
Date de l'assemblée générale	12/11/98	12/11/98	21/12/00	21/12/00	15/02/02
Date du Conseil d'administration	14/11/98	06/12/99	17/04/01	18/04/01	04/11/02
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	96 466	100 000	28 000	72 000	199 998
- dont par les mandataires sociaux	0	0	0	0	0
- dont par les dix premiers attributaires salariés	20 000	22 000	2 520	6 160	199 998
Point de départ d'exercice des options	27/11/03	06/12/04	17/04/05	18/04/02	04/11/06
Date d'expiration des options	14/11/08	06/12/09	17/04/11	18/04/11	04/11/12
Prix de souscription (en euros)	16,76	36	29	29	1,36
Modalités d'exercice	-	-	-	25% par an	-
Nombre d'actions souscrites	0	0	0	0	0
- dont au cours de l'exercice clos le 31/12/2010	-	0	0	0	0
- dont au cours de l'exercice ouvert le 01/01/2011	-	0	0	0	0
Options de souscription d'actions annulées ou caduques	96 466	100 000	28 000	72 000	0
Options de souscription d'actions restantes	0	0	0	0	199 998

	6 ^{ème} plan	7 ^{ème} plan	8 ^{ème} plan	9 ^{ème} plan	10 ^{ème} plan
Date de l'assemblée générale	20/02/03	20/02/03	20/02/03	15/06/06	15/06/06
Date du Conseil d'administration	01/09/03	22/02/06	22/02/06	18/02/08	18/02/08
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	459 000	433 000	246 000	383 000	217 000
- dont par les mandataires sociaux	0	75 000	0	75 000	0
- dont par les dix premiers attributaires salariés	218 000	157 500	82 000	200 000	130 000
Point de départ d'exercice des options	01/09/07	22/02/10	22/02/08	18/02/12	18/02/10
Date d'expiration des options	01/09/13	22/02/16	22/02/16	18/02/18	18/02/18
Prix de souscription (en euros)	1,83	1,74	1,77	1,91	1,91
Modalités d'exercice	-	-	1/3 par an	-	1/3 par an
Nombre d'actions souscrites	16 700	10 500	12 000	0	6 360
- dont au cours de l'exercice clos le 31/12/2010	10 000	10 500	12 000	0	6 360
- dont au cours de l'exercice ouvert le 01/01/2011	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions annulées ou caduques	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions restantes	442 300	422 500	234 000	383 000	210 640

2.2.4.3. Options de souscription d'actions consenties et souscrites depuis le 1^{er} janvier 2011

Néant.

2.2.5. ACTIONS GRATUITES

L'information est présentée au paragraphe 4.15.3 du Rapport de gestion.

En outre, aucune action gratuite n'a été attribuée depuis le début de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011.

2.2.6. ENGAGEMENT DES ACTIONNAIRES

Néant.

2.2.7. NANTISSEMENT DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Néant.

2.3. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Guillemot Corporation S.A. prévoit de distribuer des dividendes à ses actionnaires pour autant que les conditions économiques de la distribution soient réunies.

Aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la société.

2.4. CONTRATS IMPORTANTS

A la connaissance de la société, il n'existe pas de contrats importants conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

2.5. MARCHE DU TITRE DE L'EMETTEUR

Guillemot Corporation S.A. est cotée sur le marché NYSE Euronext à Paris (Compartiment C).

Code ISIN	: FR0000066722
Capitalisation boursière au 31 décembre 2010	: 31 877 315,88 €
Capitalisation boursière au 19 avril 2011	: 32 410 229,76 €

2.5.1. INFORMATIONS SUR LE TITRE GUILLEMOT CORPORATION

Mois	Total des transactions en titres	Moyenne des volumes quotidiens en titres	Premier cours coté du dernier jour du mois	Cours le plus haut du mois	Cours le plus bas du mois
oct-09	801 174	38 151	1,49	1,57	1,35
nov-09	198 614	9 457	1,27	1,43	1,22
déc-09	362 948	16 497	1,22	1,32	1,14
janv-10	350 260	17 513	1,30	1,47	1,23
févr-10	1 215 269	60 763	1,51	1,76	1,34
mars-10	917 629	39 896	2,06	2,23	1,46
avr-10	2 384 012	119 200	2,85	3,23	2,11
mai-10	871 838	41 516	2,21	2,79	1,99
juin-10	229 674	10 439	2,01	2,35	1,99
juil-10	221 615	10 073	2,10	2,28	1,92
août-10	184 561	8 389	2,15	2,27	2,03
sept-10	363 288	16 513	2,28	2,44	2,10
oct-10	226 399	10 780	2,31	2,36	2,15
nov-10	655 541	29 797	2,30	2,64	2,20
déc-10	311 529	13 544	2,13	2,32	2,07
janv-11	370 168	17 627	2,21	2,41	2,08
févr-11	167 297	8 364	2,16	2,26	2,12
mars-11	388 280	16 881	2,18	2,35	1,93
avril-11 (1)	85 314	6 562	2,12	2,19	2,09

(1) du 1er au 19 avril 2011

(Source Euronext)

2.5.2. EVOLUTION DU COURS DU TITRE GUILLEMOT CORPORATION



3. FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

3.1. RISQUES LIES AU SECTEUR D'ACTIVITE

Guillemot Corporation évolue dans le domaine de l'ordinateur grand public et des consoles de jeux vidéo, secteurs sensibles aux évolutions des technologies électroniques des microprocesseurs et des télécommunications, à la concurrence et aux fluctuations saisonnières.

3.1.1. RISQUES TECHNOLOGIQUES

Guillemot Corporation s'appuie sur les technologies les plus innovantes pour la fabrication de ses gammes de produits, chaque produit utilisant des technologies différentes.

Les équipes d'ingénieurs assurent une veille technologique permanente afin de définir les caractéristiques des prochains produits.

Les équipes de Recherche et Développement basées sur le continent nord-américain et en Roumanie, renforcées par une base de veille technologique à Hong-Kong, sont en relation directe avec les grands intervenants technologiques du marché et les studios de développement des plus grands éditeurs de jeux. Néanmoins, des changements de technologies rapides peuvent entraîner une obsolescence de certains produits se traduisant par des risques de dépréciation de stocks sur ces produits.

3.1.2. RISQUES LIES AUX SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

3.1.2.1. *Dépendance à l'égard de certains de ses fournisseurs*

La dépendance à l'égard d'un fournisseur est fonction de la technicité du produit.

Le Groupe entretient des relations commerciales régulières avec bon nombre de ses fournisseurs depuis plusieurs années, et représente pour eux un potentiel de ventes intéressant.

Néanmoins, le Groupe n'est pas totalement à l'abri des évolutions de la politique commerciale des créateurs de technologies qui pourraient dans certains cas réserver l'usage de ces technologies à certains de leurs autres clients. D'autre part, l'allongement des délais d'approvisionnement des composants peut engendrer des décalages importants de production. L'arrêt de production par certains fournisseurs de composants critiques peut d'autre part nécessiter des modifications de design électronique des produits et décaler d'autant les livraisons des références concernées.

3.1.2.2. *Rapprochement et concentration d'entreprises*

Le marché des loisirs interactifs a connu au cours des dernières années des alliances et des rachats. En cas de changement de contrôle de l'un de ses fournisseurs, la position de Guillemot Corporation sur ses marchés lui permet d'envisager des sources d'approvisionnement alternatives.

3.1.3. RISQUES LIES A LA CONCURRENCE SECTORIELLE

Le Groupe évolue sur ce marché depuis de nombreuses années et a su développer une forte notoriété auprès des distributeurs comme des consommateurs. Le Groupe est exposé à une forte concurrence, et doit veiller en permanence à la compétitivité de ses gammes de produits. Ses concurrents sont mondiaux. L'originalité et les performances des produits du Groupe leur permettent de se comparer favorablement à ceux de la concurrence et ils bénéficient de récompenses et de premières places dans les tests comparatifs de la presse spécialisée, tant en Europe qu'aux Etats-Unis. Une perte de compétitivité pourrait avoir une incidence sur les résultats du Groupe et son niveau d'affaires.

3.1.4. RISQUES LIES A LA CONCURRENCE DES FABRICANTS D'ORDINATEURS ET DE CONSOLES DE JEUX

A la suite de leur achat, certains consommateurs complètent la configuration de leur ordinateur en fonction de l'utilisation qu'ils souhaitent en faire. Les matériels Hercules et accessoires Thrustmaster diffusés en magasin répondent aux attentes de ces clients. Néanmoins, certains fabricants peuvent décider d'intégrer d'origine à leurs ordinateurs des périphériques performants réduisant dans ce cas le marché potentiel. En outre, certains fabricants de consoles de jeux limitent l'accès aux technologies

permettant la compatibilité avec leurs consoles, ce qui restreint l'accès du Groupe à ces marchés et peut entraîner une obsolescence de certains produits.

3.1.5. RISQUES LIES A LA FLUCTUATION SAISONNIERE D'ACTIVITE

Le Groupe Guillemot Corporation réalise environ 50% de son activité annuelle du mois de septembre au mois de décembre. Le Groupe fait appel à la sous-traitance pour couvrir cette plus forte activité en matière de production et de logistique. Le besoin en fonds de roulement induit par ces fluctuations saisonnières est financé par des ressources à court et moyen terme. De fortes variations dans la saisonnalité pourraient entraîner des problèmes de stock.

3.2. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe, n'ayant pas de site de production, n'a pas procédé à l'évaluation de ces risques, la fabrication des produits étant réalisée par des sous-traitants.

3.3. RISQUES DE MARCHE

Les risques de marché (taux, change, actions et crédit) sont présentés au paragraphe 4.6.1 du Rapport de gestion.

3.4. RISQUES DE LIQUIDITE

Les risques de liquidité (trésorerie, clause d'exigibilité) sont présentés au paragraphe 4.6.2 du Rapport de gestion.

3.5. RISQUES D'APPROVISIONNEMENT ET DE PRIX

Ces risques sont présentés au paragraphe 4.6.3 du Rapport de gestion.

3.6. RISQUES JURIDIQUES

Ces risques sont présentés au paragraphe 4.6.5 du Rapport de gestion.

3.7. AUTRES RISQUES

3.7.1. RISQUES LIES AU MODE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS

La clientèle est constituée majoritairement de grossistes qui répondent directement aux attentes des clients en matière de logistique (commandes et livraisons centralisées). Le premier client représente 9% du chiffre d'affaires consolidé, les cinq premiers clients du Groupe représentent 30% et les dix premiers clients représentent 45% du chiffre d'affaires consolidé.

Le montant des créances échues non recouvrées concernant les dix premiers clients totalise 1 078 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Cependant, la sélection rigoureuse des clients contribue à réduire le risque clients. Le Groupe fait appel à une société d'assurance - crédit pour assurer les risques d'impayés (cf. paragraphe 5.5.7.6).

3.7.2. RISQUES PAYS

Ce risque est présenté au paragraphe 4.6.4 du Rapport de gestion.

3.7.3. RISQUES LIES A L'EXPLOITATION DES ACTIFS

Le Groupe Guillemot Corporation est propriétaire de l'ensemble des actifs nécessaires à son exploitation.

3.7.4. RISQUES LIES A L'EVOLUTION DES REGLEMENTATIONS

Le Groupe a pris des mesures pour se conformer aux directives ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses), DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) et au règlement REACH (Système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques).

3.7.5. ASSURANCES ET COUVERTURES DE RISQUES

Le Groupe a souscrit des assurances pour les principaux risques identifiés.

Il dispose ainsi de polices d'assurances couvrant sa responsabilité civile à hauteur de 4 ou 8 millions d'euros suivant la nature du sinistre. Les autres polices d'assurance couvrent ses bâtiments, ses installations, ses véhicules et son stock. Les bâtiments situés en France sont assurés en valeur à neuf pour 6,2 millions d'euros, les marchandises à 6,5 millions d'euros. Le Groupe dispose également de polices sur les marchandises transportées pour se couvrir contre des incidents majeurs pouvant survenir sur les flux. Les marchandises transportées sont assurées pour un import mer ou air (par bateau ou avion) ou dans le cas d'une expédition (par camion) pour une valeur de 765 000 euros.

4. RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, et vous rendre compte de l'activité du Groupe Guillemot Corporation et de sa société-mère au cours dudit exercice.

Les comptes, rapports ou autres documents et renseignements prévus par la réglementation vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les délais légaux.

4.1. ACTIVITE ET RESULTAT

Guillemot Corporation conçoit et fabrique du matériel et des accessoires de loisirs interactifs, proposant une gamme de produits diversifiée sous les marques Hercules et Thrustmaster. Acteur sur ce marché depuis 1984, le Groupe Guillemot Corporation est désormais présent dans onze pays dont la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Espagne, la Hollande, la Belgique, Hong-Kong, la Roumanie, le Canada et l'Italie et diffuse ses produits dans plus de cinquante pays. La mission du Groupe est d'offrir des produits performants et ergonomiques pour maximiser les satisfactions des utilisateurs de loisirs numériques interactifs.

4.1.1. SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE ET DE SON ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE 2010

En 2010, le Groupe a étendu significativement sa couverture géographique de distribution, passant de trente-cinq à plus de cinquante pays.

4.1.1.1. *Hercules*

▪ Gamme audio :

Hercules consolide sa position en renforçant ses parts de marché sur ce segment. La marque poursuit sa stratégie de montée en gamme et démontre son expertise dans le domaine du son avec le lancement en décembre des XPS 101 afin de créer des enceintes qui vont assurer la convergence multimédia et Hifi. Le lancement de la toute dernière console, la *DJ Console 4-Mx*, a contribué à la croissance de l'activité tout en positionnant la marque sur le segment des DJ semi professionnels. Véritable concentré de performances pour mixer et scratcher, la prochaine nouveauté, la *DJ 4Set*, s'adressera à une segmentation de DJs plus « clubbers ».

▪ Gamme Wifi / CPL :

Hercules a implanté ses gammes Courant Porteur en Ligne dans plusieurs pays. Les perspectives sont intéressantes à moyen terme car de nombreux pays n'en sont qu'au début de l'équipement. Le lancement des nouvelles télévisions connectées à Internet préfigure de nouveaux besoins.

▪ Gamme de webcams :

Le Groupe va mettre de nouveaux produits performants sur le marché pour accompagner le développement continu de la vidéoconférence sur Internet.

▪ Hercules netbooks :

La nouvelle gamme eCAFÉ™, initialement prévue pour être lancée fin 2010 et dont le report a contribué au recul des ventes de netbooks sur l'année, sera mise sur le marché au début du deuxième trimestre. Elle intégrera les dernières innovations technologiques et fera encore progresser le concept de l'ultra-mobilité.

▪ OEM :

L'activité OEM consiste à fabriquer pour le compte de tiers des accessoires qui sont intégrés avec leurs matériels. L'année 2009 avait vu la concrétisation d'opportunités importantes qui ne se sont pas renouvelées en 2010. Le potentiel étant significatif, le Groupe met en place une structure de « Business développement » dédiée afin d'étoffer les ventes dans ce domaine.

4.1.1.2. Thrustmaster

Thrustmaster continue sur sa dynamique de croissance avec +36,11% sur l'année, et renforce ainsi sa position d'acteur mondial dans le domaine des accessoires de jeux pour PC et consoles. Cette année, Thrustmaster s'est appuyé sur des produits de haute technologie issus de sa Recherche et Développement dans le domaine des volants et joysticks, ainsi que sur une stratégie ciblée de nouvelles licences (Sony, Disney, US Air Force) qui lui ont permis de renforcer la pénétration de ces produits sur de nouveaux marchés. 2010 a été l'année des volants pour Thrustmaster avec notamment le cockpit *Wireless GT 430 Scuderia* sous licence Ferrari, ensemble cockpit avec volant pédalier intégré, et le développement du volant *T500RS* sous licence Gran Turismo®5 et PlayStation®3 qui a été lancé le 5 janvier 2011 (volant officiel du jeu Gran Turismo®5). Ce positionnement unique via des licences fortes est un atout important pour la marque Thrustmaster et sa diffusion mondiale. L'activité a également été riche en simulation de vol avec la sortie du Hotas Warthog sous licence US Air Force, disponible depuis la fin de l'année, et qui vient de se voir décerner le « prix de l'innovation » dans la catégorie Accessoires au salon CES de Las Vegas en début d'année. En parallèle, Thrustmaster étoffe sa gamme d'accessoires basés sur la licence Disney qui lui permet d'exploiter sa créativité pour cibler un public plus jeune. Des accessoires pour la PlayStation®Move de Sony ont été lancés fin 2010 et Thrustmaster prépare activement l'arrivée de la nouvelle console 3DS™ de Nintendo® dont la sortie est prévue en mars.

4.1.2. RESULTAT DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

Les comptes consolidés de Guillemot Corporation pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010 s'établissent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires	60,5	61,2
Résultat opérationnel courant *	1,7	-0,9
Résultat opérationnel	1,7	-0,9
Résultat financier **	-0,7	-3,4
Résultat net consolidé	0,8	-4,5
Résultat de base par action	0,06 €	-0,31 €
Stocks	10,7	9,8
Capitaux propres	22,7	21,5
Endettement net (hors VMP) ***	1,8	-1,0
Actifs financiers courants (VMP)	7,3	8,8

* Après stock-options.

** Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier net et les autres charges et produits financiers (cf paragraphe 4.6.2.1).

*** Les Valeurs Mobilières de Placement ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'endettement net.

Le chiffre d'affaires consolidé annuel de l'exercice 2010 s'est élevé à 60,5 millions d'euros en baisse de 1,14% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat opérationnel courant ressort, quant à lui, à 1,7 million d'euros contre une perte de 0,9 million d'euros au 31 décembre 2009. Il est à noter que les frais de Recherche et Développement ont été comptabilisés totalement en charge sur l'exercice. Le résultat financier de -0,7 million d'euros intègre des pertes de réévaluation de 1,5 million d'euros sur les actifs financiers courants (VMP) constitués des titres Ubisoft Entertainment et Gameloft et un gain net de change de 0,9 million d'euros sur l'exercice.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 0,8 million d'euros contre -4,5 millions d'euros en 2009. Les actifs financiers courants s'établissent à 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ils sont composés de titres Ubisoft Entertainment et Gameloft.

L'endettement net est de 1,8 million d'euros.

Les capitaux propres sont passés de 21,5 millions d'euros à 22,7 millions d'euros.

4.1.2.1. Répartition du chiffre d'affaires

■ Par secteur d'activité

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Hercules	40,9	46,8	31,6
Thrustmaster	19,6	14,4	18,0
TOTAL	60,5	61,2	49,6

▪ Par zone géographique

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
France	20,4	25,3	22,0
Union Européenne (hors France)	28,4	28,0	22,2
Autres	11,7	7,9	5,4
TOTAL	60,5	61,2	49,6

4.1.2.2. Répartition du résultat opérationnel par activité

(en millions d'euros)	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Hercules	1,5	-0,6	0,0
Thrustmaster	0,2	-0,3	0,5
TOTAL	1,7	-0,9	0,5

4.1.3. PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

L'année 2010 a été marquée par un repli des ventes de netbooks et d'OEM qui a été en grande partie compensé par le succès des nouvelles gammes de périphériques numériques Hercules (Enceintes, Djing, Webcams, Wifi et CPL) et d'accessoires de jeux Thrustmaster.

Parmi les principaux progrès réalisés, le Groupe a étendu significativement sa couverture géographique de distribution, passant de trente-cinq à plus de cinquante pays. Cette extension, allié à la force des nouveautés, a permis de faire passer les ventes hors de France d'accessoires et de périphériques de 26,7 à 37,0 millions d'euros, soit une croissance de plus de 38%.

La hausse de la marge brute comptable, qui est passée de 38% à 46% sur l'exercice, et la bonne tenue des frais opérationnels ont permis au Groupe de renouer avec les bénéfices et d'afficher un résultat opérationnel de 1,7 million d'euros.

Parmi les difficultés rencontrées, la pénurie de composants et le décalage du lancement de la nouvelle gamme de netbooks a eu un impact sur le chiffre d'affaires du dernier trimestre.

4.1.4. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe est en baisse de 1,14 % par rapport à l'exercice précédent, les principales causes de ce léger repli provenant de la baisse des ventes des gammes de netbooks et d'OEM.

Le résultat opérationnel courant de l'exercice 2010 ressort à 1,7 million d'euros contre une perte de 0,9 million d'euros au 31 décembre 2009. Il est à noter que les frais de Recherche et Développement ont été comptabilisés totalement en charge sur l'exercice.

Le résultat financier de -0,7 millions d'euros intègre des pertes de réévaluation de 1,5 million d'euros sur les actifs financiers courants (Valeurs mobilières de placement) constitués des titres Ubisoft Entertainment et Gameloft et un résultat net de change de 0,9 million d'euros.

Le résultat net s'établit à 0,8 million d'euros contre -4,5 millions d'euros au 31 décembre 2009. Le stock à la clôture de l'exercice s'établit à 10,8 millions d'euros contre 9,8 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Dans le contexte économique actuel, la structure financière du Groupe est solide. Le Groupe n'utilise pas la totalité des encours de crédits autorisés et aucune banque n'a réduit ses engagements sur la période.

Le Groupe présente un endettement net de 1,8 million d'euros au 31 décembre 2010 (hors valeurs mobilières de placement) contre un endettement net de -1,0 million d'euros au 31 décembre 2009. Le Groupe possède par ailleurs un portefeuille d'actions de 7,3 millions d'euros (évaluées à leur juste valeur au 31 décembre 2010), qu'il utilise en cas de besoin pour financer ses investissements.

4.1.5. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Le Groupe construit son avenir dans un souci constant d'innovation et sur des marchés offrant des perspectives attractives avec pour principaux objectifs en 2011 de :

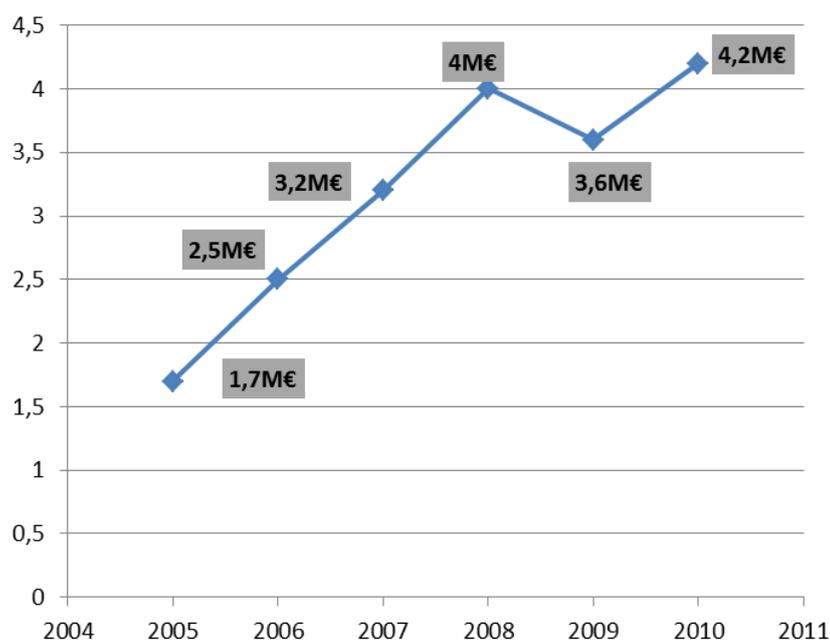
- Continuer à implanter l'ensemble des gammes Hercules et Thrustmaster pour obtenir une couverture complète et homogène dans toutes les régions où le Groupe est présent,
- Maintenir un fort niveau d'innovation et de différenciation dans l'ensemble des gammes,
- Consolider sa position internationale en gagnant de nouveaux pays.

4.2. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

De la conception des produits orchestrée par le directeur Production, en collaboration avec les ingénieurs, les chefs de projets et les équipes marketing, la Recherche et Développement est un acteur essentiel de la croissance du Groupe. La réflexion se nourrit des nouvelles technologies, des tendances des marchés (demande exprimée des consommateurs, évolution du parc informatique et des contenus de logiciels de loisirs interactifs, activité des concurrents) et d'opportunités marketing. A titre d'exemple, tous les accessoires PC Thrustmaster sont conçus pour être installés et utilisés avec un seul et unique logiciel d'installation qui inclut des pilotes et une interface universels. Le Groupe s'appuie sur une stratégie de développement qui s'articule autour de plusieurs axes :

- Cultiver l'expertise et fournir des solutions uniques,
- Disposer d'un portefeuille de technologies clés grâce à des atouts différenciateurs majeurs.

En 2010, le Groupe a consacré 4,2 millions d'euros à ses dépenses de Recherche et Développement, représentant 7% du chiffre d'affaires consolidé.



En 2010, l'accent a été mis sur les développements suivants :

- Accessoires consoles et PC

Dans le domaine des volants et joysticks, les équipes de Recherche et Développement ont travaillé sur le développement de hautes technologies avec la sortie du volant T500RS sous licence Gran Turismo®5 et PlayStation®3 qui a été lancé le 5 janvier 2011 (volant officiel du jeu Gran Turismo) et du cockpit Wireless GT 430 Scuderia sous licence Ferrari, ensemble cockpit avec volant pédalier intégré.

Les travaux sur la simulation de vol ont permis la sortie du Hotas Warthog qui a reçu le prix de l'innovation dans la catégorie accessoires au salon CES de Las Vegas en début d'année.

En parallèle, les équipes ont développées des accessoires pour la PlayStation®Move de Sony et la nouvelle console 3DS de Nintendo®.

- DJing

En matière de produits son, les équipes de Recherche et Développement ont développé au cours de l'exercice la DJ Console 4-MX, station de mixage professionnelle pour les DJ de clubs, et la DJ4 Set, contrôleur DJ avec une large surface de contrôle et sorties audio intégrées.

- Enceintes

Les travaux de Recherche et Développement ont permis la sortie des haut-parleurs haut de gamme XPS 101 et des enceintes XPS 5.1 70 slim au design ultra mince, permettant une intégration parfaite avec le style des nouveaux ordinateurs.

- Netbook eCAFÉ™

Les équipes de Recherche et Développement ont travaillé sur la nouvelle gamme eCAFÉ qui intégrera les dernières innovations technologiques et fera encore progresser le concept de l'ultra-mobilité.

- Wifi/CPL

Le département Recherche et Développement a développé la Hercules Wireless N USB Pico, la plus petite clé wifi sur le marché à ce jour.

Le développement de la technologie CPL a abouti au lancement d'une nouvelle gamme de mini adaptateurs CPL permettant de convertir toutes les prises électriques de la maison en points de connexion Internet, sans aucun encombrement.

4.3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La politique d'investissement du Groupe opérée depuis plusieurs exercices consiste à construire des valeurs ajoutées et des fondamentaux solides grâce à des investissements récurrents en Recherche et Développement.

D'autre part, le Groupe étudie régulièrement des opportunités potentielles de croissance externe.

4.4. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

4.5. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

4.6. PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS EST CONFRONTE GUILLEMOT CORPORATION

4.6.1. RISQUES DE MARCHE

4.6.1.1. Risque de taux

Au 31 décembre 2010, le Groupe a des emprunts à taux fixe pour 1 800 milliers d'euros et à taux variable pour 1 356 milliers d'euros.

Une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une base annuelle et en considérant le solde au 31 décembre 2010 (montant des dettes financières à taux variable) aurait pour impact une augmentation de charge de 14 milliers d'euros. Au 31 décembre 2010, le Groupe ne dispose pas de contrat de couverture de taux.

4.6.1.2. Risque de change

Tous les acteurs majeurs du secteur multimédia ayant des prix de revient en dollars, il n'existe pas d'avantage compétitif d'un fabricant par rapport à un autre qui se traduirait par une augmentation de ses parts de marché. Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur, la profession fait évoluer les prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient, dans la mesure où la dynamique du marché le permet. Pour les matériels et les accessoires, la monnaie principale d'achat est le dollar américain. Pour les Etats-Unis, le Canada et tous les autres pays hors Europe, la monnaie de commercialisation est également le dollar américain. En Europe, le Groupe vend principalement en euros. Les variations rapides des devises et principalement la variation à la baisse du dollar américain peuvent entraîner pour le Groupe une baisse du prix de vente des produits et impacter en conséquence la valeur du stock de marchandise. A l'inverse, une variation forte et rapide à la hausse du dollar au cours du deuxième semestre ne permettrait pas, compte tenu du caractère saisonnier de l'activité de la société, de répercuter cette hausse en totalité sur les prix de vente des produits et pourrait alors avoir un impact temporaire sur la marge brute.

Il est à noter cependant qu'au moment de ses commandes, le Groupe procède à l'achat d'une partie des dollars au comptant ou à terme pour couvrir le risque de change lié à une éventuelle hausse du dollar.

La situation des actifs et passifs du Groupe en devises au 31 décembre 2010 s'établit comme suit (la position est donnée pour les actifs non couverts, c'est-à-dire restant soumis à la variation des devises) :

Montant des devises exposées aux variations positives ou négatives de change :

(En milliers d'euros)	USD	GBP
Actif	2 035	705
Passif	9 130	5
Position nette avant gestion	-7 095	700
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion	-7 095	700

Une hausse de 10% du taux du dollar américain sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2010 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation de charges financières de 531 milliers d'euros.

L'impact de la variation de change sur les autres devises est non significatif.

Effet de change lié à la conversion des filiales en devises :

Toutes les filiales ont pour monnaie de fonctionnement la monnaie locale, l'impact sur les capitaux propres est de +194 milliers d'euros.

4.6.1.3. Risque sur actions

La valeur nette des titres cotés en portefeuille au 31 décembre 2010 s'élève à 7 283 milliers d'euros.

Inventaire des titres en portefeuille au 31 décembre 2010

Inventaire des titres en portefeuille	Marché	Nombre de titres au 31/12/10	Valeur de marché (en milliers d'euros) (1)
Ubisoft Entertainment S.A.	NYSE Euronext (Paris)	863 874	6 912
Gameloft S.A.	NYSE Euronext (Paris)	68 023	371
Total			7 283

(1) Le cours retenu est égal au cours du dernier jour du mois de décembre 2010 (Ubisoft Entertainment : 8,00 € ; Gameloft : 5,46 €).

La variation du cours de bourse des actions détenues a un impact sur le résultat du Groupe. Sur 2011, la baisse de 10% du cours de l'action Ubisoft Entertainment (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2010) aurait un impact de – 691 milliers d'euros sur le résultat financier.

La baisse de 10% du cours de l'action Gameloft (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2010) aurait un impact de –37 milliers d'euros sur le résultat financier.

Au 17 mars 2011, le cours de clôture de l'action Ubisoft Entertainment était de 7,249 euros, soit une baisse de 9%, par rapport au 31 décembre 2010, ce qui entraînerait la constatation d'une perte de réévaluation de 649 milliers d'euros dans les comptes consolidés du Groupe à cette date.

4.6.1.4. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Le Groupe a recours à l'assurance-crédit pour faire face à ce risque. Le nombre de clients est restreint du fait du recours aux grossistes. Dans quelques cas, le Groupe est amené à accorder des encours complémentaires lorsque la couverture est jugée manifestement inadaptée.

4.6.2. RISQUES DE LIQUIDITE

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.6.2.1. Risque de trésorerie

L'endettement net est de 1,8 million d'euros et le Groupe dispose d'un portefeuille de titres Ubisoft Entertainment et Gameloft d'une valeur de marché de 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Ci-après la situation de l'endettement du Groupe au 31 décembre 2010 :

Caractéristique des titres émis ou des emprunts	Taux fixe	Taux variable	Montant global lignes	Échéances	Couverture
Emprunts auprès des organismes de crédits	1 783		1 783	2011-2012	Non
Dettes bancaires à moyen terme	13		13	2011	Non
Découverts bancaires et avances en devises		1 356	1 356	2011	Non
Divers	4		4	2011	Non
Total (en milliers d'euros)	1 800	1 356	3 156		

4.6.2.2. Clause d'exigibilité

Au 31 décembre 2010, il n'existe pas d'emprunts couverts par des clauses d'exigibilité.

4.6.3. RISQUES D'APPROVISIONNEMENT ET DE PRIX

Une pénurie de composants ou un allongement conséquent des délais d'approvisionnement peut contraindre le Groupe à acheter ses matières premières à des prix plus élevés lorsqu'il doit s'approvisionner auprès de fournisseurs ne faisant pas partie de son réseau habituel d'approvisionnement. Ceci pourrait avoir pour conséquence de retarder la mise en production de certains produits et donc d'en différer la livraison. Le Groupe supervise chaque semaine les plannings de production afin de détecter les retards potentiels et de minimiser les impacts sur la production.

4.6.4. RISQUES PAYS

Les ventes réalisées à l'export sont en forte croissance. Une dégradation de la conjoncture dans certains pays pourrait entraîner une baisse de chiffre d'affaires. L'essentiel de la fabrication des produits du Groupe est assuré par des partenaires implantés en Asie. Des conflits régionaux pourraient avoir un impact sur les approvisionnements du Groupe.

4.6.5. RISQUES JURIDIQUES

4.6.5.1. Litiges

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société à connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

4.6.5.2. Propriété intellectuelle

Les marques du Groupe sont principalement déposées en Europe auprès de l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur, aux Etats-Unis auprès de l'United States Patent and Trademark Office et au Canada auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada.

Le Groupe protège l'esthétique de ses produits (formes et/ou dessins) en déposant principalement des dessins et modèles communautaires auprès de l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur.

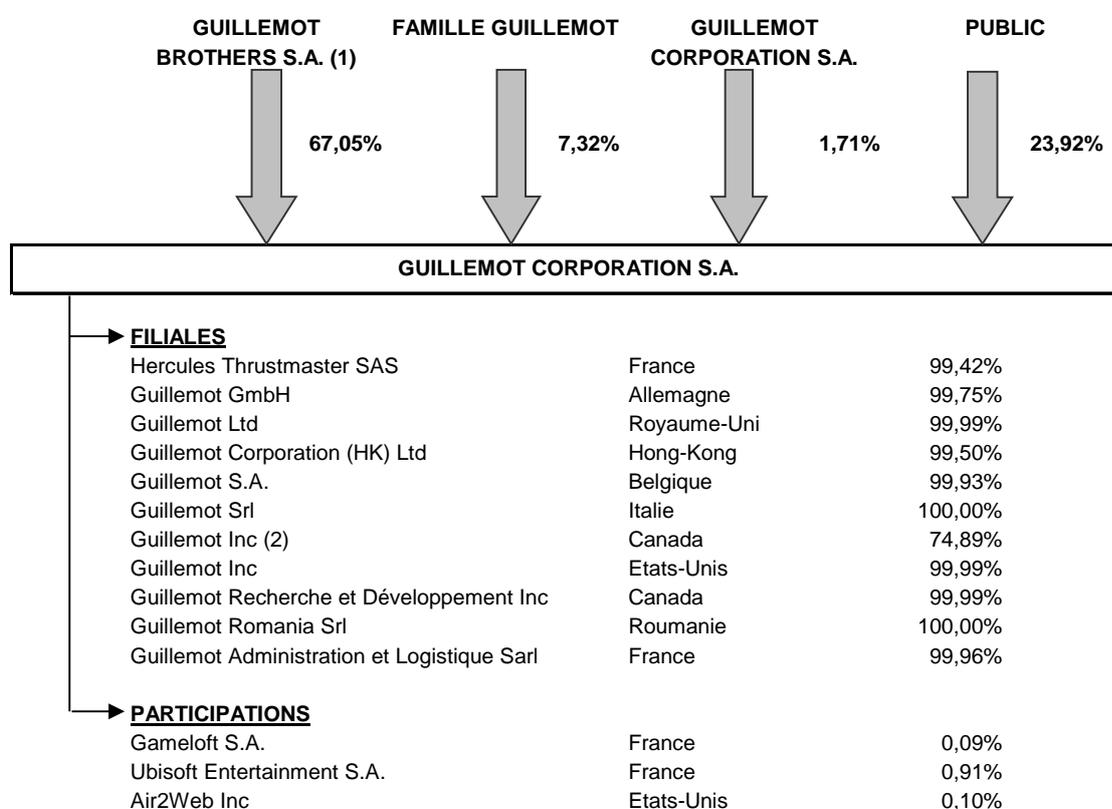
Les innovations techniques des produits conçus par le Groupe sont protégées principalement par le dépôt de brevets en France auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle et/ou en Europe auprès de l'Office Européen des Brevets.

Préalablement au dépôt d'une marque ou d'un dessin et modèle communautaire, le Groupe effectue ou fait effectuer par ses conseils des recherches afin de vérifier la disponibilité de la marque, du dessin ou du modèle. Pour les brevets, le Groupe procède ou fait procéder par ses conseils à des recherches d'antériorités.

Le Groupe ne peut cependant pas garantir que des procédures ne soient engagées à son encontre. Les coûts liés à la défense ou au paiement de dommages et intérêts en cas d'issue défavorable pour le Groupe pourraient avoir des conséquences négatives sur les activités et la situation financière du Groupe.

4.7. FILIALES ET PARTICIPATIONS DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION

4.7.1. ORGANIGRAMME DU GROUPE GUILLEMOT CORPORATION AU 31 DECEMBRE 2010



(1) Détenu à 100% par les membres de la famille Guillemot.

(2) La société canadienne Guillemot Inc est détenue à 74,89% par Guillemot Corporation S.A. et à 25,11% par la société américaine Guillemot Inc.

La filiale Guillemot Suisse S.A. mise en liquidation en juillet 2008 a été radiée le 22 décembre 2010.

4.7.2. PRISES DE PARTICIPATIONS ET CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Aucune prise de participation ni aucune cession de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

4.7.3. ACTIVITE DE LA SOCIETE-MERE ET DE SES PRINCIPALES FILIALES

4.7.3.1. La société-mère

La société Guillemot Corporation S.A., société-mère du Groupe, commercialise les matériels et accessoires de marques Hercules et Thrustmaster auprès des clients du Groupe à l'exclusion de certains clients nord-américains ; ces derniers étant approvisionnés directement par la filiale canadienne, Guillemot Inc.

La société est propriétaire des marques Hercules et Thrustmaster et assume les investissements marketing nécessaires à ces marques.

La société prend en charge et centralise la totalité de la facturation de ses produits dans tous les pays (à l'exclusion du continent nord-américain). La commercialisation de ses produits se fait par l'intermédiaire de grossistes spécialisés dans chacun des pays afin de réduire le nombre de points de facturation et de livraison.

La fabrication des produits est assurée par des sous-traitants majoritairement implantés en Asie. La société fournit aux sous-traitants les modèles, les principaux composants pour lesquels elle s'approvisionne directement auprès de fournisseurs de « technologies » et dans certains cas, l'outillage spécifique.

La société détient la quasi-totalité des titres des sociétés consolidées du Groupe (il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans les sociétés consolidées).

Les dirigeants de Guillemot Corporation S.A. dirigent les filiales du Groupe.

La société dispose des principaux moyens financiers du Groupe (fonds propres, emprunts et concours bancaires). Elle procède à des avances en comptes courants rémunérés pour les filiales ayant un besoin de financement.

4.7.3.2. Les filiales de marketing et de vente

Elles assurent les fonctions de promotion, marketing et vente pour les pays dans lesquels elles sont implantées, et pour leur zone d'influence. Le Groupe contrôle des sociétés de marketing en France, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Italie, et distribue ses produits dans plus de cinquante pays. Par ailleurs, Hercules Thrustmaster SAS est concepteur d'accessoires de loisirs interactifs pour PC et consoles de jeux et de matériels de loisirs interactifs pour PC. Elle assure la gestion des projets de développement, les actions marketing ainsi que les fonctions achat et vente pour ces produits.

4.7.3.3. Les filiales de Recherche et Développement

Elles sont responsables de la conception et de la réalisation des produits commercialisés par le Groupe.

Le Groupe est doté de trois entités de Recherche et Développement : Hercules Thrustmaster SAS basée en France, Guillemot Recherche et Développement Inc au Canada et Guillemot Romania Srl en Roumanie. En outre, le Groupe dispose d'une cellule de veille technologique en Asie. Les dépenses de Recherche et Développement s'élèvent à 4,2 millions d'euros pour l'exercice 2010 et représentent 7% du chiffre d'affaires consolidé.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisation dès lors que certaines conditions sont remplies :

- Faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- Intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Probabilité que des profits futurs pourront être rattachés à cet actif,
- Disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- Capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Actuellement, les frais de développement sont comptabilisés en charges, les cycles produits très courts et la multitude de projets communs à plusieurs gammes ne permettant pas d'individualiser les frais de développement.

Les effectifs travaillant sur la Recherche et Développement représentent 37% de l'ensemble des salariés du Groupe.

4.7.3.4. Les autres filiales

La société Guillemot Administration et Logistique Sarl, basée en France, est chargée du conditionnement et de l'acheminement des produits. Elle est également en charge de la maintenance et du développement des outils et systèmes informatiques ainsi que de la comptabilité, la gestion financière et des questions juridiques du Groupe.

4.8. INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

4.8.1. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

4.8.1.1. *Modifications apportées au mode de présentation des comptes ou aux méthodes d'évaluation*

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes ou aux méthodes d'évaluation.

4.8.1.2. *Compte de résultat*

Au cours de l'exercice, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires hors taxe consolidé de 60 471 milliers d'euros.

Les principales charges d'exploitation sont les achats pour 34 139 milliers d'euros.
Les charges externes totalisent 13 472 milliers d'euros et sont principalement constituées de charges de transport, de publicité et de marketing.
Les charges de personnel se sont élevées à 8 622 milliers d'euros et les dotations aux amortissements et provisions à 2 403 milliers d'euros.
Les impôts et taxes totalisent 461 milliers d'euros et les autres produits et charges – 1 187 milliers d'euros.
Le résultat opérationnel courant atteint la somme de 1 745 milliers d'euros.
Le résultat opérationnel est de 1 745 milliers d'euros.
Le coût de l'endettement financier net est de 120 milliers d'euros et les autres produits et charges financières totalisent -587 milliers d'euros, comprenant des pertes de réévaluation de 1 527 milliers d'euros sur les actions Ubisoft Entertainment et Gameloft détenues.
Après prise en compte de ces éléments, et de la charge d'impôt de 206 milliers d'euros, le résultat net du Groupe est de 832 milliers d'euros.
Le résultat de base par action est 0,06 euros.

4.8.1.3. Bilan

Les actifs non courants se composent d'écarts d'acquisitions nets pour un montant de 888 milliers d'euros, d'immobilisations incorporelles nettes pour un montant de 3 391 milliers d'euros, d'immobilisations corporelles nettes pour 3 637 milliers d'euros, d'actifs financiers pour 293 milliers d'euros.

Les actifs courants comprennent les éléments suivants :

- Les stocks ont une valeur nette de 10 768 milliers d'euros en tenant compte de provisions sur stock de 2 361 milliers d'euros.
- Le poste clients et comptes rattachés s'élève à une valeur nette de 14 901 milliers d'euros en tenant compte de provisions pour clients douteux de 91 milliers d'euros.
- Le poste autres créances a une valeur nette de 2 657 milliers d'euros et concerne principalement des créances de taxe sur la valeur ajoutée et des créances d'avances et acomptes versés.
- Les actifs financiers s'élèvent à 7 283 milliers d'euros et le poste trésorerie et équivalents de trésorerie à 3 446 milliers d'euros.
- Les actifs d'impôts exigibles sont de 5 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 22 661 milliers d'euros.

Les passifs non courants totalisent 2 715 milliers d'euros dont 789 milliers d'euros d'emprunts.
Les passifs courants totalisent 21 893 milliers d'euros dont 2 367 milliers d'euros d'emprunts.

Les flux de trésorerie liés à l'activité s'analysent comme suit :

	Au 31.12.10
Résultat net des sociétés intégrées	832
+ Dotations aux amortissements et provisions	1 622
- Reprises des amortissements et provisions	-71
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	1 527
+/- Charges et produits liés aux stock options	176
-/+ Plus et moins-values de cession	0
Variation des impôts différés	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	4 086
Coût de l'endettement financier	120
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier	4 206
Ecart de conversion sur la marge brute d'autofinancement	1
Variation du besoin en fonds de roulement	-5 940
Flux net de trésorerie lié à l'activité	-1 853
Flux de trésorerie liés aux investissements	
Décaissements et encaissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	-842
Décaissements et encaissements sur immobilisations financières	-143
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-985
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	
Augmentation de capital ou apports en numéraire	0
Emprunts	0
Remboursement de comptes courants d'actionnaires	-77
Remboursement des emprunts	-2 384
Autres flux liés aux opérations de financement	0
Total des flux liés aux opérations de financement	-2 461
Incidence des écarts de conversion	66
Variation de trésorerie	-5 233
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	7 323
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	2 090

4.8.2. COMPTES SOCIAUX DE GUILLEMOT CORPORATION S.A.

4.8.2.1. *Modifications apportées au mode de présentation des comptes ou aux méthodes d'évaluation*

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes ou aux méthodes d'évaluation.

4.8.2.2. *Compte de résultat*

Au cours de cet exercice, la société Guillemot Corporation a réalisé un chiffre d'affaires de 59 668 milliers d'euros.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 60 294 milliers d'euros.

Les principales charges d'exploitation sont les achats consommés pour 32 452 milliers d'euros et les charges externes pour 22 479 milliers d'euros.

Les charges externes sont principalement constituées de prestations de sous-traitance, de frais de développement, de charges de transport, de publicité et de marketing.

Les impôts et taxes et les charges de personnel totalisent 474 milliers d'euros et les autres charges 1 894 milliers d'euros.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 846 milliers d'euros.

Les dotations aux provisions sur l'actif circulant et pour risques et charges représentent 805 milliers d'euros.

Le total des produits d'exploitation diminué de l'ensemble des charges d'exploitation fait apparaître un résultat d'exploitation de 1 344 milliers d'euros.

En tenant compte du résultat financier de - 647 milliers d'euros, du résultat exceptionnel de 1 047 milliers d'euros, le résultat net atteint 1 744 milliers d'euros.

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

- Différences de change	:	617	milliers d'euros
- Produits et charges d'intérêts/financiers	:	-187	milliers d'euros
- Résultat sur cessions VMP	:	48	milliers d'euros
- Reprises et dotations de provisions	:	-1 125	milliers d'euros

Les produits financiers sont principalement constitués de 37 milliers d'euros d'intérêts de comptes courants et de 22 milliers d'euros correspondant à la réintégration à l'actif du bilan d'avance en compte courant, avance abandonnée par la société-mère en 2004 au bénéfice de sa filiale Guillemot GmbH (Allemagne) avec clause de retour à meilleure fortune.

Les charges financières sont principalement constituées de charges d'intérêts d'emprunts et bancaires pour 126 milliers d'euros et de charges d'intérêts des comptes courants pour 43 milliers d'euros.

Les escomptes accordés s'élèvent à 85 milliers d'euros.

Le produit net sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement de 48 milliers d'euros correspond au résultat de cession de titres propres dans le cadre du contrat de liquidité en vigueur.

Les reprises sur dépréciations des titres totalisent 452 milliers d'euros et concernent les titres de participation de certaines filiales pour 271 milliers d'euros et les titres propres pour 181 milliers d'euros. Les autres reprises sur provisions correspondent à des reprises de provisions sur des avances en compte courant pour un montant total de 36 milliers d'euros et des reprises diverses pour pertes de change latentes de l'exercice précédent pour 430 milliers d'euros.

Les dotations aux dépréciations de titres concernent les titres Ubisoft Entertainment pour 1 910 milliers d'euros.

La société Guillemot Corporation S.A. a comptabilisé une provision de 133 milliers d'euros pour couvrir le risque de perte de change latente à la clôture de l'exercice.

Le résultat exceptionnel se décompose de la manière suivante :

- Produits et charges sur opération de gestion	:	-10	milliers d'euros
- Produits et charges sur opération en capital	:	1 053	milliers d'euros
- Reprises et dotations de provisions	:	4	milliers d'euros

Le résultat exceptionnel sur opérations de capital correspond au boni de liquidation de la filiale Guillemot Suisse SA (Suisse) pour un montant net de 1 489 milliers d'euros, suite à sa radiation le 22 décembre 2010.

Les charges exceptionnelles incluent un montant de 436 milliers d'euros correspondant à la réintégration au passif du bilan de dettes en comptes courants envers les actionnaires fondateurs. Ces avances en comptes courants ont été abandonnées par ceux-ci en 2002 avec des clauses de retour à meilleure fortune.

Les principaux soldes intermédiaires de gestion sont :

- Production de l'exercice	:	59 193	milliers d'euros
- Valeur ajoutée	:	4 262	milliers d'euros
- Excédent brut d'exploitation	:	3 788	milliers d'euros

4.8.2.3. Bilan

L'actif net immobilisé s'élève à 8 395 milliers d'euros. Il comprend 2 738 milliers d'euros d'immobilisations incorporelles, 2 732 milliers d'euros d'immobilisations corporelles et 2 925 milliers d'euros d'immobilisations financières.

La société dispose d'un stock d'une valeur nette de 9 818 milliers d'euros.

Le poste clients et comptes rattachés s'élève à 14 218 milliers d'euros en tenant compte de provisions pour clients douteux de 69 milliers d'euros.

Les autres créances d'un montant net total de 3 329 milliers d'euros comprennent principalement des avances en comptes courants envers les filiales pour un montant net de 1 744 milliers d'euros et des créances de TVA dont 1001 milliers d'euros de remboursement de crédit de TVA demandé.

Les valeurs mobilières de placement totalisent un montant net de 7 197 milliers d'euros.

Les actions propres détenues se répartissent entre les immobilisations financières (132 619 actions) et les valeurs mobilières de placement (123 555 actions). Le montant net de ces titres est de 566 milliers d'euros après une provision de 188 milliers d'euros.

Les capitaux propres totalisent 23 375 milliers d'euros.

Les dettes se décomposent comme suit :

ETAT DES DETTES (En milliers d'euros)	Au 31.12.10
Emprunts auprès des organismes de crédit	1 788
Emprunt obligataire	0
Dettes bancaires à moyen terme	56
Découverts bancaires et avances en devises	1 354
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 287
Dettes fiscales et sociales	158
Autres dettes	2 366
Dettes sur immobilisations	147
Groupe et associés	1 487
TOTAL	22 643
Emprunts souscrits en cours d'exercice	56
Diminution des emprunts par voie de conversion d'obligations	0
Diminution des emprunts par remboursement	2 429
Montant des dettes contractées auprès des personnes physiques	0

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose comme suit :

Dettes fournisseurs (TTC, en milliers d'euros)	< = à 30 jours		de 31 à 60 jours inclus		> = à 61 jours		Total TTC	
	2010	2 009	2010	2 009	2010	2 009	2010	2 009
Dettes à échoir *	6 816	7 805	4 275	8 232	408	121	11 499	16 158
Dettes échues	2 674	866	670	755	591	2 388	3 935	4 009
Montant total TTC	9 490	8 671	4 945	8 987	999	2 509	15 434	20 167

* La répartition des dettes à échoir est indiquée par dates d'échéance prévues aux contrats.

Les flux de trésorerie liés à l'activité s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Au 31.12.10
Résultat net	1 744
Dotations et reprises des amortissements et provisions	2 216
Plus et moins-values de cessions	-1 489
Marge brute d'autofinancement	2 471
Variation des besoins d'exploitation	-10 933
Variation des besoins hors exploitation	250
Variation du besoin en fonds de roulement	-10 683
Flux liés aux investissements	
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations incorporelles	0
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations corporelles	-750
Encaiss/ cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations financières	-130
Encaiss/ cessions d'immobilisations financières	5 898
Acquisition/cession filiale	0
Total des flux liés aux opérations d'investissements	5 018
Augmentation de capital ou apports	0
Emprunts	56
Remboursement d'emprunts	-2 424
Total des flux liés aux opérations de financement	-2 368
Variation de trésorerie	-5 562
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	16 403
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	10 841

4.9. AFFECTATION DU RESULTAT

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes sociaux qui vous sont présentés font ressortir un résultat de 1 743 820,63 euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat comme suit :

- report à nouveau débiteur : 625 795,10 euros,
- dotation à la réserve légale : 55 901,28 euros,
- dotation aux autres réserves : 1 062 124,25 euros.

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la société.

4.10. CHARGES OU DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

4.11. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE GUILLEMOT CORPORATION S.A.

4.11.1. REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2010

Actionariat	Au 31/12/2010				Au 31/12/2009			
	Nbre de titres	%	Nbre de droits de vote (1)	%	Nbre de titres	%	Nbre de droits de vote (1)	%
Membres de la famille Guillemot (2)	1 095 212	7,32%	2 171 142	8,43%	1 119 947	7,48%	1 880 610	7,50%
Guillemot Brothers S.A. (3)	10 034 030	67,05%	20 003 060	77,65%	10 034 030	67,05%	19 623 060	78,29%
Concert	11 129 242	74,37%	22 174 202	86,07%	11 153 977	74,53%	21 503 670	85,80%
Auto-contrôle	256 174	1,71%	0	0,00%	257 225	1,72%	0	0,00%
Public	3 580 460	23,92%	3 587 379	13,93%	3 554 674	23,75%	3 559 418	14,20%
Total	14 965 876	100,00%	25 761 581	100,00%	14 965 876	100,00%	25 063 088	100,00%

(1) Droits de vote exerçables en assemblée générale. Les membres de la famille Guillemot et la société Guillemot Brothers S.A. bénéficient de droits de vote double attachés à certaines de leurs actions.

(2) Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot, administrateurs de Guillemot Corporation S.A., ainsi que deux autres membres de la famille Guillemot.

(3) Contrôlée à 100% par les membres de la famille Guillemot.

Au 31 décembre 2010, le groupe familial Guillemot détenait directement et indirectement 74,37 % du capital et 86,07% des droits de vote exerçables en assemblée générale.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient à titre direct et indirect plus de 5% du capital.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, aucun seuil mentionné à l'article L.233-7 du code de commerce n'a été franchi.

Au 31 décembre 2010, il n'y a pas d'actionariat salarié au sens de l'article L225-102 du Code de Commerce.

4.11.2. ACTIONS PROPRES

Au début de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2010, la société détenait 257 225 actions propres. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, 683 947 actions ont été acquises et 684 998 actions ont été cédées dans le cadre du contrat de liquidité. La société n'a procédé à aucune annulation d'actions propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010, la société détenait 256 174 actions propres.

Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2009 :	257 225
Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :	683 947
Cours moyen des acquisitions :	2,19 €
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :	684 998
Cours moyen des ventes :	2,16 €
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :	0
Montant des frais de négociation de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :	0
Nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2010 :	256 174
Valeur des actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2010 évaluées au cours d'achat :	754 872,31 €
Valeur nominale totale des actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2010 :	197 253,98 €
- dont au titre de la conservation en vue de la remise ultérieure, à l'échange ou en paiement, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe :	144 187,12 €
- dont au titre du contrat de liquidité :	53 066,86 €
Nombre d'actions utilisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 : (ventes dans le cadre du contrat de liquidité)	684 998
Réallocations ayant eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :	Néant
Fraction du capital représentée par les actions détenues au 31 décembre 2010 :	1,71%

4.11.3. TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DEPUIS LA CREATION DE GUILLEMOT CORPORATION S.A.

Les montants sont exprimés en euros à compter du 11 septembre 2001, date à laquelle le capital social a été converti en euros.

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Nombre cumulé d'actions	Montant de l'augmentation de capital			Montant de la réduction de capital	Valeur nominale de l'action	Prime d'émission ou de conversion ou d'apport	Montants cumulés du capital
				Par apport en numéraire ou en nature	Par conversion	Par incorporation de réserves				
01/09/97	Création de la société	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-	20 F	-	20 000 000 F
01/08/98	Division du nominal	1 000 000	2 000 000	-	-	-	-	10 F	-	20 000 000 F
24/11/98	Augmentation de capital lors de l'introduction en bourse	353 000	2 353 000	3 530 000 F	-	-	-	10 F	98 840 000 F	23 530 000 F
23/02/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	67 130	2 420 130	-	671 300 F	-	-	10 F	30 152 775 F	24 201 300 F
23/02/00	Division du nominal	2 420 130	4 840 260	-	-	-	-	5 F	-	24 201 300 F
17/05/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	93 550	4 933 810	-	467 750 F	-	-	5 F	21 009 922 F	24 669 050 F
17/05/00	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions	222	4 934 032	1110 F	-	-	-	5 F	64 420 F	24 670 160 F
17/05/00	Augmentation de capital par émission d'actions	953 831	5 887 863	4 769 155 F	-	-	-	5 F	321 206 020 F	29 439 315 F
13/09/00	Augmentation de capital par conversion d'obligations	20 818	5 908 681	-	104 090 F	-	-	5 F	4 675 409 F	29 543 405 F
11/09/01	Augmentation de capital par conversion d'obligations	128 750	6 037 431	-	643 750 F	-	-	5 F	28 915 312 F	30 187 155 F
11/09/01	Conversion du capital social en euros et suppression de la valeur nominale	-	6 037 431	-	-	-	-	-	-	4 602 002,11 €
16/05/02	Rétablissement de la valeur nominale et augmentation de capital par élévation de la valeur nominale (1)	-	6 037 431	-	-	46 819,76	-	0,77	-	4 648 821,87
16/05/02	Augmentation de capital par conversion d'obligations (1)	4 376	6 041 807	-	3 369,52	-	-	0,77	149 790,48	4 652 191,39
28/06/02	Augmentation de capital par apport en nature (2)	435 278	6 477 085	335 164,06	-	-	-	0,77	4 587 835,94	4 987 355,45
30/08/02	Augmentation de capital par apport en nature (3)	3 000 000	9 477 085	2 310 000	-	-	-	0,77	12 690 000	7 297 355,45
30/08/02	Réduction de capital par annulation d'actions propres (4)	416 665	9 060 420	-	-	-	320 832,05	0,77	- 11 346 025	6 976 523,40
19/09/02	Augmentation de capital par conversion d'obligations (5)	6 000	9 066 420	-	4 620	-	-	0,77	205 380	6 981 143,40
23/12/03	Augmentation de capital par apport en nature (6)	4 444 444	13 510 864	3 422 221,88	-	-	-	0,77	10 577 778,12	10 403 365,28
19/01/04	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions (7)	81 446	13 592 310	62 713,42	-	-	-	0,77	181 624,58	10 466 078,70
16/11/06	Augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions (8)	101	13 592 411	77,77	-	-	-	0,77	4 422,23	10 466 156,47
16/11/06	Augmentation de capital en numéraire (9)	1 076 233	14 668 644	828 699,41	-	-	-	0,77	1 571 300,59	11 294 855,88
18/09/07	Augmentation de capital par conversion d'obligations (10)	290 532	14 959 176	-	223 709,64	-	-	0,77	700 710,36	11 518 565,52
29/01/08	Augmentation de capital par levées d'options (11)	6 700	14 965 876	5 159,00	-	-	-	0,77	7 102,00	11 523 724,52
20/01/11	Augmentation de capital par levées d'options (12)	38 860	15 004 736	29 922,20	-	-	-	0,77	40 035,40	11 553 646,72

(1) Le conseil d'administration dans sa séance du 16 mai 2002, utilisant l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 15 février 2002, a rétabli la mention de la valeur nominale dans les statuts pour la porter à 0,77 euro. Au cours de cette même séance, le conseil a constaté le nombre des obligations converties en actions depuis le début de l'exercice en cours et a constaté l'augmentation de capital correspondante.

- (2) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 28 juin 2002 a décidé d'augmenter le capital social par la création de 435 278 actions nouvelles en rémunération de l'apport consenti par la société Guillemot Participations S.A consistant en une part sociale de la société italienne Guillemot Srl et représentant 100% du capital de cette dernière. Le nombre d'actions nouvelles a été déterminé par la valeur de l'apport, égale à 4 923 000 euros, divisée par le cours de référence de l'action Guillemot Corporation correspondant à la moyenne des cours de clôture des soixante jours de bourse précédant la date de l'assemblée générale.
- (3) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 30 août 2002 a décidé d'augmenter le capital social par la création de 3 000 000 d'actions nouvelles en rémunération de l'apport consenti par la société Guillemot Brothers S.A et consistant en un million de titres Ubi Soft Entertainment d'une valeur totale de quinze millions d'euros ; une parité de trois actions nouvelles Guillemot Corporation pour une action Ubi Soft Entertainment apportée a été retenue dans le contrat d'apport signé entre la société et Guillemot Brothers S.A. La Commission des opérations de bourse a apposé le 14 août 2002 le numéro d'enregistrement E.02-213 sur l'annexe au rapport du conseil d'administration présentée à l'assemblée générale extraordinaire.
- (4) Le Conseil d'administration du 30 août 2002 réuni à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire et utilisant l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 15 février 2002 a décidé l'annulation de 416 665 actions propres.
- (5) Le Conseil d'administration du 19 septembre 2002 a constaté le nombre d'obligations converties en actions entre le 16 mai 2002 et le 31 août 2002.
- (6) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 décembre 2003 a décidé d'augmenter le capital social par apport en nature consenti par la société Guillemot Brothers S.A. et consistant en cinq millions d'actions Gameloft.
- (7) Le Conseil d'administration du 19 janvier 2004 a constaté le nombre de bons de souscription émis le 5 décembre 2003 et exercés pendant la période de souscription ayant expiré le 31 décembre 2003.
- (8) 100 bons de souscription d'actions émis en 1999 ont été exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Les bons de souscription émis en 1999 étaient exerçables jusqu'au 31 août 2006. Les bons de souscription non exercés à cette date ont perdu toute valeur et ont été radiés d'Eurolist le 31 août 2006 à l'issue de la séance de bourse.
- (9) Le Conseil d'administration dans sa séance du 16 novembre 2006 a décidé de réaliser l'augmentation de capital de deux millions quatre cent mille euros, prime d'émission comprise, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 octobre 2006. La souscription des 1 076 233 actions nouvelles a été libérée intégralement par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société détenues par la société Guillemot Brothers S.A.
- (10) Le Conseil d'administration dans sa séance du 18 septembre 2007 a constaté le nombre d'obligations converties entre le 1^{er} janvier 2007 au 31 août 2007, date d'échéance de l'emprunt obligataire, et a constaté l'augmentation de capital correspondante. 13 206 obligations ont été converties pendant cette période.
- (11) Le Conseil d'administration dans sa séance du 29 janvier 2008 a constaté le nombre et le montant des actions émises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 à la suite de levées d'options de souscription d'actions. 6 700 options ont été levées pendant cette période.
- (12) Le Conseil d'administration dans sa séance du 20 janvier 2011 a constaté le nombre et le montant des actions émises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 à la suite de levées d'options de souscription d'actions. 38 860 options ont été levées pendant cette période.

4.11.4. OPERATIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

4.11.4.1. Etat récapitulatif des opérations réalisées sur les actions de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2010

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (en euros)	Montant de l'opération (en euros)
Guillemot Gérard (1)	Cession	03/05/2010	Euronext Paris	11 900	2,69	31 999,10
	Cession	04/05/2010	Euronext Paris	8 459	2,69	22 767,40
	Cession	05/05/2010	Euronext Paris	2 141	2,67	5 707,91
	Cession	10/05/2010	Euronext Paris	2 235	2,69	6 022,65

(1) Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation S.A.

4.11.5. DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Est présenté ci-après le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital, accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la société Guillemot Corporation S.A. au conseil d'administration par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

Date de la délégation	Objet de la délégation	Plafond	Durée de la délégation	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2010
22/05/2008	Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires de la société	Nombre maximum d'actions pouvant être consenties : 5% du nombre d'actions composant le capital social de la société	38 mois soit jusqu'au 21/07/2011	Néant	Néant
22/05/2008	Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la société à des salariés et/ou mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées	Nombre maximum d'actions pouvant être attribuées gratuitement : 2% du nombre d'actions composant le capital social de la société	38 mois soit jusqu'au 21/07/2011	Néant	Néant
20/05/2009	Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance (avec et/ou sans droit préférentiel de souscription)	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées : huit millions d'euros Montant nominal maximum des titres de créance susceptibles d'être émis : quinze millions d'euros	26 mois soit jusqu'au 19/07/2011	Néant	Néant
20/05/2009	Délégation de pouvoir donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Dans la limite de 10% du capital social de la société	26 mois soit jusqu'au 19/07/2011	Néant	Néant
20/05/2009	Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	Dans la limite de 2% du montant du capital social de la société	26 mois soit jusqu'au 19/07/2011	Néant	Néant

4.11.6. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

4.11.6.1. Structure du capital – Participations directes ou indirectes dans le capital de la société

L'information est présentée au paragraphe 4.11.1.

4.11.6.2. Exercice des droits de vote et transferts d'actions

Les statuts de la société ne prévoient pas de restriction à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de la société et la société n'a connaissance d'aucun accord intervenu entre les actionnaires prévoyant des restrictions à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de la société. Les statuts de la société ne prévoient pas de restriction aux transferts d'actions de la société et la société n'a connaissance d'aucun accord intervenu entre les actionnaires prévoyant des restrictions aux transferts d'actions de la société.

En outre, la société n'a connaissance d'aucune convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

4.11.6.3. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

4.11.6.4. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel

Aucun mécanisme de contrôle n'est prévu à ce jour, la société n'ayant pas d'actionnariat salarié.

4.11.6.5. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

Les statuts de la société ne prévoient pas de règles spécifiques en matière de nomination, remplacement des membres du conseil d'administration. En conséquence, les règles applicables en la matière sont celles prévues par les dispositions légales.

4.11.6.6. Pouvoir du conseil d'administration en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Les délégations de compétence et de pouvoirs conférées au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital sont présentées au paragraphe 4.11.5.

Le conseil d'administration dispose par ailleurs d'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2010 lui permettant de procéder à des rachats d'actions.

L'information concernant l'utilisation faite par le conseil d'administration de cette autorisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 est donnée au paragraphe 4.11.2.

Les caractéristiques du programme de rachat d'actions sont rappelées ci-après:

- Durée du programme : 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale (soit une date d'expiration au 19 novembre 2011)
- Part maximale du capital autorisée : 10 %
- Prix maximum d'achat unitaire : 10 euros
- Objectifs du programme de rachat :
 - l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - la conservation et la remise ultérieure des titres, en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne peut excéder 5% des titres composant le capital de la société,
 - la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société,
 - la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son Groupe,
 - l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.

4.11.6.7. Règles applicables à la modification des statuts de la société

Seule l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est habilitée à modifier les statuts de la société ; étant précisé cependant que l'assemblée générale peut, dans certains cas, décider de déléguer sa compétence ou ses pouvoirs au conseil d'administration conformément aux dispositions légales et réglementaires.

4.11.6.8. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

4.12. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

4.12.1. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Nom Adresse professionnelle	Fonctions exercées	Date d'entrée en fonction / renouvellement	Date d'expiration
Claude Guillemot BP 2 56204 La Gacilly Cedex	Président du conseil d'administration	1 ^{er} septembre 1997 Mandat renouvelé le 15/06/06	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2012
	Président Directeur Général	1 ^{er} septembre 1997 Fonction renouvelée le 16/06/06	Expiration de la fonction à l'échéance du mandat d'administrateur
Michel Guillemot BP 2 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur	1 ^{er} septembre 1997 Mandat renouvelé le 15/06/06	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2012
	Directeur Général Délégué chargé de la stratégie	7 novembre 1997 Fonction renouvelée le 16/06/06	Expiration de la fonction à l'échéance du mandat d'administrateur
Yves Guillemot BP 2 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur	1 ^{er} septembre 1997 Mandat renouvelé le 15/06/06	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2012
	Directeur Général Délégué chargé des relations avec les fabricants de consoles de jeux vidéo et d'ordinateurs	7 novembre 1997 Fonction renouvelée le 16/06/06	Expiration de la fonction à l'échéance du mandat d'administrateur
Gérard Guillemot BP 2 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur	1 ^{er} septembre 1997 Mandat renouvelé le 15/06/06	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2012
	Directeur Général Délégué chargé de la recherche marketing	7 novembre 1997 Fonction renouvelée le 16/06/06	Expiration de la fonction à l'échéance du mandat d'administrateur
Christian Guillemot BP 2 56204 La Gacilly Cedex	Administrateur	1 ^{er} septembre 1997 Mandat renouvelé le 15/06/06	Expiration du mandat prévue lors de l'AGO qui se tiendra en 2012
	Directeur Général Délégué chargé de l'administration	1 ^{er} septembre 1997 Fonction renouvelée le 16/06/06	Expiration de la fonction à l'échéance du mandat d'administrateur

Il n'a pas été proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2008 de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Marcel Guillemot car ce dernier aurait atteint au cours d'un nouveau mandat la limite d'âge fixée par les statuts de la société.

4.12.2. AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

4.12.2.1. Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe Guillemot Corporation

Nom/Prénom	Mandats/Fonctions exercés au sein du Groupe au 31/12/2010
GUILLEMOT Claude	Président : Hercules Thrustmaster SAS (France) Président et administrateur : Guillemot Inc (Canada), Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada), Guillemot Inc (Etats-Unis) Administrateur : Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong), Guillemot SA (Belgique), Guillemot Romania Srl (Roumanie), Guillemot Srl (Italie) Gérant : Guillemot GmbH (Allemagne)
GUILLEMOT Michel	Administrateur : Guillemot SA (Belgique), Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc (Etats-Unis), Guillemot Inc (Canada)
GUILLEMOT Yves	Administrateur : Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc (Etats-Unis), Guillemot Inc (Canada)
GUILLEMOT Gérard	Administrateur : Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc (Etats-Unis), Guillemot Inc (Canada)
GUILLEMOT Christian	Gérant : Guillemot Administration et Logistique SARL (France) Administrateur : Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong), Guillemot Ltd (Royaume-Uni), Guillemot Inc (Etats-Unis), Guillemot Inc (Canada), Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada), Guillemot SA (Belgique)

4.12.2.2. Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Guillemot Corporation

Nom/Prénom	Mandats/Fonctions exercés en dehors du Groupe au 31/12/2010
GUILLEMOT Claude	Directeur Général Délégué et Administrateur : Guillemot Brothers SA (France), Gameloft SA (France), Ubisoft Entertainment SA (France) Administrateur : Gameloft Inc. (Etats-Unis), Gameloft Iberica SA (Espagne), Gameloft Inc. (Canada), Gameloft Ltd (Royaume-Uni), Gameloft Live Developpements Inc (Canada), Ubisoft Nordic A/S (Danemark), Ubisoft Sweden A/B (Suède) Directeur : Advanced Mobile Applications Ltd (Royaume-Uni) Administrateur suppléant : Ubisoft Entertainment Sweden A/B (Suède) Membre suppléant du comité de liquidation : Ubisoft Norway A/S (Norvège)
GUILLEMOT Michel	Président Directeur Général et Administrateur : Gameloft SA (France) Directeur Général Délégué et Administrateur : Guillemot Brothers SA (France), Ubisoft Entertainment SA (France) Président et administrateur : Gameloft Inc (Etats-Unis), Gameloft Inc (Canada), Gameloft Ltd (Royaume-Uni), Gameloft KK (Japon), Gameloft Company Ltd (Vietnam), Gameloft Iberica SA (Espagne), Gameloft Argentina S.A. (Argentine), Gameloft Co. Ltd. (Corée), Gameloft Ltd (Hong-Kong), Gameloft Philippines Inc. (Philippines), Gameloft Pte Ltd (Singapour), Gameloft Live Developpements Inc (Canada) Président : Gameloft Partnerships SAS (France), Gameloft Live SAS (France), Ludigames SAS (France), Gameloft Srl (Roumanie), Gameloft Software (Beijing) Company Ltd (Chine), Gameloft Software (Shanghai) Company Ltd (Chine), Gameloft Software (Chengdu) Company Ltd (Chine), Gameloft Software (Shenzhen) Company Ltd (Chine), PT Gameloft Indonesia (Indonésie) Directeur : Advanced Mobile Applications Ltd (Royaume-Uni) Gérant : Gameloft Rich Games Production France SARL (France), Gameloft GmbH (Allemagne), Gameloft Srl (Italie), Gameloft EOOD (Bulgarie), Gameloft S. de R.L. de C.V. (Mexique), Gameloft S.P.R.L. (Belgique), Gameloft S.r.o (République Tchèque) Administrateur : Gameloft Australia Pty Ltd (Australie), Gameloft Ltd (Malte), Gameloft de Venezuela SA (Vénézuéla), Chengdu Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine)
GUILLEMOT Gérard	Président : Longtail Studios Inc (Etats-Unis), Longtail Studios Halifax Inc (Canada), Longtail Studios PEI Inc (Canada), Studios Longtail Quebec Inc (Canada) Directeur Général Délégué et Administrateur : Guillemot Brothers SA (France), Gameloft SA (France), Ubisoft Entertainment SA (France) Directeur : Advanced Mobile Applications Ltd (Royaume-Uni) Administrateur : Gameloft Inc. (Etats-Unis), Gameloft Inc. (Canada), Gameloft Live Developpements Inc (Canada)
GUILLEMOT Christian	Président Directeur Général : Guillemot Brothers SA (France) Président et directeur : Advanced Mobile Applications Ltd (Royaume-Uni) Vice-Président : Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Directeur Général Délégué et Administrateur : Gameloft SA (France), Ubisoft Entertainment SA (France) Administrateur : Gameloft Inc. (Etats-Unis), Gameloft Iberica SA (Espagne), Gameloft Inc. (Canada), Gameloft Ltd (Royaume-Uni), Gameloft Live Developpements Inc (Canada), Ubisoft Nordic A/S (Danemark), Ubisoft Sweden AB (Suède)
GUILLEMOT Yves	Président Directeur Général : Ubisoft Entertainment SA (France) Directeur Général Délégué et Administrateur : Guillemot Brothers SA (France), Gameloft SA (France) Président : Ubisoft France SAS (France), Ludi Factory SAS (France), Ubisoft Books and Records SAS (France), Ubisoft Design SAS (France), Ubisoft Graphics SAS (France), Ubisoft Manufacturing & Administration SAS (France), Ubisoft Organisation SAS (France), Ubisoft Pictures SAS (France), Ubisoft Productions France SAS (France), Ubisoft Simulations SAS (France), Ubisoft World SAS (France), Ubisoft World Studios SAS (France), Tiwak SAS (France), Nadéo SAS (France) Directeur : Advanced Mobile Applications Ltd (Royaume-Uni)

Nom/Prénom	Mandats/Fonctions exercés en dehors du Groupe au 31/12/2010
GUILLEMOT Yves (suite)	<p>Président et administrateur : Ubisoft Divertissements Inc (Canada), Ubisoft Canada Inc (Canada), Ubisoft Music Inc (Canada), Ubisoft Music Publishing Inc. (Canada), Ubisoft Digital Arts Inc (Canada), Hybride Technologies Inc (Canada), Ubisoft Vancouver Inc (Canada), Ubisoft Toronto Inc (Canada), Quazal Technologies Inc (Canada), Chengdu Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine), Ubisoft Nordic A/S (Danemark), Red Storm Entertainment Inc (Etats-Unis), Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis), Ubisoft Entertainment India Private Ltd (Inde), Ubi Games SA (Suisse)</p> <p>Gérant : Ubisoft Computing SARL (France), Ubisoft Production Montpellier SARL (France), Ubisoft Production Annecy SARL (France), Ubisoft Art SARL (France), Ubisoft Gameplay SARL (France), Ubisoft Market Research SARL (France), Ubisoft Development SARL (France), Ubisoft Editorial SARL (France), Ubisoft Support Studios SARL (France), Ubisoft Paris Studios SARL (France), Ubisoft Castelnau SARL (France), Ubisoft EMEA SARL (France), Ubisoft Marketing International SARL (France), Ubisoft Marketing France SARL (France), Ubisoft Operational Marketing SARL (France), Ubisoft Counsel & Acquisitions SARL (France), Ubisoft Studios Montpellier SARL (France), Ubisoft Production Internationale SARL (France), Ubisoft Design Montpellier SARL (France), Ubisoft Talent Management SARL (France), Ubisoft IT Project Management SARL (France), Ubisoft Innovation SARL (France), Ubisoft Services SARL (France), Ubisoft Créa SARL (France), Ubisoft Learning & Development SARL (France), Ubisoft Motion Pictures SARL (France), Ubisoft Entertainment SARL (Luxembourg), Spieleentwicklungskombinat GmbH (Allemagne), Sunflowers Interactive Entertainment Software GmbH (Allemagne), Blue Byte GmbH (Allemagne), Ubisoft GmbH (Allemagne), Max Design Entertainment Software Entwicklungs GmbH (Autriche), Ubisoft Studios Srl (Italie), Ubisoft Sarl (Maroc), Ubisoft BV (Pays Bas)</p> <p>Vice-président et administrateur : Ubisoft Inc (Etats-Unis)</p> <p>Administrateur exécutif : Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine)</p> <p>Administrateur : Gameloft Inc. (Canada), Gameloft Live Developpements Inc (Canada), Ubisoft Pty Ltd (Australie), Ubisoft SA (Espagne), Ubisoft Ltd (Royaume-Uni), Ubisoft Entertainment Ltd (Royaume-Uni), Red Storm Entertainment Ltd (Royaume-Uni), Ubisoft Ltd (Hong-Kong), Ubi Studios SL (Espagne), Ubisoft SpA (Italie), Ubisoft KK (Japon), Ubisoft Osaka KK (Japon), Ubisoft Srl (Roumanie), Ubisoft Singapore Pte Ltd (Singapour), Ubisoft Sweden AB (Suède), Ubisoft Entertainment Sweden AB (Suède)</p> <p>Membre unique du comité de liquidation et Président : Ubisoft Norway A/S (Norvège)</p>

4.12.3. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

4.12.3.1. Rémunérations versées par Guillemot Corporation S.A.

Nom	Montant brut en euros du 01/01/10 au 31/12/10	Montant brut en euros du 01/01/09 au 31/12/09
Claude Guillemot	140 004	140 004
<i>Dont rémunération fixe</i>	140 004	140 004
<i>Dont rémunération variable</i>	0	0
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	0	0
<i>Dont jetons de présence</i>	0	0
<i>Dont avantage en nature</i>	0	0
Michel Guillemot	17 496	17 496
<i>Dont rémunération fixe</i>	17 496	17 496
<i>Dont rémunération variable</i>	0	0
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	0	0
<i>Dont jetons de présence</i>	0	0
<i>Dont avantage en nature</i>	0	0
Yves Guillemot	17 496	17 496
<i>Dont rémunération fixe</i>	17 496	17 496
<i>Dont rémunération variable</i>	0	0
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	0	0
<i>Dont jetons de présence</i>	0	0
<i>Dont avantage en nature</i>	0	0
Gérard Guillemot	17 496	17 496
<i>Dont rémunération fixe</i>	17 496	17 496
<i>Dont rémunération variable</i>	0	0
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	0	0
<i>Dont jetons de présence</i>	0	0
<i>Dont avantage en nature</i>	0	0
Christian Guillemot	17 496	17 496
<i>Dont rémunération fixe</i>	17 496	17 496
<i>Dont rémunération variable</i>	0	0
<i>Dont rémunération exceptionnelle</i>	0	0
<i>Dont jetons de présence</i>	0	0
<i>Dont avantage en nature</i>	0	0
Total	209 988	209 988

Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot sont rémunérés au titre de leurs fonctions de Président Directeur Général ou de Directeur Général Délégué. Leur rémunération est composée uniquement d'une partie fixe.

Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot ne bénéficient pas de contrats de travail.

Le conseil d'administration n'a pas, à ce jour, mis en place de comité de rémunération.

Aucun avantage, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce, n'a été versé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les mandataires sociaux. Aucun engagement n'a été pris par la société correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Aucune rémunération n'a été versée en vertu d'un plan d'intéressement ou de primes.

Les mandataires sociaux de Guillemot Corporation S.A. n'ont reçu aucune rémunération de la part des autres sociétés du Groupe Guillemot Corporation au cours de l'exercice.

4.12.3.2. Rémunérations versées par la société contrôlante

La société Guillemot Brothers S.A. contrôle la société Guillemot Corporation S.A. au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

Nom	Montant brut en euros du 01/01/10 au 31/12/10 (1)	Montant brut en euros du 01/01/09 au 31/12/09 (1)
Claude Guillemot	339 996	339 996
Michel Guillemot	243 756	243 756
Yves Guillemot	24 996	24 996
Gérard Guillemot	362 496	362 496
Christian Guillemot	462 504	462 504
Total	1 433 748	1 433 748

(1) Aucune rémunération variable ou exceptionnelle n'a été versée. Aucun avantage n'a été reçu.

4.13. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

4.13.1. INFORMATIONS SOCIALES

4.13.1.1. Informations liées à l'effectif

4.13.1.1.1. Effectif total

L'effectif en poste au 31 décembre 2010 se répartit comme suit :

	Société-mère	Filiales françaises	Filiales étrangères	Total
Effectif au 31 décembre 2010	5	82	93	180
Dont CDI	5	76	91	172
Dont CDD	0	6	2	8

L'effectif moyen sur l'exercice, à l'échelle du Groupe, représente 176 personnes.

L'effectif au 31 décembre 2009 s'élevait à 171 personnes et au 31 décembre 2008 à 180 personnes.

4.13.1.1.2. Embauches

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée s'est élevé à douze : une au Canada, une en Allemagne, deux en France, quatre en Roumanie et quatre en Chine. Seize contrats à durée déterminée ont été conclus au cours de l'exercice dont douze au sein des sociétés françaises du Groupe.

4.13.1.1.3. Licenciements et leurs motifs

Les licenciements (au nombre de deux au sein des sociétés étrangères du Groupe) prononcés au cours de l'année ont été prononcés pour des motifs non-économiques.

4.13.1.1.4. Heures supplémentaires

Le nombre d'heures supplémentaires s'élève pour les sociétés françaises du Groupe à 438 heures, et à 4 644 heures pour les sociétés étrangères.

4.13.1.1.5. Main d'œuvre extérieure à la société

Le recours par les sociétés françaises du Groupe à du personnel intérimaire au cours de l'exercice a représenté 1 510 jours de contrat de mission (en équivalence temps-complet). Les sociétés étrangères n'ont pas fait appel à cette catégorie de collaborateurs.

4.13.1.2. Organisation du temps de travail

L'ensemble des salariés des sociétés du Groupe est concerné par l'application du cadre réglementaire en la matière, à savoir :

France :	35 heures
Canada :	40 heures
Royaume-Uni :	40 heures
Hong-Kong :	40 heures
Roumanie :	40 heures
Allemagne :	38,5 heures
Italie :	40 heures

C'est le cadre légal des 35 heures hebdomadaires travaillées qui s'applique aux salariés des sociétés françaises. L'organisation de ce temps de travail varie, selon les exigences de nos métiers et les souhaits des salariés, entre des durées de travail journalières équivalentes ou, plus fréquemment, une durée hebdomadaire du travail fixée à 37 heures et une journée de récupération du temps de travail toutes les quatre semaines.

Le nombre de collaborateurs travaillant à temps partiel (hors congé parental à temps partiel) au sein des filiales françaises et étrangères consolidées représente 7,2% de l'effectif au 31 décembre 2010.

4.13.1.2.1. Absentéisme et ses motifs

Le nombre de jours d'absence, pour les sociétés consolidées, au cours de l'exercice se répartit comme suit :

	France	Hors France
Congé maladie	324	315
Congé maternité	80	90
Accident du travail et trajet	5	0
Congé sans solde	7,5	179,5
Congé paternité	9	0
Autres absences	14	30
Total	439,5	614,5

4.13.1.3. Rémunérations

(En euros)	Société-mère	Filiales françaises consolidées	Filiales étrangères consolidées	Total
Rémunérations versées sur l'exercice	209 988	3 705 378	2 458 742	6 374 108
Charges sociales versées sur l'exercice	56 796	1 626 788	429 956	2 113 540

Les évolutions de salaire se font principalement sur la base de négociations individuelles, en fonction de la progression des compétences et/ou des responsabilités des collaborateurs. Elles ont été complétées, en début d'année 2010, par des revalorisations collectives.

Les dispositions du code du travail relatives à l'intéressement, la participation et les plans d'épargne salariale ne sont pas applicables.

Les sociétés du Groupe respectent l'égalité professionnelle entre ses salariés femmes (au nombre de 63, soit 35% de l'effectif, au 31 décembre 2010) et hommes, tant au niveau des rémunérations, qualifications, classifications, promotions professionnelles et embauches.

4.13.1.4. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Les salariés de deux des trois sociétés françaises consolidées du Groupe sont, en 2010, représentés par des délégués du personnel, et l'une d'elle a mis en place en 2010 son propre plan d'action en faveur de l'emploi des salariés âgés.

4.13.1.5. Conditions d'hygiène et de sécurité

Les sociétés françaises continuent leur démarche de prévention des risques, passant notamment par la mise à jour d'un document unique, qui permet de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les salariés pourraient être exposés. Par ailleurs, il est à noter que les activités du Groupe génèrent un risque professionnel limité.

4.13.1.6. Formation

Les sociétés françaises consolidées ont respecté le cadre défini par la réglementation en la matière, et mènent une politique visant à favoriser l'adaptation des compétences des salariés aux perspectives d'évolution des métiers du Groupe.

Le nombre de jours consacrés à la formation s'élève pour les sociétés françaises consolidées et pour l'exercice à 115 jours contre 94 au cours de l'exercice précédent. Le budget (hors salaires) alloué aux formations engagées en 2010 s'est élevé à 35 728 euros au sein des filiales françaises du Groupe, et a permis à 35 salariés de suivre au moins une formation.

4.13.1.7. Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Une des sociétés françaises du Groupe emploie une salariée bénéficiaire de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Par ailleurs, au cours de l'exercice, les sociétés françaises ont eu recours aux prestations proposées par des Centres d'Aide par le Travail correspondant à 1,20 unité. En complément, le montant de la contribution des sociétés françaises du Groupe acquittée au titre de l'exercice en vue de l'insertion professionnelle des personnes handicapées s'est élevé à 6 946 euros.

4.13.1.8. Œuvres sociales

Les sociétés du Groupe ont organisé des animations destinées à leur personnel, et peuvent également participer au financement d'activités sociales (séjours culturels pour les enfants de salariés etc...).

4.13.1.9. Sous-traitance

Le Groupe a recours à la sous-traitance dans le cadre de la production de ses produits. Le Groupe est également amené à recourir à la sous-traitance pour des études, des prestations de promotion et de marketing, de force de vente et confie la collecte et la valorisation de déchets à des «éco-organismes ».

4.13.1.10. Relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Des stagiaires étudiants sont régulièrement accueillis au sein des différentes sociétés du Groupe.

4.13.1.11. Prise en compte par les filiales étrangères de l'impact de leur activité sur le développement régional et les populations locales

Néant.

4.13.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

4.13.2.1. **Consommation de ressources en eau, matières premières et énergie – Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, les conditions d'utilisation des sols, les rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement, les nuisances sonores ou olfactives et les déchets – Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées – Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière**

Le Groupe n'a pas de site de fabrication, la fabrication des produits étant réalisée par des sous-traitants.

Le Groupe demande à ses sous-traitants de se conformer aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement et les incite à ne pas utiliser de matières ou substances dangereuses pour l'environnement.

▪ Ressources

Les sites occupés par les sociétés du Groupe sont constitués exclusivement de locaux à usage de bureaux ou d'entrepôts de stockage. La consommation de ressources en eau et énergie du Groupe se limite par conséquent à une consommation courante pour ce type de locaux. Le Groupe sensibilise les salariés aux économies d'eau et d'électricité.

Consommation de ressources par les sociétés françaises du Groupe :

	2010	2009	Variation
Eau (en m3) *	424	756	-43,92%
Electricité (en KWH)	293 767	308 733	-4,85%
Fuel (en litres) *	66 141	66 234	-0,14%

* locaux situés sur la commune de Carentoir (56910)

La consommation en eau en 2009 était élevée suite à une fuite d'eau.

Le Groupe étudie actuellement la possibilité de faire évoluer le système de chauffage des locaux occupés par les sociétés françaises du Groupe sur la commune de Carentoir en vue de réduire la consommation en énergie du Groupe. Des travaux d'isolation sur l'ensemble des tuyauteries de chauffage traversant les entrepôts non isolés et sur une partie des bureaux ont été effectués en 2010. Le Groupe a par ailleurs adhéré à Ecowatt et utilise un groupe électrogène sur ces locaux de Carentoir pendant les périodes d'alerte.

Papier de bureau :

Les filiales françaises du Groupe utilise désormais presque exclusivement du papier recyclé.

Le Groupe sensibilise continuellement les salariés à la réduction de leur consommation de papier de bureau. Il préconise les impressions papier recto-verso. De plus, certains services bénéficiant d'un système d'archivage électronique ont diminué sensiblement leur consommation de papier. La consommation de papier de bureau des sociétés françaises du Groupe s'est élevée à 5 milliers d'euros en 2010 (soit 2,7 tonnes).

▪ Déchets

Concernant les emballages de ses produits, le Groupe travaille sans cesse à l'optimisation de la forme et de la taille des emballages par rapport à la forme de ses produits afin de limiter les déchets d'emballage.

En matière de recyclage des emballages, le Groupe a confié la collecte, le traitement et la valorisation des déchets d'emballage à Eco-Emballages pour les emballages des produits mis sur le marché français et à Landbell pour les emballages des produits mis sur le marché allemand.

Concernant les piles et accumulateurs incorporés dans ses produits, le Groupe a confié à des sociétés spécialisées la collecte, le traitement, la valorisation et l'élimination des piles et accumulateurs mis sur les marchés français (Screlec), hollandais (Stibat) et allemand (GRS).

Pour ce qui concerne les déchets électriques et électroniques, le Groupe a confié à des sociétés spécialisées la collecte, le traitement et la valorisation des produits mis sur les marchés français (Ecologic), hollandais (ICT-Milieu) et allemand (Interseroh Dienstleistungs).

En outre, les déchets papier, cartons et les piles usagées générés par le site français sont collectés par des prestataires de services en vue de leur valorisation.

4.13.2.2. Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

Néant.

4.13.2.3. Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société

Le Groupe n'a pas de site de fabrication, la fabrication des produits étant réalisée par des sous-traitants. Il n'existe pas au sein du Groupe de services internes de gestion de l'environnement.

4.13.2.4. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Aucune provision et garantie pour risques en matière d'environnement n'a été comptabilisée.

4.13.2.5. Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci

Guillemot Corporation S.A. n'a versé aucune indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

4.13.2.6. Objectifs assignés aux filiales à l'étranger

Le Groupe sensibilise les salariés de ses filiales aux économies d'eau, d'électricité et de papier.

4.14. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes vous donneront lecture de leurs rapports sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Leurs rapports portent sur le contrôle des comptes annuels et consolidés, la justification de leurs appréciations et les vérifications spécifiques prévues par la loi. Ils vous donneront également lecture de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

Lecture vous sera ensuite donnée des projets de résolutions.

Puis, nous ouvrirons le débat et passerons au vote des résolutions soumises à votre approbation ce jour.

Le Conseil d'administration
Le 18 mars 2011

4.15. ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

4.15.1. TABLEAU FINANCIER (ARTICLE R.225-102 DU CODE DE COMMERCE) DE LA SOCIETE GUILLEMOT CORPORATION S.A.

Exercice	2010	2009	2008	2007	2006
Capital social en fin d'exercice (en milliers d'euros)	11 524	11 524	11 524	11 519	11 295
Nb actions ordinaires	14 965 876	14 965 876	14 965 876	14 959 176	14 668 644
Nb actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nb maximal d'actions à créer	1 992 438	2 031 298	2 131 298	1 634 464	4 016 074
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	2 381 610
Par levée d'options de souscription d'actions	1 992 438	2 031 298	2 131 298	1 634 464	1 634 464
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxe	59 668	61 237	50 162	43 303	36 646
Résultat avant impôts, participation, dotations, provisions	3 960	-213	3 533	4 008	-2 007
Impôts sur les bénéfices	0	0	-19	-30	-30
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation, dotations, provisions	1 744	308	1 823	5 182	1 547
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, participations avant dotations et provisions	0,26	-0,01	0,23	0,27	-0,14
Résultat après impôts, participation, dotations et provisions	0,12	0,02	0,12	0,35	0,11
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
Personnel					
Effectif moyen des salariés *	5	5	5	5	5
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	210	210	208	206	206
Cotisations sociales et avantages sociaux (en milliers d'euros)	57	57	60	67	72

* Il s'agit des mandataires sociaux dirigeants, Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot, ne bénéficiant pas d'un contrat de travail.

4.15.2. RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS (ART. L.225-184 DU CODE DE COMMERCE)

Aucun plan d'options de souscription d'actions n'a été mis en place au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

38 860 options de souscription d'actions attribuées dans le cadre des plans d'options existants ont été levées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010, les options de souscription d'actions restantes permettent la création potentielle maximale de 1 992 438 actions nouvelles, soit 11,75% de la somme des titres composant le capital et de ces actions nouvelles.

A ce jour, la société n'a pas mis en place de plan d'options d'achat d'actions.

4.15.2.1. Historique des attributions d'options de souscription d'actions

	1 ^{er} plan	2 ^{eme} plan	3 ^{eme} plan	4 ^{eme} plan	5 ^{eme} plan
Date de l'assemblée générale	12/11/98	12/11/98	21/12/00	21/12/00	15/02/02
Date du Conseil d'administration	14/11/98	06/12/99	17/04/01	18/04/01	04/11/02
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	96 466	100 000	28 000	72 000	199 998
- dont par les mandataires sociaux	0	0	0	0	0
- dont par les dix premiers attributaires salariés	20 000	22 000	2 520	6 160	199 998
Point de départ d'exercice des options	27/11/03	06/12/04	17/04/05	18/04/02	04/11/06
Date d'expiration des options	14/11/08	06/12/09	17/04/11	18/04/11	04/11/12
Prix de souscription (en euros)	16,76	36	29	29	1,36
Modalités d'exercice	-	-	-	25% par an	-
Nombre d'actions souscrites	0	0	0	0	0
Dont au cours de l'exercice clos le 31/12/2010	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions annulées ou caduques	96 466	100 000	0	0	0
Options de souscription d'actions restantes	0	0	28 000	72 000	199 998

	6 ^{eme} plan	7 ^{eme} plan	8 ^{eme} plan	9 ^{eme} plan	10 ^{eme} plan
Date de l'assemblée générale	20/02/03	20/02/03	20/02/03	15/06/06	15/06/06
Date du Conseil d'administration	01/09/03	22/02/06	22/02/06	18/02/08	18/02/08
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	459 000	433 000	246 000	383 000	217 000
- dont par les mandataires sociaux	0	75 000	0	75 000	0
- dont par les dix premiers attributaires salariés	218 000	157 500	82 000	200 000	130 000
Point de départ d'exercice des options	01/09/07	22/02/10	22/02/08	18/02/12	18/02/10
Date d'expiration des options	01/09/13	22/02/16	22/02/16	18/02/18	18/02/18
Prix de souscription (en euros)	1,83	1,74	1,77	1,91	1,91
Modalités d'exercice	-	-	1/3 par an	-	1/3 par an
Nombre d'actions souscrites	16 700	10 500	12 000	0	6 360
Dont au cours de l'exercice clos le 31/12/2010	10 000	10 500	12 000	0	6 360
Options de souscription d'actions annulées ou caduques	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions restantes	442 300	422 500	234 000	383 000	210 640

Aucune des options de souscription d'actions attribuées le 14 novembre 1998 dans le cadre du premier plan d'option n'a été levée et celles-ci sont toutes devenues caduques le 14 novembre 2008.

Aucune des options de souscription d'actions attribuées le 6 décembre 1999 dans le cadre du deuxième plan d'option n'a été levée et celles-ci sont toutes devenues caduques le 6 décembre 2009.

4.15.2.2. Options de souscription d'actions consenties et souscrites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Néant.

4.15.3. RAPPORT SPECIAL SUR LES ACTIONS GRATUITES (ART. L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux et aux salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, ni au cours des exercices précédents.

4.15.4. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE (ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 et suivants du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport, de la composition de votre conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, de l'étendue des pouvoirs du président directeur général, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux, des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Ce rapport a été préparé avec l'appui des services administratifs et financiers sur la base des procédures de contrôle interne existantes au sein du Groupe et dont j'ai suivi personnellement l'évolution des travaux. Il a été approuvé par le conseil d'administration dans sa séance du 18 mars 2011.

A - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlenext de décembre 2009 pour les valeurs moyennes et petites. Ce code est disponible sur le site Internet de Middlenext (www.middlenext.com).

Le conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du code Middlenext.

B - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) Composition du conseil d'administration

L'article 9 des statuts prévoit que la société puisse être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

Votre conseil d'administration est composé de cinq membres. Il ne comprend pas de femme, d'administrateur élu par les salariés, ni de membre indépendant au sens du code de gouvernement d'entreprise Middlenext, puisqu'au terme de ce code, est considéré comme indépendant un membre qui n'a pas de relation financière, contractuelle ou familiale significative avec la société, son Groupe ou sa direction, susceptible d'altérer l'indépendance de son jugement. Votre conseil d'administration travaille à la recherche d'administrateurs indépendants et de membres femmes mais n'a pas été en mesure de concrétiser ses recherches à ce jour. Votre conseil entend progressivement faire entrer des femmes en son sein en vue de respecter les dispositions légales récentes applicables en la matière.

La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est présentée aux paragraphes 4.12.1 et 4.12.2 du Rapport de gestion.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Les administrateurs sont toujours rééligibles. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins et ne pas être âgé de plus de 80 ans.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires; toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

2) Rôle et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions. Il représente le conseil d'administration dans ses rapports avec les tiers. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Dans sa séance du 29 avril 2002, votre conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la société.

Votre conseil d'administration a approuvé le projet de Règlement intérieur du conseil d'administration proposé par son président, dans sa séance du 31 octobre 2007, lequel a ensuite été modifié par le conseil d'administration dans sa séance du 12 mars 2010. Ce règlement fixe notamment le rôle de votre conseil d'administration, les principes directeurs de fonctionnement de votre conseil d'administration et les devoirs de ses membres. Le règlement intérieur du conseil d'administration est disponible sur le site Internet de la société (www.guillemot.com).

3) Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au minimum quatre fois par an.

Les réunions du conseil d'administration ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué sur l'avis de convocation. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, lorsque la loi l'autorise, les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, votre conseil d'administration s'est réuni six fois. Les réunions ont toutes été présidées par votre président. Le taux de présence aux réunions s'est élevé à 100%. Les délibérations de votre conseil ont porté sur :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009; Proposition d'affectation et de répartition du résultat; Décision à prendre en matière de code de gouvernement d'entreprise; Examen et approbation du projet de rapport du président du conseil d'administration prévu à l'article L.225-37 du code de commerce; Résolutions à présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires; Convocation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.
- Arrêté des documents de gestion prévisionnelle visés à l'article L232-2 du Code de commerce et établissement des rapports sur ces documents; Remboursement d'avances en comptes courants d'actionnaires abandonnées avec clause de retour à une meilleure fortune.
- Proposition de renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société MB Audit Sarl; Proposition de renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jacques Le Dorze; Convocation d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires
- Révision des baux commerciaux relatifs au bâtiment administratif appartenant à la société, situé sur la commune de Carentoir.
- Arrêté des comptes semestriels consolidés résumés relatifs à la période du 1er janvier 2010 au 30 juin 2010.
- Arrêté des documents périodiques visés à l'article L232-2 du Code de commerce et établissement des rapports sur ces documents.

4) Convocation des administrateurs

Conformément à l'article 10 des statuts, les administrateurs ont été convoqués par tout moyen même verbalement.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels, conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce.

5) Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués ou mis à leur disposition, dans un délai suffisant avant la réunion, ou leur ont été remis en séance.

6) Rémunération des administrateurs

A ce jour, les membres du conseil d'administration ne reçoivent pas de jeton de présence.

7) Comités spécialisés

Dans sa séance du 16 juillet 2009, le conseil d'administration a décidé qu'il remplirait lui-même les fonctions du comité chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Aucun comité n'a été mis en place, à ce jour, par le conseil d'administration. Il n'est cependant pas exclu qu'à l'avenir et en fonction du développement de la société, il ne soit créé un ou plusieurs comités spécialisés.

8) Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

C - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe s'est appuyé sur les recommandations formulées par l'AMF dans son rapport publié le 22 janvier 2007 ainsi que sur le cadre de référence du contrôle interne des sociétés cotées mis à jour en juillet 2010.

Le Groupe a également utilisé le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites de ce cadre de référence afin de faciliter la réflexion et la communication sur le contrôle interne et de permettre à la société d'identifier les points de contrôle à améliorer.

1) Objectifs des procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre ces objectifs, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces objectifs seront atteints.

2) Organisation générale du contrôle interne

a) Périmètre du contrôle interne

La société-mère veille à l'existence de dispositifs de contrôle interne au sein de ses filiales, en les adaptant à leurs caractéristiques propres et aux relations entre la société-mère et les filiales.

b) Acteurs chargés du contrôle interne

Le contrôle interne du Groupe Guillemot repose sur des principes de délégation, d'autorisation et de séparation des fonctions qui se traduisent dans les procédures et circuits d'approbation et de validation.

Chaque collaborateur du Groupe est sensibilisé aux règles de conduite et d'intégrité qui sont le fondement même du contrôle interne du Groupe. Chaque collaborateur a la connaissance nécessaire pour établir, faire fonctionner et surveiller le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui lui ont été assignés.

L'organisation et le rôle des différents organes qui concourent au contrôle interne sont détaillés ci-après :

♦ **Le conseil d'administration** détermine les orientations de l'activité du Groupe et veille à leur mise en œuvre.

♦ **Le Président Directeur Général** est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.

♦ **Les Services Administratifs et Financiers** regroupent des services fonctionnels ayant une double mission d'expertise et de contrôle à savoir :

Le Service Contrôle de Gestion du Groupe fournit des informations chiffrées pertinentes (chiffre d'affaires, marges, coûts, etc.) aux responsables.

Il a pour objectifs :

- la mise en place des outils de reporting, de pilotage et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilités,
- l'analyse des écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, l'explication des causes de ces écarts avec les opérationnels et le suivi de la mise en place des mesures correctives correspondantes,
- la vérification de l'exactitude des données de base et le contrôle des restitutions des systèmes d'information comptable et financière.

Le Service Comptabilité et Consolidation a les objectifs suivants :

- l'élaboration des comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels dans le respect des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers,
- la responsabilité de la mise en œuvre des procédures comptables,
- la définition et le contrôle de l'application des procédures de sécurité financière en respect du principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs,
- la définition, avec l'aide d'un conseil fiscal, de la stratégie fiscale,
- la coordination avec les Commissaires aux comptes et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences.

Le Service Trésorerie

Le service a pour mission de suivre le niveau de trésorerie du Groupe et d'en assurer l'optimisation. Le service assure l'organisation de la gestion des flux et décide de l'utilisation des ressources financières en relation avec chacun des établissements financiers.

Afin de réduire le risque d'erreur ou de fraude, les délégations de pouvoirs sont attribuées à un nombre limité de collaborateurs seuls habilités par la Direction générale à traiter certaines opérations financières selon des seuils et autorisations prédéfinis.

Le Service Juridique

Le Groupe est doté d'un service juridique interne qui assure des prestations au profit des différents services des sociétés du Groupe.

Ce service a en charge :

- la définition et le contrôle de l'application de la politique contractuelle du Groupe,
- le suivi des contentieux et risques juridiques, et constitue une interface avec le service comptabilité pour leur prise en compte dans les états financiers,
- le suivi des engagements hors bilan,
- le suivi des différents contrats d'assurance du Groupe.

Le Service Ressources Humaines

Le service ressources humaines est centralisé au niveau du siège. Il s'assure du respect par le Groupe des dispositions du code du travail et organise les relations avec les instances représentatives du personnel.

Le Service Communication Financière

Le Service communication financière diffuse, auprès des actionnaires, des analystes financiers et des investisseurs, les informations nécessaires à la bonne compréhension de la stratégie du Groupe.

La Direction des Systèmes d'Information (DSI)

Le service en charge des systèmes d'information gère le développement d'outils spécifiques et collabore au choix des solutions informatiques. Il effectue un suivi régulier du déroulement des projets informatiques et s'assure qu'ils sont en adéquation avec les besoins opérationnels.

c) Mise en œuvre du contrôle interne

◆ Procédures de contrôle de gestion

Business plan

L'organisation de la prévision est centralisée et organisée au niveau du siège par le service contrôle de gestion qui en définit les principes et le calendrier, anime le processus par entité et vérifie la cohérence avec la stratégie du Groupe. Ce plan est actualisé semestriellement.

Budget annuel

Les responsables opérationnels et fonctionnels, en collaboration avec le service contrôle de gestion et la direction financière, établissent pour l'année à venir un budget annuel.

Les objectifs proposés font l'objet d'une validation par la Direction générale et l'organisation de deux réunions annuelles en présence des responsables opérationnels permet de suivre les évolutions.

Tableau de bord hebdomadaire

Le service contrôle de gestion édite chaque semaine le tableau de bord adressé à la Direction générale qui contient notamment les informations suivantes :

- le chiffre d'affaires consolidé
- la marge brute
- les frais
- le niveau du stock
- les indicateurs de réalisations par rapport aux prévisions et budgets
- les indicateurs de tendances

Rapprochement avec les données comptables

Chaque trimestre, le service contrôle de gestion effectue un rapprochement avec les données comptables afin d'analyser et rectifier les écarts entre :

- les abonnements inscrits en gestion et les charges comptables réelles,
- les méthodes d'alimentation des charges par le contrôle de gestion et les charges réelles.

Ce rapprochement permet d'obtenir les données d'analyses sectorielles.

Prévisions financières

Afin de compléter l'approche prévisionnelle réalisée par les budgets et renforcer la cohérence des prévisions gestion et trésorerie, le service comptabilité prépare les éléments suivants :

- le compte de résultat simplifié permettant de faire ressortir les soldes intermédiaires de gestion,
- le bilan simplifié afin de compléter l'approche résultat issue des prévisions gestion par une approche patrimoniale permettant à la fois d'anticiper l'évolution des postes clés tels que les immobilisations/investissements ou la situation du besoin en fonds de roulement, et de fiabiliser l'approche trésorerie,
- le tableau de financement permettant de travailler sur des indicateurs prévisionnels.

◆ Procédures de contrôle des engagements

Rédaction, approbation et suivi des contrats

Le service juridique du Groupe est engagé dans une démarche de sécurisation et de contrôle des engagements en relation étroite avec la Direction générale et les opérationnels.

Contrôle des contrats

Les contrats, avant signature par le Groupe, sont soumis au contrôle du service juridique. Après signature, l'ensemble des originaux des contrats est classé au service juridique.

Les achats

Le Groupe travaille régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'il a préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture de compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la Direction.

La procédure mise en place veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle a posteriori des comptes.

Les ventes

Les conditions générales de ventes sont arrêtées et revues chaque année par le service juridique et le service commercial en fonction notamment de l'évolution de la réglementation.

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente du Groupe. Ainsi, de la Direction au chargé de clientèle, des procédures strictes sont appliquées.

Il en découle une sélection rigoureuse des nouveaux clients qui doivent obtenir une couverture Assurance-Crédit suffisante avant toute entrée en relation. Le suivi des règlements (et les relances qui en découlent) est permanent et systématique et relève de la double responsabilité du service comptabilité clients et de la direction commerciale.

◆ **Procédure de contrôle des actifs**

Les immobilisations

Les immobilisations sont gérées par le service comptabilité générale. Un point régulier est fait avec un responsable technique sur l'état de ces actifs.

Les stocks

Un inventaire physique est effectué tous les ans.

Le suivi des entrées, des sorties et du stockage des marchandises fait l'objet d'une procédure rigoureuse à l'aide d'un outil de gestion spécifique développé en interne. Un contrôle quantitatif régulier est effectué pour les références à forte rotation.

◆ **Procédure de contrôle de la trésorerie**

Sécurisation des paiements

Tous les moyens de paiement du Groupe font l'objet d'une procédure de sécurisation, contractualisée auprès des banques. Ces procédures de sécurisation sont doublées d'un rapprochement bancaire-comptable quotidien.

Le risque de fraude interne est limité grâce à une procédure de séparation des tâches entre l'émetteur du titre de paiement et le signataire.

Gestion du risque de liquidité

Le service trésorerie est chargé de veiller à ce que le Groupe dispose des sources de financement pérennes et en quantité suffisante au regard de ses besoins.

Pour ce faire, une analyse mensuelle est réalisée, elle est assortie d'une réactualisation journalière des prévisions de trésorerie et d'un reporting quotidien à la Direction générale de la situation de la trésorerie nette.

Couverture des risques de change et de taux d'intérêt

Les achats de marchandises sont effectués principalement en dollar américain.

Le Groupe facture ses clients principalement en euros.

Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur d'activité du Groupe, le Groupe fait évoluer ses prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient. En conséquence, il a été choisi de ne pas souscrire de couverture de risque de change. Cependant, au moment de ses commandes, le Groupe procède à l'achat d'une partie des dollars au comptant ou à terme pour couvrir le risque de change lié à une éventuelle hausse du dollar.

Le risque de taux est étudié régulièrement par le service trésorerie et validé par la Direction générale. Au 31 décembre 2010, le Groupe ne dispose pas de contrat de couverture de taux.

◆ **Procédure de production et de contrôle de l'information financière**

Constataion du chiffre d'affaires

Le service contrôle de gestion fournit, chaque trimestre, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe. La comptabilisation du chiffre d'affaires est assurée par le déversement des données de facturation du logiciel de facturation dans les systèmes comptables.

Un rapprochement est effectué entre les chiffres provenant du contrôle de gestion et les chiffres issus de la comptabilité.

Outils comptables

Le Groupe utilise plusieurs logiciels pour les besoins de la comptabilité générale, de la gestion de trésorerie, de la gestion des immobilisations, de la paie et de la consolidation. Le développement en interne d'outils spécifiques de gestion permet d'optimiser les besoins.

Procédures d'analyse et de contrôle

L'enregistrement des événements comptables récurrents est normé grâce à l'utilisation de pièces comptables dédiées, ce qui assure une productivité et une sécurité optimale sur le plan de l'homogénéité de l'information restituée.

Le principe de séparation des tâches est appliqué au niveau du service comptable pour éviter les risques d'erreur ou de fraude.

La sécurité des données informatiques et des traitements fait l'objet d'une attention particulière (protection physique et logique des accès, sauvegardes, back-up etc...).

Les droits d'accès sont gérés de façon centrale et permettent de sécuriser les engagements des sociétés, ainsi que les autorisations et émissions de paiements.

L'ensemble des postes du bilan et du compte de résultat est analysé par comparaison avec l'année précédente et tous les écarts sont justifiés dans le cadre du contrôle des risques de fraude ou d'erreur.

Procédures d'arrêté des comptes

L'arrêté des comptes sociaux fait l'objet d'une présentation à la Direction générale par le service comptabilité et d'une analyse conjointe des postes d'inventaire avec le service contrôle de gestion. La constatation des provisions fait suite à une analyse précise des risques auprès des services opérationnels et/ou fonctionnels concernés, du service juridique et, le cas échéant, de conseils externes.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée en interne par le service consolidation qui veille à la mise à jour des paramètres de la consolidation, à la préparation et réalisation des états statutaires en conformité avec les normes IFRS. Les principaux contrôles effectués par le service consolidation concernent le contrôle des liasses provenant des filiales, la revue des états de contrôle édités après les traitements de consolidation et le contrôle des états d'analyse de la consolidation.

Les relations avec les Commissaires aux Comptes sont organisées comme suit :

- une réunion préalable à l'arrêté, à laquelle participe la direction générale, permet de convenir du calendrier, de l'organisation et de valider les grandes options comptables,
- une réunion de synthèse, après l'arrêté, à laquelle participe la Direction générale, permet de recueillir les remarques éventuelles des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés.

Les comptes sont ensuite présentés au Président du conseil d'administration avant d'être arrêtés par le conseil d'administration.

Communication financière

Le Président Directeur Général et les Directeurs généraux délégués sont les principaux intervenants dans la communication des informations financières au marché.

Sont également habilités à communiquer des informations financières, la direction financière, le service communication ainsi que le service juridique.

La communication financière est assurée à partir des états financiers et comptables, des documents de référence et des communiqués de presse financiers.

Ces documents sont validés par les différents services administratifs et financiers concernés, l'ensemble étant validé par la Direction générale.

Enfin, le document de référence est déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Pour diffuser cette information financière, les moyens utilisés sont le courrier électronique, le téléphone et le courrier postal.

L'information financière est également diffusée par voie d'avis financiers publiés dans un quotidien économique de diffusion nationale et par voie de communiqués de presse mis en ligne sur le site Internet du Groupe Guillemot (disponibles sur ce site en langue française et en langue anglaise).

d) *Elaboration de l'information comptable et financière des actionnaires*

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires, et celles visant à en assurer la conformité avec les principes comptables généraux, sont organisées par la Direction générale qui en confie l'exécution aux services administratifs et financiers et en contrôle l'exécution.

e) *Conclusion*

Les procédures de contrôle interne du Groupe Guillemot Corporation font l'objet d'une veille permanente qui permet leur mise à jour et leur évolution en tenant compte, notamment, des modifications intervenant dans la législation et la réglementation applicable au Groupe et à ses activités.

Les principales actions en 2010 ont été :

- Dans le cadre du plan de reprise et de continuité d'activité, le début du passage à la virtualisation des serveurs, ce qui permet en cas d'incident, un retour à une activité normale dans des temps très courts et une sécurité accrue.
- La mise en place d'outils informatiques pour optimiser l'approvisionnement des stocks.

Pour 2011, les principaux projets concernent :

- L'évolution et le développement des systèmes d'application du système d'information.
- Continuer la mise en place de questionnaires d'auto-évaluation visant à identifier les éventuelles zones de faiblesse dans les entités opérationnelles et à renforcer la culture de contrôle interne.

Le Président du Conseil d'administration estime que les mesures mises en place permettent d'assurer un contrôle interne efficace.

D - POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

A ce jour, le conseil d'administration n'a apporté aucune limitation de pouvoirs particulière à votre Président Directeur Général autres que celles prévues par les statuts et par la loi.

E - PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale figurent à l'article 14 des statuts et sont reprises ci-après : « les assemblées générales sont composées de tous les actionnaires, à l'exclusion de la société elle-même. Elles sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Elles sont présidées par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par l'assemblée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées générales en y assistant personnellement, en retournant un formulaire de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L.228-1 du code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenu par un intermédiaire habilité.

S'agissant des titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres dans les comptes tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. »

Il est précisé qu'un actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par son conjoint, par un autre actionnaire, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L225-106 du Code de commerce).

F - PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est constituée d'une partie fixe. Elle n'est constituée d'aucune partie variable et d'aucun avantage en nature.

A ce jour, aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les dirigeants mandataires sociaux et aucun engagement n'a été pris par la société correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Lorsque des options de souscription d'actions sont attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, le nombre d'options attribuées à chacun d'eux est identique, et des options sont également attribuées à des salariés du Groupe. Le dirigeant mandataire social doit par ailleurs faire partie de la société au moment de la levée des options.

Concernant les options attribuées depuis le 1^{er} janvier 2007, le dirigeant mandataire social doit conserver au nominatif 5% des actions issues de levées d'options jusqu'à la cessation de ses fonctions.

G - INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L.225-100-3

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, prévus à l'article L.225-100-3 du Code de commerce, sont présentés au paragraphe 4.11.6 du Rapport de gestion.

Fait à Chantepie, le 18 mars 2011

Le Président du conseil d'administration

5. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

Toutes les données sont en milliers d'euros.

5.1. BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes / Paragraphes	Net 31.12.10	Net 31.12.09
Ecarts d'acquisition	5.5.7.1	888	888
Immobilisations incorporelles	5.5.7.2	3 391	3 758
Immobilisations corporelles	5.5.7.3	3 637	3 890
Actifs financiers	5.5.7.4	293	158
Actifs d'impôts exigibles	5.5.7.9	0	0
Impôts différés actifs	5.5.8.6	0	0
Actifs non courants		8 209	8 694
Stocks	5.5.7.5	10 768	9 833
Clients	5.5.7.6	14 901	13 095
Autres créances	5.5.7.7	2 657	2 384
Actifs financiers	5.5.7.4	7 283	8 841
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.5.7.8	3 446	7 362
Actifs d'impôts exigibles	5.5.7.9	5	74
Actifs courants		39 060	41 589
Total Actif		47 269	50 283
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes / Paragraphes	31.12.10	31.12.09
Capital (1)		11 524	11 524
Primes (1)		10 433	10 433
Réserves et résultat consolidé (2)		195	-766
Ecarts de conversion		509	316
Capitaux propres groupe	5.5.7.10	22 661	21 507
Intérêts minoritaires		0	0
Capitaux propres de l'ensemble		22 661	21 507
Engagements envers le personnel	5.5.7.12	260	263
Emprunts	5.5.7.13	789	1 787
Autres dettes	5.5.7.14	1 666	2 102
Impôts différés passifs	5.5.8.6	0	0
Passifs non courants		2 715	4 152
Fournisseurs		14 049	16 567
Emprunts à court terme	5.5.7.13	2 367	2 432
Dettes fiscales		382	997
Autres dettes	5.5.7.14	4 790	4 345
Provisions	5.5.7.11	305	283
Passifs courants		21 893	24 624
Total Passif		47 269	50 283

(1) de l'entreprise mère consolidante

(2) dont résultat net de l'exercice 832 milliers d'euros

Les notes annexes présentées au paragraphe 5.5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.2. ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

- Compte de résultat net consolidé

(en milliers d'euros)	Notes / Paragraphes	31.12.10	31.12.09
Chiffre d'affaires net	5.5.6	60 471	61 248
Achats	5.5.8.1	-34 139	-33 039
Charges externes	5.5.8.1	-13 472	-11 125
Charges de personnel	5.5.8.1	-8 622	-8 979
Impôts et taxes		-461	-387
Dotations aux amortissements	5.5.8.2	-1 542	-1 910
Dotations aux provisions	5.5.8.2	-861	-1 109
Variation des stocks	5.5.8.3	1 558	-4 829
Autres produits d'exploitation	5.5.8.4	260	135
Autres charges d'exploitation	5.5.8.4	-1 447	-867
Résultat opérationnel courant		1 745	-862
Résultat opérationnel		1 745	-862
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		8	2
Coût de l'endettement financier brut		128	206
Coût de l'endettement financier net	5.5.8.5	-120	-204
Autres produits financiers	5.5.8.5	1 072	271
Autres charges financières	5.5.8.5	-1 659	-3 481
Charge d'impôt	5.5.8.6	-206	-219
Résultat net de l'ensemble consolidé		832	-4 495
dont résultat net des activités arrêtées	5.5.8.7	0	0
Part des intérêts minoritaires		0	0
Résultat net part du groupe		832	-4 495
Résultat de base par action	5.5.8.8	0,06 €	-0,31 €
Résultat dilué par action	5.5.8.8	0,05 €	-0,28 €

- Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(Toutes les données sont en milliers d'euros)	31.12.10	31.12.09
Résultat net part du groupe	832	-4 495
Ecarts de conversion	193	62
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0	0
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du groupe	193	62
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres- part du groupe	1 025	-4 433
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres- part des minoritaires	0	0

Les notes annexes présentées au paragraphe 5.5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Notes / Paragraphes	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Total capitaux propres
Situation au 01.01.09		11 524	10 433	25 641	-22 311	254	25 541
Résultat global au 31.12.09					-4 495	62	-4 433
Affectation résultat 31.12.08				-22 311	22 311		0
Stock options				381			381
Titres de l'entreprise consolidante				45			45
Plus et moins-values sur titres propres				-21			-21
Autres				-6			-6
Situation au 31.12.09		11 524	10 433	3 729	-4 495	316	21 507
Situation au 01.01.10		11 524	10 433	3 729	-4 495	316	21 507
Résultat global au 31.12.10	5.5.8				832	193	1 025
Affectation résultat 31.12.09				-4 495	4 495		0
Stock options	5.5.7.10			176			176
Titres de l'entreprise consolidante	5.5.7.10			-66			-66
Plus et moins-values sur titres propres	5.5.7.10			48			48
Autres				-29			-29
Situation au 31.12.10		11 524	10 433	-637	832	509	22 661

Les notes annexes présentées au paragraphe 5.5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes / Paragraphes	31.12.10	31.12.09
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net des sociétés intégrées		832	-4 495
+ Dotations aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)		1 622	2 149
- Reprises des amortissements et provisions		-71	-19
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	5.5.8.5	1 527	3 343
+/- Charges et produits liés aux stock options	5.5.7.10	176	381
-/+ Plus et moins-values de cession		0	0
Variation des impôts différés	5.5.8.6	0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net		4 086	1 359
Coût de l'endettement financier net	5.5.8.5	120	204
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net		4 206	1 563
Ecart de conversion sur la marge brute d'autofinancement		1	10
Stocks	5.5.7.5	-787	5 601
Clients	5.5.7.6	-1 743	-904
Fournisseurs		-2 532	4 584
Autres		-878	-1 391
Variation du besoin en fonds de roulement		-5 940	7 890
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles		-1 853	9 259
Flux de trésorerie liés aux investissements			
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations incorporelles	5.5.7.2	-27	-28
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations corporelles	5.5.7.3	-815	-1 043
Encaiss/ cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.5.7.3	0	1
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations financières	5.5.7.4	-149	-53
Encaiss/ cessions d'immobilisations financières	5.5.7.4	6	2
Trésorerie nette / acquisitions et cessions de filiales		0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-985	-1 121
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital ou apports en numéraire	5.5.7.10	0	0
Rachat et reventes d'actions propres		0	0
Emprunts	5.5.7.13	0	3 000
Remboursement de comptes courants d'actionnaires	5.5.7.14	-77	-456
Remboursement des emprunts	5.5.7.13	-2 384	-2 166
Autres flux liés aux opérations de financement		0	-6
Total des flux liés aux opérations de financement		-2 461	372
Incidence des écarts de conversion		66	29
Variation de trésorerie		-5 233	8 539
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	5.5.7.8 et 5.5.7.	7 323	-1 216
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	5.5.7.8 et 5.5.7.	2 090	7 323

Les notes annexes présentées au paragraphe 5.5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

5.5.1. INFORMATIONS GENERALES

Guillemot Corporation est concepteur et fabricant de matériels et d'accessoires de loisirs interactifs. Le Groupe propose une gamme de produits diversifiée sous les marques Hercules et Thrustmaster. Acteur sur ce marché depuis 1984, le Groupe Guillemot Corporation est désormais présent dans 11 pays dont la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Espagne, les Etats-Unis, le Canada, la Belgique, la Hollande, Hong-Kong, la Roumanie et l'Italie, et diffuse ses produits dans plus de 50 pays. La mission du Groupe est d'offrir des produits performants et ergonomiques pour maximiser les satisfactions des utilisateurs de loisirs numériques interactifs.

La société est une société anonyme dont le siège social est situé Place du granier, BP 97143, 35 571 Chantepie Cedex.

5.5.2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2010 a été marqué par un retour à la rentabilité opérationnelle et par la poursuite du développement du Groupe dans ses activités traditionnelles.

Le chiffre d'affaires annuel 2010 du Groupe Guillemot Corporation ressort à 60,5 millions d'euros. L'année a été marquée par un repli des ventes de netbooks et d'OEM qui a été en grande partie compensé par le succès des nouvelles gammes de périphériques numériques Hercules (Enceintes, DJing, webcams, Wifi et CPL) et d'accessoires de jeux Thrustmaster.

En 2010, le Groupe a étendu significativement sa couverture géographique de distribution, passant de trente-cinq à plus de cinquante pays. Cette extension, alliée à la force des nouveautés, a permis de faire passer les ventes hors de France d'accessoires et de périphériques de 26,7 à 37,0 millions d'euros, soit une croissance de plus de 38%.

Le résultat opérationnel courant ressort à +1,7 million d'euros contre un résultat de -0,9 million d'euros au 31 décembre 2009.

Le résultat net consolidé s'établit à +0,8 million d'euros contre -4,5 millions d'euros à période comparable. Ce résultat est impacté par une charge de réévaluation de 1,5 million d'euros du portefeuille de titres Ubisoft Entertainment et Gameloft détenus par le Groupe, la valeur du portefeuille passant de 8,8 millions d'euros au 31 décembre 2009 à 7,3 millions d'euros au 31 décembre 2010. Les capitaux propres passent de 21,5 millions d'euros à 22,7 millions d'euros au 31 décembre 2010. L'endettement net du Groupe s'établit à 1,8 million d'euros au 31 décembre 2010.

5.5.3. REFERENTIEL

Conformément au Règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Guillemot Corporation présente ici ses états financiers consolidés de l'exercice 2010 conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'union européenne (ce référentiel est disponible sur le site Internet de la commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm). Ces normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations.

5.5.4. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

5.5.4.1. *Nouvelles normes et interprétations IFRS*

Les principaux nouveaux textes applicables de manière obligatoire en 2010 sont les suivants :

IAS 27 révisée Etats consolidés et individuels.

IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation – Amendement Eléments éligibles à une opération de couverture.

IFRS 1 réorganisée Première adoption des IFRS.

IFRS 2 Paiements fondés sur des actions – Amendement Transactions intragroupe réglées en trésorerie.

IFRS 3 révisée Regroupements d'entreprises.

Procédure Amélioration annuelle des IFRS 2009.

IFRIC 12 Concessions de services.

IFRIC 15 Contrats pour la construction de biens immobiliers.

IFRIC 16 Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

IFRIC 17 Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires.

IFRIC 18 Transfert d'actifs par les clients.

Ces normes, amendements à des normes existantes et interprétations n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

5.5.4.2. Principes de consolidation

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe Guillemot Corporation sont intégrées globalement. L'ensemble des sociétés consolidées a arrêté ses comptes annuels le 31 décembre 2010. Les méthodes comptables des filiales sont alignées sur celles du Groupe. Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'a pas une influence notable ne sont pas consolidées. Le Groupe Guillemot Corporation n'exerce aucun contrôle conjoint ni influence notable sur ses autres participations.

Les résultats des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation sont consolidés à compter de la date de prise de contrôle ou de la date de création des sociétés. Les éliminations des opérations intragroupe sont réalisées pour toutes les sociétés du Groupe suivant les règles applicables en matière de consolidation. Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats internes non réalisés compris dans l'actif immobilisé et dans les stocks des sociétés consolidées sont éliminés.

5.5.4.3. Immobilisations incorporelles

Marques

Les marques acquises par le Groupe ont été considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont donc pas amorties. Leur durée d'utilité est réexaminée chaque année et les marques sont soumises à des tests de dépréciation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation incorporelle appartient. Un test de dépréciation est également réalisé en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. En l'absence de marché actif sur les marques de notre secteur d'activité, la méthode de la juste valeur n'est pas appliquée pour la valorisation des marques détenues par le Groupe. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, c'est-à-dire de son utilisation continue et de sa sortie en fin de durée d'utilité. Cette méthode est retenue pour la valorisation des marques.

Ecarts d'acquisition

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle société, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la filiale acquise sont inscrits au bilan consolidé pour leur juste valeur à cette date. L'écart positif entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise par le Groupe dans la juste valeur nette des actifs nets identifiables est porté à la rubrique " écarts d'acquisition ". Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Les écarts d'acquisition sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles. Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe susceptibles de bénéficier des synergies.

Les éléments acquis par le Groupe reconnus comme des fonds de commerce, et en particulier les éléments incorporels (clientèle, part de marché, savoir-faire...) permettant à la société d'exercer son activité et de poursuivre son développement, mais qui ne répondent pas aux critères d'identification permettant de les présenter isolément à l'actif du bilan consolidé, sont également assimilés à des écarts d'acquisition.

Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisation dès lors que certaines conditions sont remplies :

- Faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre
- Intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre
- Capacité à l'utiliser ou le vendre
- Probabilité que des profits futurs pourront être rattachés à cet actif
- Disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet
- Capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Actuellement dans les comptes consolidés, les frais de développement sont comptabilisés en charges, les cycles produits très courts et la multitude de projets communs à plusieurs gammes ne permettant pas d'individualiser les frais de développement.

Les logiciels de bureautique

Les logiciels de bureautique sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation, généralement comprise entre 3 et 5 ans.

Licences

Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès de tiers. La signature de contrats de licences peut donner lieu au paiement de montants garantis. Ces montants sont comptabilisés dans un compte Licences en immobilisations incorporelles dès lors qu'ils répondent à la définition d'un actif (identifiable, contrôlé et porteur d'avantages économiques futurs), et amortis en fonction du montant des royalties versées au titre des ventes.

A la clôture de l'exercice, le montant restant à amortir est comparé avec les perspectives de ventes auxquelles sont appliquées les conditions du contrat. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, un amortissement complémentaire est pratiqué en conséquence.

5.5.4.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements calculés, par application de taux homogènes au sein du Groupe, sont déterminés en fonction de leur durée d'utilité attendue par référence aux modes et aux durées d'utilisation suivants :

Bâtiments :	20 ans (linéaire)
Agencements et aménagements :	10 ans (linéaire)
Installations techniques :	entre 1 et 10 ans (linéaire)
Matériel de transport :	4 ou 5 ans (linéaire)
Matériel de bureau et matériel informatique :	entre 3 et 5 ans (linéaire)
Mobilier :	5 à 10 ans (linéaire)

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

5.5.4.5. Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières indiquant un indice de perte de valeur, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, c'est-à-dire de son utilisation continue et de sa sortie en fin de durée d'utilité.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Pour les actifs non financiers (autres que les goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les marques et goodwill détenus en France sont alloués aux deux unités génératrices de trésorerie Hercules et Thrustmaster composant les segments de l'information sectorielle part activité.

5.5.4.6. Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des contrats de location financement.

Ils sont comptabilisés à l'actif pour leur coût de revient et amortis selon une méthode décrite ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif.

Il n'y a pas de contrats de location financement en cours au 31 décembre 2010.

5.5.4.7. Actifs financiers

Le référentiel IFRS définit quatre catégories d'actifs financiers que sont les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en résultat, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les actifs disponibles à la vente.

Les titres en portefeuille sont inscrits à l'actif à leur coût d'acquisition, augmenté, dans le cas des actifs autres que ceux classés parmi les actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif. La valeur d'inventaire de chaque participation est appréciée en fonction de la quote-part de la situation nette réévaluée et des perspectives d'avenir de la société. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur constatée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Les actions propres à la clôture sont déduites des capitaux propres du Groupe pour leur valeur d'acquisition, valeur de 755 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (Méthode FIFO).

La juste valeur d'inventaire des actifs financiers est le dernier cours du jour du mois de clôture pour les titres cotés, et la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition et s'il existe un indicateur objectif de dépréciation, une provision pour dépréciation sera pratiquée.

Afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre les risques de variations de change par des contrats d'achats à terme et des options de change. Comme les opérations ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, elles sont comptabilisées comme des instruments de transaction. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat financier.

5.5.4.8. Actifs d'impôts exigibles

La distinction entre actifs d'impôts exigibles courants et non courants apparaît au bilan consolidé.

5.5.4.9. Stocks et encours

Les stocks et encours de l'ensemble des sociétés du Groupe sont évalués, après élimination des marges internes, sur la base de leur coût d'approvisionnement. L'évaluation est réalisée selon la méthode FIFO (First In First Out).

Les coûts d'emprunt sont toujours exclus de la valorisation des stocks. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur coût se trouve supérieur à la valeur probable de réalisation diminuée des frais de commercialisation. Les tests d'obsolescence sont réalisés chaque année et la valeur probable de réalisation est calculée en fonction de l'évolution observée et attendue des ventes et des prix de marché des produits.

5.5.4.10. Avances et acomptes versés

Ce poste regroupe les acomptes sur commande versés aux fournisseurs.

5.5.4.11. Clients

Les clients ont été évalués initialement à leur juste valeur. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrabilité des créances à la clôture. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

5.5.4.12. Autres créances

Les autres créances comprennent principalement les créances de TVA.

5.5.4.13. Impôts différés

Les impôts différés, qui reflètent les différences temporelles entre les valeurs comptables après retraitement de consolidation et les bases fiscales des actifs et passifs, sont comptabilisés selon la méthode du taux variable. Des impôts différés sont constatés au compte de résultat et au bilan pour tenir compte des déficits courants dès lors que leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs s'avère probable dans les délais de récupération raisonnables. En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré au cours de l'exercice où ces changements de taux sont connus, en

compte de résultat ou parmi les autres éléments du résultat global, suivant le mode de comptabilisation initial des impôts différés correspondants. Les impôts différés actifs sont comptabilisés à concurrence des impôts différés passifs. Ils sont compensés si l'entité imposable a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et si ces actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale. Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

5.5.4.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de certificats de dépôt.

5.5.4.15. Opérations en monnaies étrangères et conversion des états financiers

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au taux de la couverture de change mise en place le cas échéant. Les actifs et les passifs non couverts exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion actifs et passifs monétaires sont incorporés dans le résultat consolidé au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

Toutes les filiales du Groupe ont pour monnaie de fonctionnement la monnaie locale. Les comptes des filiales étrangères en devises étrangères, non situées dans des zones à forte inflation, sont convertis selon la méthode du cours de clôture, les écarts de conversion étant rapportés aux capitaux propres.

5.5.4.16. Autres dettes

Les autres dettes comprennent les dettes sociales, les comptes courants, les produits constatés d'avance et les dettes diverses.

5.5.4.17. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Sous cette rubrique sont présentées les provisions pour risques liées à des litiges de nature commerciale.

5.5.4.18. Avantages au personnel

A leur départ à la retraite, les salariés du Groupe doivent recevoir une indemnité calculée selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent. Ce régime est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Le Groupe n'a pas d'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre que le régime légal prévu par les conventions collectives dont dépendent les salariés du Groupe.

Une provision correspondant à la valeur actualisée de l'obligation est comptabilisée au bilan dans la rubrique provision pour retraite.

5.5.4.19. Paiements en actions et assimilés

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération qui sont dénoués en instruments de capitaux propres (options sur actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché. Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

5.5.4.20. Information sectorielle

Les secteurs opérationnels sont présentés sur les mêmes bases que celles utilisées dans le reporting interne fourni à la direction du Groupe.

L'information sectorielle par activité concerne les secteurs d'activité Hercules et Thrustmaster. L'information sectorielle par zone géographique est basée sur les secteurs géographiques suivants : France, Union européenne hors France et Autres.

5.5.4.21. Comptabilisation des produits

Conformément à la norme IAS 18, l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir en tenant compte du montant de toute remise commerciale ou rabais pour quantités consenti par l'entreprise. Les conditions générales de vente ne prévoient pas l'acceptation par le Groupe de retours de marchandises invendues. Les ventes de produits sont donc enregistrées et considérées comme définitives à la date de livraison correspondant à la date de transferts des risques et avantages.

5.5.4.22. Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés au bilan à la juste valeur. Les emprunts sont ensuite comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

5.5.4.23. Résultat par action

Le Groupe présente un résultat de base par action et un résultat dilué par action en retenant le résultat net consolidé.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions conservées par le Groupe. Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

5.5.4.24. Incertitudes concernant les évaluations

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés, sont décrits à travers l'annexe et concernent principalement les immobilisations incorporelles, les impôts différés, les produits, les créances clients, les provisions et les stocks.

5.5.5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.5.5.1. Sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du Groupe Guillemot Corporation

SOCIETE	Numéro SIREN	Pays	Pourcentage de contrôle/d'intérêt	Méthode
GUILLEMOT CORPORATION SA	414 196 758	France	Société-mère	Intégration Globale
GUILLEMOT Administration et Logistique SARL	414 215 780	France	99,96%	Intégration Globale
HERCULES THRUSTMASTER SAS	399 595 644	France	99,42%	Intégration Globale
GUILLEMOT Ltd		Royaume-Uni	99,99%	Intégration Globale
GUILLEMOT Inc		Canada	74,89%(b)	Intégration Globale
GUILLEMOT GmbH		Allemagne	99,75%	Intégration Globale
GUILLEMOT Corporation (HK) Limited		Hong-Kong	99,50%	Intégration Globale
GUILLEMOT Recherche et Développement Inc		Canada	99,99%	Intégration Globale
GUILLEMOT Romania Srl		Roumanie	100,00%	Intégration Globale
GUILLEMOT Inc		Etats-Unis	99,99%	Intégration Globale
GUILLEMOT SA		Belgique	99,93%	Intégration Globale
GUILLEMOT SRL		Italie	100,00%	Intégration Globale

(b) Guillemot Inc (Etats-Unis) détient également 25,11%.

Les intérêts minoritaires ne sont pas calculés au vu de leur caractère non significatif.

5.5.5.2. Variation du périmètre

La filiale Guillemot Suisse SA qui était en cours de liquidation lors de l'exercice précédent a été radiée le 22 décembre 2010.

5.5.6. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8 sur les secteurs opérationnels, le Groupe présente les formats d'information sectorielle sur les mêmes bases que celles utilisées dans le reporting interne fourni à la direction.

L'information sectorielle par activité concerne les secteurs d'activité Hercules et Thrustmaster. L'information sectorielle par zone géographique est basée sur les secteurs géographiques suivants : France, Union Européenne hors France et Autres.

5.5.6.1. Information sectorielle par activité

Le secteur d'activité Hercules inclut les gammes de produits suivants : netbooks, webcams, systèmes d'enceintes, cartes son, Wifi - CPL et Djing.

Le secteur d'activité Thrustmaster inclut les accessoires de jeux pour PC et consoles suivants : volants, gamepads, joysticks, gamme communication et mobilité, accessoires pour les consoles Wii et Nintendo DS/DSi.

Compte de résultat par activité (en milliers d'euros)

	31.12.10			31.12.09		
	Total	Hercules	Thrustmaster	Total	Hercules	Thrustmaster
Chiffre d'affaires	60 471	40 839	19 632	61 248	46 805	14 443
Chiffre d'affaires inter activités	-	-	-	0	-	-
Dotations aux amortissements	1 542	774	768	1 910	885	1 025
Dotations aux provisions	861	626	235	1 108	847	261
Résultat opérationnel courant	1 745	1 585	160	-861	-588	-273
Résultat opérationnel	1 745	1 585	160	-861	-588	-273

Bilan par secteur d'activité (en milliers d'euros)

	31.12.10			31.12.09		
	Net 31.12.10	Hercules	Thrustmaster	Net 31.12.09	Hercules	Thrustmaster
Ecart d'acquisition	888	888	0	888	888	0
Immobilisations incorporelles	3 391	1 454	1 937	3 758	1 500	2 258
Immobilisations corporelles	3 637	1 771	1 866	3 890	2 138	1 752
Stocks	10 768	6 884	3 884	9 833	6 692	3 141
Clients	14 901	8 066	6 835	13 095	9 900	3 195
Actifs non affectés	13 684	-	-	18 819	-	-
TOTAL ACTIF	47 269	19 063	14 522	50 283	21 118	10 346
Capitaux propres	22 661	-	-	21 507	-	-
Provisions	565	371	194	546	374	173
Fournisseurs	14 049	8 631	5 418	16 567	11 275	5 292
Passifs non affectés	9 994	-	-	11 663	-	-
TOTAL PASSIF	47 269	9 002	5 612	50 283	11 649	5 465

Les actifs non affectés sont les actifs financiers, les actifs d'impôts, les autres créances et la trésorerie.

Les passifs non affectés sont les emprunts, les autres dettes, les dettes fiscales et les impôts différés passifs.

5.5.6.2. Information sectorielle par zone géographique

Chiffre d'affaires par zone géographique (en milliers d'euros) :

Chiffre d'affaires réalisé par :	31.12.10	31.12.09
France	20 408	25 369
Union Européenne hors France	28 406	27 969
Autres	11 657	7 910
TOTAL	60 471	61 248

Valeur globale des actifs par implantation géographique (en milliers d'euros) :

	31.12.10				31.12.09			
	Total net	France	UE hors France	Autres	Total net	France	UE hors France	Autres
Ecart d'acquisition	888	888	-	-	888	888	-	-
Immobilisations corporelles	3 637	3 532	27	78	3 890	3 786	31	73
Actifs financiers	7 576	7 551	5	20	8 999	8 975	5	19
Stocks	10 768	7 754	0	3 014	9 833	8 401	0	1 432
Clients	14 901	4 172	7 600	3 129	13 095	5 368	6 548	1 179
Autres créances	2 657	2 510	87	60	2 384	2 276	75	33
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 446	2 416	378	652	7 362	6 570	257	535
Actifs d'impôts exigibles	5	5	-	-	74	74	-	-
Actifs non affectés	3 391	-	-	-	3 758	-	-	-
TOTAL ACTIF	47 269	28 828	8 097	6 953	50 283	36 338	6 916	3 271

Les actifs non affectés sont les immobilisations incorporelles.

5.5.7. NOTES SUR LE BILAN

5.5.7.1. Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'analysent comme suit au 31 décembre 2010 :

Variation des écarts d'acquisition	Brut au 31.12.09	Variation	Brut au 31.12.10
Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	1	-	1
Hercules Thrustmaster SAS (France)	1 299	-	1 299
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	233	-	233
Guillemot Suisse SA (Suisse)	447	-447	0
Guillemot SA (Belgique)	233	-	233
Guillemot Inc (Etats-Unis)	1 034	-	1 034
Guillemot Corporation SA (France)	941	-	941
Guillemot Inc (Canada)	16 894	-	16 894
Guillemot Srl (Italie)	4 392	-	4 392
Total	25 474	-447	25 027

Dépréciations des écarts d'acquisition	Provisions au 31.12.09	Perte de valeur complémentaire	
		du 01.01.10 au 31.12.10	Provisions au 31.12.10
Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	1	-	1
Hercules Thrustmaster SAS (France)	411	-	411
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	233	-	233
Guillemot Suisse SA (Suisse)	447	-447	0
Guillemot SA (Belgique)	233	-	233
Guillemot Inc (Etats-Unis)	1 034	-	1 034
Guillemot Corporation SA (France)	941	-	941
Guillemot Inc (Canada)	16 894	-	16 894
Guillemot Srl (Italie)	4 392	-	4 392
Total	24 586	-447	24 139

Valeur nette **Total** **888** **0** **888**

L'application du test de valeur sur l'écart d'acquisition provenant de la filiale Hercules Thrustmaster SAS (montant net de 888 milliers d'euros) et qui concerne le fonds de commerce Hercules, n'a pas fait ressortir de perte de valeur au 31 décembre 2010.

La valeur recouvrable a été déterminée sur la base des valeurs d'utilité.

Les hypothèses retenues pour l'application de ce test de valeur à l'Unité Génératrice de Trésorerie Hercules sont :

- Ratio cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires de 3%.
- Projections à court terme sur 5 ans (hausse de 5% du chiffre d'affaires sur 2011 et 2012 puis stabilité sur les 3 années suivantes).
- Taux d'actualisation de 13%.

Conformément à la norme IAS 36, les pertes de valeur constatées lors des exercices précédents ne seront pas reprises ultérieurement. Le risque de dépréciation complémentaire porte sur un montant total de 888 milliers d'euros. L'évaluation des écarts d'acquisition présente une incertitude et un risque d'ajustement sur les exercices à venir, dans le cas où les hypothèses faites sur les cash flows futurs générés par l'activité Hercules étaient revues à la baisse. Une baisse de 1,25% du ratio cash flows sur chiffre d'affaires entraînerait une dépréciation complémentaire de 888 milliers d'euros sur la période suivante.

5.5.7.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	Mvt Augmen-				Ecart de	
	31.12.09	périmètre	tation	Diminution	conversion	31.12.10
Marques	10 842					10 842
Frais de développement	0					0
Licences	2 069		75			2 144
Concessions, brevets	725		27	1	29	780
Autres immobilisations incorporelles	1 007				54	1 061
TOTAL	14 643	0	102	1	83	14 827

Les frais de développement engagés par le Groupe ne peuvent pas être individualisés du fait des cycles produits très courts et des nombreux projets communs à plusieurs gammes, ce qui se traduit par une comptabilisation en charges conformément à la norme IAS 38.

Amortissements et provisions	Mvt				Ecart de	
	31.12.09	périmètre	Augmentation	Diminution	conversion	31.12.10
Marques	8110					8 110
Frais de Développement	0					0
Licences	1 095		433			1 528
Concessions, brevets	689		30	1	28	746
Autres immobilisations incorporelles	991		7		54	1 052
TOTAL	10 885	0	470	1	82	11 436

Les marques comprennent les marques acquises Thrustmaster et Hercules. Ces marques sont soumises à des tests de dépréciation à chaque arrêté et valorisées en tenant compte des cash flows futurs actualisés.

En l'absence de marché actif sur les marques de notre secteur d'activité, la méthode de la juste valeur n'est pas appliquée pour la valorisation des marques détenues par le Groupe.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif, c'est-à-dire de son utilisation continue et de sa sortie en fin de durée d'utilité. Cette méthode est retenue pour la valorisation des marques.

La marque Hercules est affectée à l'Unité de trésorerie Hercules.

La marque Thrustmaster est affectée à l'Unité génératrice de trésorerie Thrustmaster. La marque Thrustmaster a une valeur nette au bilan de 1 300 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 9 410 milliers d'euros et la marque Hercules de 1 432 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 1 432 milliers d'euros.

Conformément à IAS 36, les projections se font sur 5 ans avec une valeur terminale.

Les hypothèses retenues pour le calcul des cash flows futurs actualisés sont les suivantes :

- Ratio cash flows opérationnels sur chiffre d'affaires de 3%
- Projections appliquées à un business plan en croissance (hausse de 20% pour 2011 et 2012 puis stabilité sur les 3 années suivantes)
- Projections à court terme sur 5 ans
- Taux d'actualisation de 13%.

L'évaluation de la marque Thrustmaster présente une incertitude et un risque d'ajustement sur les exercices à venir, dans le cas où les hypothèses faites sur les cash flows futurs générés par l'activité Thrustmaster étaient revues à la hausse ou à la baisse. Une hausse de 1% du ratio cash flows sur chiffre d'affaires entraînerait une reprise de provision de 2,5 millions d'euros sur la période suivante. De la même manière, une baisse de 1% du ratio cash flows sur chiffre d'affaires entraînerait une dépréciation complémentaire de 3 millions d'euros.

D'autre part, une variation de 1% à la baisse ou à la hausse du taux d'actualisation retenu aurait un impact de 0,5 million d'euros sur le résultat.

Il n'y a pas eu de révision de la valeur des marques Hercules et Thrustmaster au 31 décembre 2010.

5.5.7.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles destinées à l'exploitation se répartissent comme suit :

Valeurs brutes	Mvt				Ecart de conversion	31.12.10
	31.12.09	périmètre	Augmentation	Diminution		
Terrains	399					399
Constructions	5 343			23	5	5 325
Installations techniques	4 453		777		25	5 255
Autres immos corporelles	1 310		50	392	9	977
Immobilisations en cours	202		779	792		189
TOTAL	11 707	0	1 606	1 207	39	12 145

Les constructions sont des bâtiments situés à Carentoir (France).

Des immobilisations corporelles en cours d'un montant de 792 milliers d'euros ont été transférées au compte Installations techniques sur l'exercice. Les immobilisations corporelles en cours concernant essentiellement des moules permettant la production des nouveaux produits.

Amortissements	Mvt				Ecart de conversion	31.12.10
	31.12.09	périmètre	Augmentation	Diminution		
Constructions	3 332		262	23	3	3 574
Installations techniques	3 409		690		25	4 124
Autres immos corporelles	1 076		116	390	8	810
TOTAL	7 817	0	1 068	413	36	8 508

5.5.7.4. Actifs financiers

Les actifs financiers non courants se répartissent comme suit :

Valeurs brutes	Mvt				Ecart de conversion	31.12.10
	31.12.09	périmètre	Augmentation	Diminution		
Sociétés non consolidées	55					55
Autres titres immobilisés	97			19		78
Autres immobilisations financières	61		179	26	1	215
TOTAL	213	0	179	45	1	348

Provisions	Mvt				Ecart de conversion	31.12.10
	31.12.09	périmètre	Augmentation	Diminution		
Sociétés non consolidées	55					55
TOTAL	55	0	0	0	0	55

Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'a pas une influence notable ne font pas partie du périmètre de consolidation.

La valeur brute de 55 milliers d'euros des sociétés non consolidées concerne la société Air2Web Inc (Etats-Unis), montant totalement provisionné au 31 décembre 2010. Les mouvements sur les autres titres immobilisés et les autres immobilisations financières concernent le contrat de liquidité actuellement en vigueur et de nouveaux dépôts de garantie.

Les actifs financiers courants comprennent les actions Ubisoft Entertainment et Gameloft.

	Net	Cession	Acquisition	Ecart de	Gain/perte	Net
	31.12.09	31.12.10	31.12.10	conversion	rééval	31.12.10
Actions Ubisoft Entertainment						
Nombre	863 874					863 874
Juste Valeur (en milliers d'euros)	8 570				-1 658	6 912
Actions Gameloft						
Nombre	68 023					68 023
Juste Valeur (en milliers d'euros)	240				131	371
Instruments dérivés sur opérations de change	31				-31	0
Total valeur	8 841	0	0	0	-1 558	7 283

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les actions Ubisoft Entertainment et Gameloft (cotées sur un marché actif) sont valorisées à la juste valeur en application de la norme IAS 39. Ces actions ont été classées dans la catégorie d'actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat lors du passage aux normes IFRS.

Au 31 décembre 2010, le Groupe détient 863 874 actions Ubisoft Entertainment représentant 0,91 % du capital.

Le Groupe détient par ailleurs 68 023 actions Gameloft représentant 0,09% du capital. Les cours retenus au 31 décembre 2009 étaient de 9,92 euros pour l'action Ubisoft Entertainment et de 3,53 euros pour l'action Gameloft. Les cours retenus au 31 décembre 2010 pour la valorisation des actions à leur juste valeur sont de 8,00 euros pour l'action Ubisoft Entertainment et de 5,46 euros pour Gameloft. La perte de réévaluation ainsi constatée au 31 décembre 2010 s'élève à 1 527 milliers d'euros. Aucune dépréciation n'a été passée sur les actifs financiers, la juste valeur étant supérieure au coût d'acquisition des actifs financiers.

Afin de limiter le risque de change du Groupe, Guillemot Corporation couvre les risques de variations de change par des contrats d'achats à terme et des options de change. Comme les opérations ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, elles sont comptabilisées comme des instruments de transaction. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction au bilan dans les actifs ou passifs financiers courants. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat financier.

5.5.7.5. Stocks

Stocks	Brut	Variation de stock	Variation de	Ecart de	Brut
	31.12.09	(Résultat)	périmètre	conversion	31.12.10
Matières premières	2 046	1 705			3 751
Produits finis	9 866	-640		152	9 378
TOTAL	11 912	1 065	0	152	13 129

Provisions	31.12.09	Augmentation	Diminution	Variation de	Ecart de	31.12.10
				périmètre	conversion	
Matières premières	1 294	341	43			1 592
Produits finis	785	431	450		3	769
TOTAL	2 079	772	493	0	3	2 361

Total Stock net	9 833					10 768
------------------------	--------------	--	--	--	--	---------------

Les stocks sont constitués de composants et sous-ensembles électroniques ainsi que de produits finis. Des provisions sont constituées lorsque la valeur du stock se trouve supérieure à la valeur probable de réalisation. L'augmentation de la provision de 772 milliers d'euros comprend principalement une provision liée aux premiers produits de la gamme de netbooks eCAFÉ™ d'Hercules et aux accessoires Thrustmaster pour la console Nintendo DS®. Le stock net a augmenté de 10% sur la période, lié à la croissance sur la fin d'année des gammes de périphériques numériques Hercules et d'accessoires Thrustmaster.

5.5.7.6. Clients

Créances clients	Brut 31.12.09	Mouvements	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Reclassement	Brut 31.12.10
Clients	13 271	1 650		71		14 992

Provisions	31.12.09	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Reclassement	31.12.10
Clients	176	14	109	10		91

Les créances clients font l'objet d'une assurance crédit qui couvre la majorité du poste clients au 31 décembre 2010. Le poste clients a une valeur nette de 14 901 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 13 095 milliers d'euros au 31 décembre 2009, cette hausse est due à la croissance de l'activité sur la fin d'année des gammes de périphériques numériques Hercules et des accessoires Thrustmaster.

5.5.7.7. Autres créances

	31.12.10	31.12.09
Avances et acomptes versés	695	438
Créances de TVA	1 625	1 651
Fournisseurs débiteurs	48	68
Autres	34	51
Charges constatées d'avance	255	176
TOTAL	2 657	2 384

5.5.7.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.10	31.12.09
Trésorerie	3 446	7 362
Équivalents de trésorerie	0	0
TOTAL	3 446	7 362

5.5.7.9. Actifs d'impôts exigibles

Le montant figurant au bilan totalise 5 milliers d'euros et concerne des acomptes d'impôts de sociétés exigibles.

5.5.7.10. Capitaux propres

Le capital est composé de 14 965 876 actions de 0,77 euro de nominal.

La société Guillemot Corporation SA détient 256 174 actions propres. Ces actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour une valeur de 755 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2010, la fraction du capital représentée par les actions propres est de 1,71 %.

Nombre d'actions Guillemot Corporation :

Au 01/09/99	2 353 000
Conversions d'obligations	67 130
Division du nominal 02/2000	2 420 130
Conversions d'obligations	114 368
Création d'actions nouvelles	953 831
Bons de souscriptions d'actions exercés	222
Au 31/08/00	5 908 681
Conversions d'obligations	128 750
Au 31/08/01	6 037 431
Conversions d'obligations	10 376
Création d'actions nouvelles	3 435 278
Annulation actions propres	-416 665
Au 31/08/02	9 066 420
Création d'actions nouvelles	4 444 444
Au 31/12/03	13 510 864
Bons de souscriptions d'actions exercés	81 446
Au 31/12/04	13 592 310
Au 31/12/05	13 592 310
Bons de souscriptions d'actions exercés	101
Création d'actions nouvelles	1 076 233
Au 31/12/06	14 668 644
Conversions d'obligations	290 532
Au 31/12/07	14 959 176
Levées d'options de souscription d'actions	6 700
Au 31/12/08	14 965 876
Au 31/12/09	14 965 876
Au 31/12/10	14 965 876

Nombre potentiel maximal d'actions à créer :

Par levée d'options 1 564 132

Principales caractéristiques des plans de stock options :

	3ème Plan	4ème Plan	5ème Plan	6ème Plan
Date du conseil	17.04.01	18.04.01	04.11.02	01.09.03
Nombre d'actions	28 000	72 000	199 998	459 000
Nominal	0,77 €	0,77 €	0,77 €	0,77 €
Prix de souscription	29 €	29 €	1,36 €	1,83 €
Date d'exercice	17.04.05	18.04.02	04.11.06	01.09.07
	au 17.04.11	au 18.04.11	au 04.11.12	au 01.09.13
Nombre d'actions souscrites	-	-	-	16 700
Dont au cours de l'exercice 2010	-	-	-	10 000
Options de souscription d'actions annulées ou caduques	-	-	-	-
Options de souscription d'actions restantes au 31.12.10	28 000	72 000	199 998	442 300
Options potentiellement exerçables au 31.12.10	-	-	133 332	283 300

	7ème Plan	8ème Plan	9ème plan	10ème plan
Date du conseil	22.02.06	22.02.06	18.02.08	18.02.08
Nombre d'actions	433 000	246 000	383 000	217 000
Nominal	0,77 €	0,77 €	0,77 €	0,77 €
Prix de souscription	1,74 €	1,77 €	1,91 €	1,91 €
Date d'exercice	22.02.10 au 22.02.16	22.02.08 au 22.02.16	18.02.12 au 18.02.18	18.02.10 au 18.02.18
Nombre d'actions souscrites	10500	12000	-	6 360
Dont au cours de l'exercice 2010	10500	12000	-	6 360
Options de souscription d'actions annulées ou caduques	-	-	-	-
Options de souscription d'actions restantes au 31.12.10	422 500	234 000	383 000	210 640
Options potentiellement exerçables au 31.12.10	397 500	174 000	368 000	208 000

Les deux premiers plans de stock options sont devenus caduques.

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération qui sont dénoués en instruments de capitaux propres (options sur actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché. Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Le nombre d'options potentiellement exerçables tient compte d'un prix de souscription inférieur à 29 euros et des modalités d'exercice des options propres à chaque plan.

Conformément à la norme IFRS 2 sur les avantages en actions, les stock options ont été évaluées à leur juste valeur selon la méthode Black & Scholes, entraînant la comptabilisation en frais de personnel d'une charge de 176 milliers d'euros sur l'exercice 2010. Les principales données entrées dans le modèle de valorisation sont les suivantes :

- Volatilité de l'action = 100% pour les plans 6-7-8 et 40% pour les plans 9 et 10
 - Taux sans risque = 3,45 % pour les plans 6-7-8 et 3,96% pour les plans 9 et 10
 - Nombre d'années avant l'expiration des options = 6 à 7 selon les plans
- 45 560 options ont été exercées depuis l'origine dont 38 860 sur l'exercice 2010.

5.5.7.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent ainsi :

	31.12.09	Augmentations	Diminutions		Ecarts de conversion	31.12.10
			Utilisées	Non utilisées		
Retours produits	62	31			8	101
Autres	221	28	15	30		204
TOTAL	283	59	15	30	8	305

5.5.7.12. Engagements envers le personnel

Le Groupe ne dispose pas d'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre que le régime légal prévu par les conventions collectives dont dépendent les salariés du Groupe.

Une provision est calculée en utilisant la méthode des unités de crédits projetés, basée sur les indemnités de fin de travail au moment du départ à la retraite en fonction de l'ancienneté. (Il s'agit des indemnités qui seront perçues par le salarié lors de son départ en retraite).

Les principales hypothèses actuarielles sont :

- Année de calcul : 2010
- Taux d'actualisation : 5%
- Utilisation des conventions collectives propres aux filiales
- Méthode de calcul rétrospective des unités de crédits projetées.
- Salaire de référence année 2010, avec prise en compte d'une augmentation annuelle de 1% jusqu'à la fin de carrière.

Au 31 décembre 2010, le montant de la provision comptabilisée est de 260 milliers d'euros.

5.5.7.13. *Emprunts*

Les dettes financières se décomposent ainsi :

	31.12.10	Courant à - 1 an			Non courant + 1an	31.12.09
		0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois		
Emprunts auprès des organismes de crédits	1 783	249	251	507	776	4 167
Dettes bancaires à moyen terme	13				13	4
Découverts bancaires et avances en devises	1 356			1 356		39
Divers	4			4		9
TOTAL	3 156	249	251	1 867	789	4 219

Le Groupe a des emprunts à taux fixe pour 1 800 milliers d'euros et à taux variable pour 1 356 milliers d'euros. Au 31 décembre 2010, il n'existe pas d'emprunts couverts par des clauses d'exigibilité. Sur la période, le Groupe a remboursé pour 2 384 milliers d'euros d'emprunts bancaires et n'a pas contracté de nouveaux emprunts.

Au 31 décembre 2010, il n'y a pas de dettes financées par devise autres que l'Euro.

Endettement net

	31.12.10	31.12.09	31.12.08
Dettes financières	3 156	4 219	6 692
Comptes courants d'actionnaires	2 102	2 179	2 635
Disponibilités	3 446	7 362	2 121
Endettement net	1 812	-964	7 206

Le Groupe a un endettement net de 1 812 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Le Groupe dispose par ailleurs d'un portefeuille d'actions de 7 283 milliers d'euros (en juste valeur au 31 décembre 2010).

5.5.7.14. *Autres dettes*

	31.12.10		31.12.09
	courant	non courant	
Dettes sociales	1 710		1 708
Comptes courants	436	1 666	2 179
Autres	2 645		2 560
TOTAL	4 791	1 666	6 447

Les autres dettes comprennent 2 102 milliers d'euros de comptes courants créditeurs apportés par les actionnaires fondateurs. Elle concerne des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune.

En 2002 et 2003, les actionnaires fondateurs de Guillemot Corporation ont abandonné des comptes courants pour un montant total de 7,7 millions d'euros. Ces abandons étaient assortis de clauses de retour à meilleure fortune, qui prévoyaient un remboursement lorsque la société-mère serait de nouveau bénéficiaire, ce qui est le cas depuis 2006.

Sur ces 7,7 millions d'euros, 5 598 milliers d'euros ont été remboursés de 2007 à 2010 en application des termes définis dans les conventions de compte courant et qui prévoyaient un remboursement en fonction du résultat net de la société-mère Guillemot Corporation SA.

Le remboursement ne peut dépasser 80% des premiers quatre millions d'euros de résultat net, puis 50% du million suivant, puis 20% au-delà. Sur les 2 102 milliers d'euros figurant au bilan au 31 décembre 2010, 436 milliers d'euros seront remboursés en 2011 et le solde de 1 666 milliers d'euros (classé en non courant) sera progressivement remboursé dans les années futures à hauteur de 20% du résultat net annuel de la société-mère Guillemot Corporation SA. Cette dette n'a pas été actualisée au 31 décembre 2010.

5.5.8. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.5.8.1. *Achats, charges externes et charges de personnel*

Achats

Les achats concernent les achats de matières premières (composants électroniques) et totalisent 34 139 milliers d'euros sur l'exercice 2010.

Charges externes

Les charges externes se décomposent ainsi :

	31.12.10	31.12.09
Achats de sous traitance	2 262	1 181
Achats non stockés, matériel et fournitures	241	167
Autres charges externes	10 969	9 777
TOTAL	13 472	11 125

Les autres charges externes comprennent essentiellement les frais de transport, de publicité, de marketing et les frais de Recherche et Développement. Ces frais affichent une hausse de 12% sur l'exercice.

Le montant total des dépenses de Recherche et Développement comptabilisées en charges de l'exercice représente 4 160 milliers d'euros. Les frais de développement engagés lors de l'exercice n'ont pas été immobilisés. Les cycles rapides des produits et la multitude des projets affectés à plusieurs gammes ne permettent pas d'individualiser les frais de développement ce qui conduit à une comptabilisation en charges conformément à la norme IAS 38, le Groupe n'étant pas capable de mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent les rémunérations du personnel et les charges sociales. Le montant du poste s'établit à 8 622 milliers d'euros en 2010 contre 8 979 milliers d'euros en 2009. Le montant lié aux stocks options comptabilisées en charges de personnel sur la période est de 176 milliers d'euros contre une charge de 381 milliers d'euros en 2009. Ces options ont été évaluées selon la méthode de Black & Scholes, ce modèle étant le mieux adapté pour valoriser des options qui ne peuvent être exercées qu'à la fin de leur durée de vie.

5.5.8.2. Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements se décomposent ainsi :

	31.12.10	31.12.09
Amortissements sur immobilisations incorporelles	470	911
Amortissements sur immobilisations corporelles	1 072	999
TOTAL	1 542	1 910

La baisse des amortissements sur immobilisations incorporelles provient de la baisse d'amortissements de montants garantis liés à des contrats de licences.

Les amortissements sur les immobilisations corporelles concernent principalement les constructions pour 263 milliers d'euros et les installations techniques pour 690 milliers d'euros.

Les dotations aux provisions se décomposent ainsi :

	31.12.10	31.12.09
Provisions sur actif circulant	14	95
Provisions pour risques et charges	80	239
Provisions pour dépréciation du stock	767	775
TOTAL	861	1 109

Les provisions pour dépréciation du stock concernent principalement les premiers produits de la gamme de netbooks eCAFÉ™ d'Hercules et certains produits de la gamme d'accessoires pour la console Nintendo DS, sous la marque Thrusmaster.

5.5.8.3. Variation des stocks

La variation des stocks comprend notamment les reprises de provisions de stock et les variations négatives et positives de stock.

5.5.8.4. *Autres produits et charges d'exploitation*

	31.12.10	31.12.09
Produits		
Reprises sur autres actifs circulants	152	82
Autres produits d'exploitation	108	52
Prix de cession des immobilisations	0	1
Total produits	260	135
Charges		
Licences	-1 395	-778
VNC immobilisations cédées	0	0
Autres charges d'exploitation	-52	-89
Total charges	-1 447	-867
TOTAL	-1 187	-732

5.5.8.5. *Coût de l'endettement financier net, autres charges et produits financiers*

Le coût de l'endettement financier net est de 120 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Il contient les charges d'intérêts et charges financières liées aux emprunts ainsi que les pertes et gains de change liés à l'extinction des dettes financières.

Les autres charges et produits financiers se décomposent ainsi :

	31.12.10	31.12.09
Différences de change	940	133
Gain/perte latent actions Gameloft	131	138
Total autres produits financiers	1 071	271
Gain/perte latent actions Ubisoft Entertainment	-1 659	-3 481
Total autres charges financières	-1 659	-3 481

Effet de change lié à la conversion des filiales en devises :

Toutes les filiales ont pour monnaie de fonctionnement la monnaie locale, l'impact sur les capitaux propres est de +194 milliers d'euros.

Risques financiers :

Conformément à la norme IFRS 7 sur les instruments financiers, le Groupe détaille ci-après son exposition aux différents risques financiers :

Risque de liquidité : Au 31 décembre 2010, le Groupe n'utilise pas la totalité de ses capacités d'emprunt et de concours bancaires et son endettement net est de 1,8 million d'euros.

Le Groupe dispose d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement de 7,3 millions d'euros en juste valeur au 31 décembre 2010. Il n'existe pas d'emprunts couverts par des clauses d'exigibilité au 31 décembre 2010.

Risque sur actions : La variation du cours de bourse des actions détenues a un impact sur le résultat du Groupe. Sur 2011, la baisse de 10% du cours de l'action Ubisoft Entertainment (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2010) aurait un impact de - 691 milliers d'euros sur le résultat financier. La baisse de 10% du cours de l'action Gameloft (par rapport au cours retenu au 31 décembre 2010) aurait un impact de - 37 milliers d'euros sur le résultat financier.

Au 17 mars 2011, le cours de clôture de l'action Ubisoft Entertainment était de 7,249 euros, soit une baisse de 9% qui entraînerait la constatation d'une perte de réévaluation de 649 milliers d'euros dans les comptes consolidés du Groupe à cette date.

Risque de taux de marché : Une hausse de 1% des taux d'intérêt sur une base annuelle et en considérant le solde au 31 décembre 2010 (montant des dettes financières à taux variable) aurait pour impact une augmentation de charge de 14 milliers d'euros. Au 31 décembre 2010, le Groupe ne dispose pas de contrat de couverture de taux.

Risque de change : La situation des actifs et passifs du Groupe en devises au 31 décembre 2010 s'établit comme suit (la position est donnée pour les montants non couverts, c'est-à-dire restant soumis à la variation des devises) :

Montants des devises exposées aux variations positives ou négatives de change :

(En milliers d'euros)	USD	GBP
Actif	2 035	705
Passif	9 130	5
Position nette avant gestion	-7 095	700
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion	-7 095	700

Une hausse de 10% du taux du dollar américain sur une base annuelle et en considérant l'encours au 31 décembre 2010 (montant des devises exposées aux variations de change) aurait pour impact une augmentation de la charge financière de 531 milliers d'euros.

L'impact de la variation de change sur les autres devises est non significatif.

Tous les acteurs majeurs du secteur multimédia ayant des prix de revient en dollars, il n'existe pas d'avantages compétitifs d'un fabricant par rapport à un autre qui se traduirait par une augmentation de ses parts de marché. Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur, la profession fait évoluer les prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient.

Pour les matériels et les accessoires, la monnaie principale d'achat est le dollar américain. Pour les Etats-Unis, le Canada et tous les autres pays hors Europe, la monnaie de commercialisation est également le dollar américain. En Europe, le Groupe vend principalement en euros. Les variations rapides des devises et principalement la variation à la baisse du dollar américain peuvent entraîner pour le Groupe une baisse du prix de vente des produits et impacter en conséquence la valeur du stock de marchandise. A l'inverse, une variation forte et rapide à la hausse du dollar au cours du deuxième semestre ne permettrait pas, compte tenu du caractère saisonnier de l'activité de la société, de répercuter cette hausse en totalité sur les prix de vente des produits et pourrait avoir un impact temporaire sur la marge brute.

Il est à noter cependant qu'au moment de ses commandes, le Groupe procède à l'achat d'une partie des dollars au comptant ou à terme pour couvrir le risque de change lié à une éventuelle hausse du dollar.

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Le Groupe a recours à l'assurance crédit pour faire face à ce risque. Le nombre de clients est restreint du fait du recours aux grossistes. Dans quelques cas, le Groupe est amené à accorder des encours complémentaires lorsque la couverture est jugée manifestement inadaptée.

5.5.8.6. Charge d'impôt

L'impôt sur les résultats se décompose ainsi :

	31.12.10	31.12.09
Impôts différés	0	0
Impôts courants	206	219
TOTAL	206	219

L'impôt courant correspond au cumul des impôts sur les résultats de toutes les sociétés du Groupe. L'impôt différé est calculé sur les décalages temporels concernant les retraitements fiscaux, les retraitements de consolidation et les déficits reportables.

Au vu des résultats déficitaires des exercices antérieurs à 2006, le solde des reports déficitaires de 60 629 milliers d'euros (cf tableau ci-après) n'a pas engendré la constatation d'impôt différé actif dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2010.

Le Groupe utilise les possibilités de report en arrière des déficits.

Preuve d'impôt :

	31.12.10
Résultat avant impôt	1 038
Produits et charges non soumises à l'IS	176
Impôt théorique (33,33%)	405
IS s/charges et produits définitivement non déductibles/ imposables	-6
IS/Déficits antérieurs reportables	-198
IS/Déficits de l'année non activés	8
IS théorique	209
Différences de taux	-10
Divers	7
TOTAL	206

Détail des reports déficitaires au 31 décembre 2010 :

	En milliers d'euros
Guillemot Corporation SA (France)	56 134
Guillemot GmbH (Allemagne)	1 648
Guillemot Inc (Canada)	1 978
Guillemot Corporation (HK) Ltd (Hong-Kong)	451
Guillemot Ltd (Angleterre)	418
TOTAL	60 629

5.5.8.7. Activités arrêtées

Le Groupe n'a pas arrêté d'activités au cours de ces cinq dernières années.

5.5.8.8. Résultat par action

Résultat de base par action

	31.12.10	31.12.09
Résultat	832	-4 495
Nbre moyen pondéré d'actions (milliers)	14 966	14 966
Actions propres	-256	-257
	14 710	14 709
Résultat de base par action	0,06	-0,31

Résultat dilué par action

	31.12.10	31.12.09
Résultat	832	-4 495
Nbre moyen pondéré d'actions(milliers)	14 966	14 966
Actions propres	-256	-257
	14 710	14 709
Nbre maximum d'actions à créer		
Par conversion d'obligations	0	0
Par levée d'options	1 564	1 612
Par exercice de droits de souscription	0	0
	16 274	16 321
Résultat dilué par action	0,05	-0,28

5.5.8.9. Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit, ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société, conformément à l'article L.225-43 du Code de commerce.

5.5.8.10. Engagements hors bilan

Engagements locatifs : 534 milliers d'euros
Crédits documentaires : 743 milliers d'euros

5.5.8.11. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les dirigeants sont Messieurs Claude Guillemot, Président Directeur Général, et Michel Guillemot, Yves Guillemot, Gérard Guillemot, Christian Guillemot, Directeurs Généraux Délégués.

Le montant total de la rémunération brute versée entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010 par la société-mère ainsi que ses filiales aux dirigeants a été de 210 milliers d'euros. Aucun jeton de présence n'a été versé. Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place pour les dirigeants. Aucun engagement n'a été pris par le Groupe correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci. Aucune rémunération n'a été versée en vertu d'un plan d'intéressement ou de primes. Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée.

5.5.8.12. Effectifs

Au 31 décembre 2010, le Groupe compte 175 salariés à travers le monde dont 74 cadres. Les salariés des sociétés européennes représentent 83 % des effectifs et les autres continents 17 %.

5.5.8.13. Eléments concernant les entreprises liées

Le capital de la société-mère est détenu par la société Guillemot Brothers SA (67,05 %), la famille Guillemot (7,32%), Guillemot Corporation SA (1,71%) et le public (23,92%).

Les parties liées sont la société Guillemot Brothers SA et les membres de la famille Guillemot qui contrôlent l'émetteur, les filiales consolidées du Groupe (cf périmètre de consolidation présenté au paragraphe 5.5.5) et les groupes Ubisoft Entertainment et Gameloft, entités sur lesquelles les membres de la famille Guillemot détiennent un droit de vote significatif.

La société Guillemot Corporation SA a bénéficié au cours des exercices précédents d'abandons de compte courant d'un montant total de 7,7 millions d'euros de la part des fondateurs de la société-mère du Groupe et de la société Guillemot Brothers SA.

Il demeure au bilan un montant de 2 102 milliers d'euros d'avances en compte courant d'actionnaires qui seront à rembourser sur les années futures sans que le remboursement ne dépasse 20% du résultat net annuel de la société-mère. Sur 2011, le montant à rembourser s'élève à 436 milliers d'euros.

Principaux agrégats concernant les groupes Ubisoft Entertainment et Gameloft :

	31.12.10	
(En milliers d'euros)	Ubisoft Entertainment	Gameloft
Solde client	695	0
Solde fournisseur	104	4
Revenus	2 307	4
Charges	872	48

5.6. EVENEMENTS POST CLOTURE

Le 20 janvier 2011, le conseil d'administration a constaté une augmentation de capital de 30 milliers d'euros suite à la levée de 38 860 options de souscription d'actions intervenue en 2010.

5.7. DONNEES RELATIVES A LA SOCIETE-MERE GUILLEMOT CORPORATION S.A.

GUILLEMOT CORPORATION SA	31.12.10	31.12.09
(En milliers d'euros)		
Chiffre d'affaires	59 668	61 237
Résultat d'exploitation	1 344	-260
Résultat avant Impôt	1 744	308
Résultat net	1 744	308

5.8. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX

Honoraires des commissaires aux comptes (En euros)	PricewaterhouseCoopers				MB Audit			
	Montant H.T.		%		Montant H.T.		%	
	2 010	2 009	2010	2009	2 010	2 009	2010	2009
Audit								
* Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	56 000	55 500	93%	93%	40 000	39 500	88%	88%
- Filiales intégrées globalement	4 000	4 000	7%	7%	3 000	3 000	7%	7%
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
- Filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Sous-total	60 000	59 500	100%	100%	43 000	42 500	95%	94%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
* Juridique, Fiscal, social	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
* Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	0	0	0%	0%	2 455	2 500	5%	6%
Sous-total	0	0	0%	0%	2 455	2 500	5%	6%
TOTAL	60 000	59 500	100%	100%	45 455	45 000	100%	100%

5.9. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux Actionnaires
Guillemot Corporation
Place du Granier
BP 97143
35571 Chantepie Cedex

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Guillemot Corporation, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs immobilisés à durée de vie indéterminée (marques Hercules et Thrustmaster), selon les modalités décrites dans les notes 5.5.4.3. « Immobilisations incorporelles », 5.5.4.5. « Dépréciation d'actifs non financiers » ainsi que dans la note 5.5.7.2. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Mont Saint Aignan et Rennes, le 27 avril 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre LORDEREAU

MB Audit SARL
Roland TRAVERS

6. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2010

Toutes les données sont en milliers d'euros.

6.1. BILAN SOCIAL

ACTIF	Brut	Amort/ Dépr	Net	Net
(en milliers d'euros)	31.12.10	31.12.10	31.12.10	31.12.09
Immobilisations incorporelles	11 992	9 254	2 738	2 753
Immobilisations corporelles	8 167	5 435	2 732	2 813
Immobilisations financières	43 180	40 255	2 925	6 804
Actif immobilisé	63 339	54 944	8 395	12 370
Stocks et Encours	12 156	2 338	9 818	8 869
Avances et acomptes versés	766	0	766	432
Clients et comptes rattachés	14 287	69	14 218	14 103
Autres créances	4 287	958	3 329	1 888
Valeurs mobilières de placement	9 402	2 205	7 197	8 989
Disponibilités	2 793	0	2 793	7 096
Actif circulant	43 691	5 570	38 121	41 377
Comptes de régularisation	279	0	279	519
TOTAL ACTIF	107 309	60 514	46 795	54 266

PASSIF

(en milliers d'euros)	31.12.10	31.12.09
Capital	11 524	11 524
Prime d'émission, de conversion et de fusion	10 514	10 514
Réserves	219	219
Report à nouveau	-626	-934
Résultat de l'exercice	1 744	308
Capitaux propres	23 375	21 631
Provisions	306	632
Dettes financières	3 198	4 245
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 287	20 132
Dettes fiscales et sociales	158	792
Dettes sur immobilisations	147	35
Autres dettes	3 853	6 338
Total des dettes	22 643	31 542
Comptes de régularisation	471	461
TOTAL PASSIF	46 795	54 266

6.2. COMPTE DE RESULTAT SOCIAL

(en milliers d'euros)	31.12.10	31.12.09
Chiffre d'affaires	59 668	61 237
Production stockée	-475	-5 162
Autres produits d'exploitation	1 101	2 589
Total produits d'exploitation	60 294	58 664
Achats	34 157	33 051
Variations de stocks	-1 705	1 101
Charges externes	22 479	20 858
Impôts et taxes	207	156
Charges de personnel	267	267
Autres charges	1 894	1 697
Dotations aux amortissements,	846	776
Dépréciations et provisions	805	1 018
Total charges d'exploitation	58 950	58 924
Résultat d'exploitation	1 344	-260
Produits financiers de participations	0	1 503
Produits nets de cessions de valeurs mobilières de placement	70	27
Autres intérêts et produits assimilés	67	96
Reprises sur provisions et transferts de charges	918	548
Différences positives de change	2 340	1 327
Total produits financiers	3 395	3 501
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 043	760
Intérêts et charges assimilées	254	538
Différences négatives de change	1 723	787
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	22	48
Total charges financières	4 042	2 133
Résultat financier	-647	1 368
Résultat courant	697	1 108
Résultat exceptionnel	1 047	-800
Résultat avant impôts	1 744	308
Impôts sur les bénéfices	0	0
Résultat net de l'exercice	1 744	308

6.3. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les principaux soldes intermédiaires de gestion sont :

(en milliers d'euros)	31.12.10	31.12.09
Production de l'exercice	59 193	56 075
Valeur ajoutée	4 262	1 064
Excédent brut d'exploitation	3 788	642
Résultat d'exploitation	1 344	-260

6.4. TABLEAU DE FINANCEMENT

Flux d'exploitation (en milliers d'euros)	31.12.10	31.12.09
Bénéfice net	1 744	308
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 693	2 554
Reprises des amortissements, dépréciations et provisions	-1 477	-3 075
Plus et moins values de cession	-1 489	0
Marge brute d'autofinancement	2 471	-213
Variation des besoins d'exploitation	-10 933	9 471
Variation des besoins hors exploitation	250	-508
Variation du besoin en fonds de roulement	-10 683	8 963
Flux liés aux investissements		
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations incorporelles	0	-1
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations corporelles	-750	-947
Encaiss/ cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Décaiss/ acquisitions d'immobilisations financières	-130	-74
Encaiss/ cessions d'immobilisations financières	5 898	0
Trésorerie nette fusion	0	0
Trésorerie nette/ acquisition et cession filiale	0	0
Total des flux liés aux opérations d'investissement	5 018	-1 022
Flux des opérations de financement		
Augmentation de capital ou apports	0	0
Emprunts	56	3 000
Remboursement d'emprunts	-2 424	-2 166
Remboursement des comptes courants des actionnaires	0	0
Total des flux liés aux opérations de financement	-2 368	834
Variation de trésorerie	-5 562	8 562
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	16 403	7 841
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	10 841	16 403

6.5. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les notes et tableaux ci-après, présentés en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan, avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Le total du bilan est de 46 795 milliers d'euros. Le compte de résultat dégage un bénéfice de 1 744 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

6.5.1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2010 a été marqué par la stabilité du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent et par le retour à un résultat d'exploitation bénéficiaire.

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2010 s'établit à 59,7 millions d'euros contre 61,2 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation fait ressortir un bénéfice de 1 344 milliers d'euros contre une perte de 260 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

La société Guillemot Corporation SA a remboursé un total de 3 781 milliers d'euros de dettes en comptes courants dont 3 704 milliers d'euros de dettes envers les filiales et 77 milliers d'euros envers les actionnaires fondateurs.

Sur la période, la société Guillemot Corporation SA a remboursé des emprunts pour un montant de 2 424 milliers d'euros.

L'endettement net s'élève à - 5 305 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

La filiale Guillemot Suisse SA (Suisse) a été radiée le 22 décembre 2010.

Un contrôle fiscal a débuté chez Guillemot Corporation SA en septembre 2010 portant sur les exercices 2007 à 2009. Ce contrôle est toujours en cours et à ce stade aucun point de redressement n'a été porté à la connaissance de la société par le vérificateur.

6.5.2. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de Guillemot Corporation SA suivent les dispositions relatives aux comptes individuels du règlement CRC n° 99-03 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999. Depuis le 1^{er} janvier 2005, la société applique les nouvelles règles comptables sur les actifs conformément au règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et au règlement CRC 04-06 relatif à la définition, l'évaluation et à la comptabilisation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

6.5.3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

6.5.3.1. *Immobilisations incorporelles*

Fonds de commerce

Le fonds de commerce comprend tous les éléments incorporels (clientèle, part de marché, savoir-faire...) acquis par la société lui permettant d'exercer son activité et de poursuivre son développement. La valeur actuelle du fonds de commerce est revue à chaque clôture en comparant la valeur vénale et la valeur d'usage.

La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché. La valeur d'usage est déterminée en fonction des flux de trésorerie attendus.

Le fonds de commerce fait l'objet de dépréciation si la valeur comptable est supérieure à la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

Marques

Les marques acquises par la société ont une durée de vie indéterminée.

Les marques acquises par la société font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture. La valeur actuelle des marques s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité par l'entreprise. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

A la clôture, si leur valeur nette comptable est supérieure à la plus élevée de leur valeur vénale ou de leur valeur d'usage, une dépréciation est comptabilisée.

Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge sur la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Le coût de production des développements est déterminé en conformité avec l'avis du Conseil National de la Comptabilité d'avril 1987 et doit aussi respecter les six conditions d'activation précisées par le CRC 2004-06. Selon le PCG, ceci implique, pour la société, de respecter l'ensemble des critères cumulés suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Actuellement, les frais de développement sont comptabilisés en charges, les cycles produits très courts et la multitude de projets communs à plusieurs gammes ne permettant pas d'individualiser les frais de développement.

Les brevets et logiciels

Ils sont amortis en linéaire sur leur durée réelle d'utilisation.

6.5.3.2. *Immobilisations corporelles*

Elles sont comptabilisées à leur coût historique. Les taux d'amortissement, retenus en fonction de la durée d'utilisation probable des immobilisations se répartissent comme suit :

- Constructions : linéaire 10 à 20 ans
- Agencements : linéaire 1 à 20 ans

- Installations techniques : linéaire 1 à 10 ans
- Matériel informatique : linéaire 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : linéaire 3 à 5 ans
- Mobilier : linéaire 5 à 10 ans
- Matériel de transport : linéaire 4 à 5 ans

6.5.3.3. Immobilisations financières

Les titres en portefeuille sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, hors frais accessoires. La valeur d'inventaire de chaque participation est appréciée en fonction de la quote-part de la situation nette et des perspectives d'avenir de la société. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur constatée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

La juste valeur d'inventaire des actifs financiers est le cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les titres côtés. Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation sera pratiquée.

6.5.3.4. Stocks et encours

Ils sont valorisés sur la base de leur coût d'approvisionnement. La valeur brute de ces stocks comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

L'évaluation des stocks est réalisée selon la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti).

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur coût se trouve supérieur à la valeur probable de réalisation diminuée des frais de commercialisation.

6.5.3.5. Avances et acomptes versés

Les avances et acomptes correspondent à des acomptes sur commandes versés à des fournisseurs. Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès de tiers. La signature de contrats de licences peut donner lieu au paiement de montants garantis.

Ces montants sont comptabilisés dans un compte d'avances et acomptes versés et amortis au prorata des ventes des produits. Dans le cas où les sommes n'auraient pas encore été comptabilisées en totalité, un engagement hors bilan est renseigné sur les montants restant à comptabiliser.

A la clôture de l'exercice, le montant restant à amortir est comparé avec les perspectives de ventes. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, un amortissement complémentaire est pratiqué en conséquence.

6.5.3.6. Clients et comptes rattachés

Ils sont évalués à leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

6.5.3.7. Avances en comptes courants

Les avances en comptes courants faites aux filiales font l'objet d'une dépréciation si la situation nette de la filiale devient inférieure à la valeur d'inventaire de la participation détenue.

6.5.3.8. Conversion des dettes et des créances en devises

Les créances et dettes en devises étrangères, non couvertes par des contrats d'achat ou de vente à terme, sont converties aux taux de clôture. L'écart de conversion en résultant est inscrit au bilan sous une rubrique spécifique. Une provision pour risques est comptabilisée si la conversion fait apparaître des pertes latentes.

Le gain ou la perte de change résultant des contrats de vente et d'achat attachés à des créances et des dettes sont inclus dans le résultat financier.

6.5.3.9. Valeurs mobilières de placement

Les titres de la société acquis sur le marché par elle-même sont classés sous cette rubrique en fonction de l'objectif de rachat.

Les titres sont évalués au cours moyen du marché du dernier mois de clôture.

Les moins-values latentes font l'objet d'une provision.

Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce sont enregistrées en valeurs mobilières de placement.

6.5.3.10. Disponibilités

Les disponibilités sont constituées de comptes bancaires. Les comptes bancaires en devises étrangères sont convertis au taux de clôture et les écarts de conversion sont compris dans le résultat financier.

6.5.3.11. Provisions

Sous cette rubrique sont présentées les provisions pour pertes de change relatives à la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère ainsi que les risques et litiges de nature commerciale.

6.5.4. NOTES SUR LE BILAN

6.5.4.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	31.12.09	Augmentation	Diminution	31.12.10
Marques et fonds commercial	11 782	0	0	11 782
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	210	0	0	210
TOTAL	11 992	0	0	11 992

Les marques comprennent les marques acquises Thrustmaster et Hercules.

Amortissements et dépréciations	31.12.09	Augmentation	Diminution	31.12.10
Marques et fonds commercial	9 051	0	0	9 051
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	188	15	0	203
TOTAL	9 239	15	0	9 254

La marque Thrustmaster a une valeur nette au bilan de 1 300 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 9 410 milliers d'euros et la marque Hercules de 1 432 milliers d'euros contre un coût d'acquisition de 1 432 milliers d'euros.

Les frais de Recherche et Développement sont comptabilisés en charges sur l'exercice, la société n'étant pas en mesure de respecter l'ensemble des critères d'activation précisés par le CRC 2004-06.

6.5.4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	31.12.09	Augmentation	Diminution	31.12.10
Terrains	219	0	0	219
Constructions et agencements	2 979	0	0	2 979
Installations techniques, matériels...	4 017	763	0	4 780
Immobilisations corporelles en cours	202	779	792	189
TOTAL	7 417	1 542	792	8 167

Amortissements	31.12.09	Augmentation	Diminution	31.12.10
Terrains	0	0	0	0
Constructions et agencements	1 558	156	0	1 714
Installations techniques, matériels...	3 046	675	0	3 721
TOTAL	4 604	831	0	5 435

Les immobilisations corporelles en cours sont constituées de matériels de production en cours d'achèvement. La diminution de ces immobilisations en cours correspond à un transfert au compte « matériels » pour 792 milliers d'euros. Les acquisitions de matériels se composent de moules utilisés pour la production.

6.5.4.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent ainsi :

	31.12.09	Augmentation	Diminution	31.12.10
Titres de participation	46 879	0	4 409	42 470
Autres immobilisations financières	572	130	0	702
Dépôts et cautionnements	8	0	0	8
TOTAL	47 459	130	4 409	43 180

	31.12.09	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	31.12.10
Titres de participation				
Titres des filiales				
Valeur brute	46 824	0	4 409	42 415
Dépréciation	40 287	0	271	40 016
Net	6 537	0	4 138	2 399
Titres hors groupe				
Valeur brute	55	0	0	55
Dépréciation	55	0	0	55
Net	0	0	0	0

Les titres de participation hors groupe correspondent aux titres de la société Air2Web Inc et ont été dépréciés pour la totalité.

La diminution du montant des titres correspond à la sortie des titres des filiales Guillemot Suisse SA (Suisse) et Hercules Thrustmaster SAS (France) respectivement pour 457 et 3 952 milliers d'euros.

La filiale Guillemot Suisse SA (Suisse) a été radiée le 22 décembre 2010.

Le capital social de la société Hercules Thrustmaster SAS (France) a été réduit, le 16 novembre 2010, par voie de diminution de 14,25 euros de la valeur nominale de chaque action. A ce titre, la société Guillemot Corporation a reçu la somme de 3 952 milliers d'euros, correspondant au remboursement de 14,25 euros par action détenue.

Les titres de participation des filiales de la société ont été provisionnés pour 40 016 milliers d'euros :

La dépréciation des titres de participation des filiales se répartit comme suit :

Sociétés dépréciées à 100% :

- Guillemot GmbH (Allemagne) 15 milliers d'euros
- Guillemot Ltd (Royaume-Uni) 12 212 milliers d'euros

Autres sociétés (dépréciées à hauteur de la situation nette) :

- Guillemot Inc (Canada) 22 753 milliers d'euros
- Guillemot Srl (Italie) 4 835 milliers d'euros
- Guillemot SA (Belgique) 201 milliers d'euros

Tableau des filiales

	Devise	Siège social	Informations financières (en milliers d'euros)					Valeur comptable des titres en milliers d'euros		Montant des prêts et avances consentis en Euros	Montant des cautions et avals donnés	Montant des dividendes encaissés	Observations: dépréciations pratiquées sur les prêts et avances	
			Capital	Capitaux propres autres que le capital (résultat compris)	Quote-part du capital détenue	CA HT du dernier exercice clos	Résultats du dernier exercice clos	Brute	Nette					
Hercules Thrustmaster SAS (France)	EUR	Carentoir	279	850	99,42%	4 925	232	288	288	0	-	-	-	
Guillemot Administration et Logistique SARL (France)	EUR	Carentoir	222	547	99,96%	2 869	108	222	222	0	-	-	-	
Guillemot Ltd (Royaume-Uni)	GBP	Chertsey	9 934	-10 044	99,99%	248	18	12 212	0	151	-	-	110	
Guillemot S.A (Belgique)	EUR	Wemmel	175	40	99,93%	5	1	416	215	0	-	-	-	
Guillemot GmbH (Allemagne)	EUR	Obermichelbach	511	-1 358	99,75%	1 069	22	15	0	1 054	-	-	848	
Guillemot Corporation (H-K) Limited (Hong-Kong)	HKD	Hong Kong	1	204	99,50%	924	38	23	23	0	-	-	-	
Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada)	CAD	Montréal	1 247	50	99,99%	727	18	1 257	1 257	0	-	-	-	
Guillemot Inc (Etats-Unis)	USD	Sausalito	75	94	99,99%	0	-1	7	7	0	-	-	-	
Guillemot Inc (Canada)	CAD	Montréal	36 136	-35 857	74,89%	3 808	113	23 032	279	1 497	-	-	-	
Guillemot SRL (Italie)	EUR	Milan	10	78	100,00%	397	3	4 923	88	0	-	-	-	
Guillemot Romania Srl (Roumanie)	RON	Bucarest	17	169	100,00%	973	39	20	20	0	-	-	-	
TOTAL								42 415	2 399					958

Les autres titres immobilisés représentent 132 619 titres auto-détenus pour une valeur de 477 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2010, les titres Guillemot Corporation sont valorisés au cours moyen de décembre de 2,21 euros.

La valeur moyenne d'achat des titres propres est de 3,60 euros.

Autres immobilisations financières	31.12.09	Augmentation	Diminution	31.12.10
Actions propres		Dotations	Reprises	
Nombre titres	132 619	0	0	132 619
Valeur brute	477	0	0	477
Dépréciation	313	0	129	184
Net	164	0	0	293

6.5.4.4. Stocks

Les stocks se décomposent ainsi :

	Brut	Dépréciations	Net	Net
	31.12.10	31.12.10	31.12.10	31.12.09
Emballages stockés	20	0	20	20
Produits finis	8 405	747	7 658	8 117
Matières premières et encours	3 731	1 591	2 140	732
TOTAL	12 156	2 338	9 818	8 869

Les stocks sont constitués de composants et sous-ensembles électroniques ainsi que de produits finis. Des provisions sont constituées lorsque la valeur du stock se trouve supérieure à la valeur probable de réalisation. Les dépréciations totalisent 1 245 milliers d'euros sur les produits 3D Display et 1 093 milliers d'euros sur les autres produits comprenant principalement une provision liée aux premiers produits de la gamme de netbooks Hercules eCAFÉ™ et aux accessoires Thrustmaster pour la console Nintendo DS.

Le stock net a augmenté de 10,70% lié à la croissance sur la fin d'année des gammes de périphériques numériques Hercules et d'accessoires Thrustmaster.

6.5.4.5. Avances et acomptes versés

Il s'agit d'acomptes sur commandes versés à des fournisseurs de produits. Le montant des acomptes s'élève à 766 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

6.5.4.6. Clients et comptes rattachés

Le poste « Clients et comptes rattachés » se répartit comme indiqué ci-après :

	Brut	Provision	Net	Net
	31.12.10	31.12.10	31.12.10	31.12.09
Clients	14 287	69	14 218	14 103
TOTAL	14 287	69	14 218	14 103

Les créances clients font l'objet d'une assurance crédit qui couvre la majorité du poste clients au 31 décembre 2010. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'inventaire des créances des filiales est appréciée selon leur situation nette. Le poste clients a une valeur nette de 14 218 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 14 103 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

6.5.4.7. Créances et dettes

Les créances et dettes se décomposent ainsi :

ETAT DES CREANCES	Au 31.12.10		
	Montant brut	A - 1 an	A + 1 an
Créances de l'actif circulant			
Fournisseurs débiteurs	66	66	
Clients et comptes assimilés	14 287	14 287	
Etat (crédit de TVA, divers)	1 519	1 519	
Groupe et associés	2 702	2 702	
Charges constatées d'avance	146	146	
TOTAL	18 720	18 720	0

Les avances en comptes courants d'un montant de 2 702 milliers d'euros concernent les filiales Guillemot GmbH (Allemagne) pour 1 054 milliers d'euros, Guillemot Ltd (Royaume-Uni) pour 151 milliers d'euros et Guillemot Inc (Canada) pour 1 497 milliers d'euros.

Les créances envers l'état comprennent principalement des créances de TVA dont 1 001 milliers d'euros de demandes de remboursement de crédit de TVA. Le poste « Fournisseurs débiteurs » est constitué d'avoirs à recevoir.

ETAT DES DETTES	Au 31.12.10		
	Montant brut	A - 1 an	A + 1 an
Emprunts auprès des organismes de crédit	1 788	1 012	776
Emprunt obligataire	0	0	0
Dettes bancaires à moyen terme	56	28	28
Découverts bancaires et avances en devises	1 354	1 354	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 287	15 287	0
Dettes fiscales et sociales	158	158	0
Autres dettes	2 366	2 366	0
Dettes sur immobilisations	147	147	0
Groupe et associés	1 487	1 487	0
TOTAL	22 643	21 839	804
Emprunts souscrits en cours d'exercice	56		
Diminution des emprunts par voie de conversion d'obligations	0		
Diminution des emprunts par remboursement	2 429		
Montant des dettes contractées auprès des personnes physiques	0		

A la clôture de l'exercice, la société Guillemot Corporation SA dispose d'emprunts auprès d'organismes de crédit à taux fixe pour 1 788 milliers euros.

Sur la période, la société Guillemot Corporation SA a remboursé des emprunts pour un total de 2 424 milliers d'euros.

La société a reçu 56 milliers d'euros au titre de dépôts de garantie dans le cadre de contrats de location.

Concernant les abandons de comptes courants de l'année 2002 assortis de clauses de retour à meilleure fortune, la société Guillemot Corporation SA a réintégré au passif de son bilan un montant de 436 milliers d'euros de dettes en comptes courants et a remboursé un total de 77 milliers d'euros envers les actionnaires fondateurs.

L'avance en compte courant consentie par la filiale Guillemot Recherche & Développement Inc (Canada) s'élève à 1 051 milliers d'euros.

Les avances en comptes courants consenties par les filiales Hercules Thrustmaster SAS (France) et Guillemot Suisse SA (Suisse) ont été remboursées au cours de l'exercice, respectivement pour 1 600 milliers d'euros et 2 104 milliers d'euros.

	31.12.10	31.12.09
Dettes financières		
Emprunt obligataire	0	0
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	3 142	4 205
Emprunts et dettes financières	56	40
Avances en compte courant	1 487	3 781
	4 685	8 026
Disponibilités		
VMP nettes	7 197	8 989
Disponibilités	2 793	7 096
	9 990	16 085
Endettement Net	-5 305	-8 059

La société n'a pas d'endettement net et présente une trésorerie nette de 5 305 milliers d'euros. Le portefeuille de valeurs mobilières de placement valorisé au cours moyen du mois de décembre 2010 s'élève à 7 344 milliers d'euros.

6.5.4.8. Valeurs mobilières de placement

Cette rubrique comprend 123 555 titres propres pour une valeur de 277 milliers d'euros, 863 874 titres Ubisoft Entertainment SA pour une valeur de 8 934 milliers d'euros et 68 023 titres Gameloft SA pour une valeur de 191 milliers d'euros.

	Brut 31.12.10	Provision 31.12.10	Net 31.12.10	Net 31.12.09
Valeurs mobilières de placement	9 125	2 201	6 924	8 834
Actions propres	277	4	273	155
TOTAL	9 402	2 205	7 197	8 989

Au 31 décembre 2010, les actions propres sont valorisées au cours moyen de décembre de 2,21 euros et font l'objet d'une provision pour dépréciation d'un montant de 4 milliers d'euros. La valeur d'inventaire des titres Gameloft SA et Ubisoft Entertainment SA s'élève respectivement à 337 et 6 734 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

6.5.4.9. Disponibilités

	31.12.10	31.12.09
Disponibilités	2 793	7 096
Concours bancaires	-1 354	-29
Situation bancaire nette	1 439	7 067

La baisse de la situation bancaire nette est liée aux remboursements d'une partie des emprunts et à l'augmentation du besoin en fonds de roulement sur la fin d'année.

6.5.4.10. Comptes de régularisation

Actif :

	31.12.10	31.12.09
Charges constatées d'avance	146	89
Charges à répartir s/ plusieurs exercices	0	0
Prime de remboursement des obligations	0	0
Ecarts de conversion actif	133	430
TOTAL	279	519

Les écarts de conversion actif proviennent principalement de l'actualisation, au cours de clôture, des dettes en monnaie étrangère. Une provision pour pertes latentes a été constituée.

Passif :

	31.12.10	31.12.09
Produits constatés d'avance	417	338
Ecarts de conversion passif	54	123
TOTAL	471	461

Les écarts de conversion passif proviennent principalement de l'actualisation des créances en monnaie étrangère.

6.5.4.11. Produits à recevoir

	31.12.10	31.12.09
Fournisseurs - avoirs à recevoir	48	69
Clients - Facture à établir	1	54
TOTAL	49	123

6.5.4.12. Charges à payer

	31.12.10	31.12.09
Intérêts sur emprunts et dettes financières	20	37
Fournisseurs - factures non parvenues	6 595	6 886
Clients - avoirs à établir	1 419	1 769
Dettes fiscales et sociales	126	84
Charges à payer	818	653
TOTAL	8 978	9 429

6.5.4.13. Eléments concernant les entreprises liées

Toutes les transactions entre entreprises liées concernent les filiales du Groupe.

6.5.4.14. Provisions inscrites au bilan

Provisions	Au 31.12.09	Augmentation	Diminution		Au 31.12.10
			Utilisées	Non utilisées	
Pour risques de change	430	132	430	0	132
Pour charges	202	17	15	30	174
Total	632	149	445	30	306

Les provisions pour risques de change proviennent de l'actualisation des créances et des dettes en monnaies étrangères au cours de clôture de l'exercice. La provision pour charge concerne la taxe sur les netbooks en Allemagne instaurée en 2009.

Dépréciations	Au 31.12.09	Dotation		Reprise	
		Augmentation	Diminution	Au 31.12.10	
sur immobilisations financières	40 342	0	271	40 071	
sur autres immobilisations financières	313	0	129	184	
sur stocks	2 057	774	493	2 338	
sur clients et comptes rattachés	76	14	21	69	
sur immobilisations incorporelles	9 051	0	0	9 051	
Autres provisions pour dépréciation	1 341	1 910	88	3 163	
Total	53 180	2 698	1 002	54 876	

L'augmentation de la provision sur le stock de produits finis hors 3D de 774 milliers d'euros concerne principalement une provision liée à la gamme de netbooks Hercules eCAFÉ et d'accessoires Thrustmaster pour la console Nintendo DS. La diminution de la dépréciation de 493 milliers d'euros s'explique par la vente ou la destruction d'éléments pour lesquels des pertes de valeur avaient été constatées.

Les valeurs mobilières de placement Ubisoft Entertainment SA, valorisées au cours moyen de décembre 2010, ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire à la clôture de l'exercice d'un montant total de 1 910 milliers euros. Les actions propres ont fait l'objet d'une reprise de provision pour un montant total de 181 milliers d'euros.

La société a déprécié les comptes attachés à ses filiales à hauteur de leur situation nette (les titres de participation pour 40 016 milliers d'euros, les avances en comptes courants pour 958 milliers d'euros). Les dépréciations sur les créances clients hors groupe s'élèvent à 69 milliers d'euros et concernent des créances anciennes litigieuses et douteuses.

6.5.4.15. Capital social

	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
Au 31/12/09	14 965 876	0,77	11 523 725
			0
Au 31/12/10	14 965 876	0,77	11 523 725

Le capital est composé de 14 965 876 actions de 0,77 euro de nominal.
La fraction du capital représentée par les actions propres est de 1,71%.

Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Solde avant affectation du résultat de l'exercice du 31.12.09	Affectation du résultat de l'exercice du 31.12.09	Après affectation du résultat de l'exercice du 31.12.09	Augmentation de capital	Résultat de l'exercice du 31.12.10	Solde au 31.12.10
Capital	11 524		11 524			11 524
Prime d'émission et de conversion	10 396		10 396			10 396
Prime de fusion	118		118			118
Réserve légale	219		219			219
Report à nouveau débiteur	-934	308	-626			-626
Résultat	308	-308	0		1 744	1 744
TOTAL	21 631	0	21 631	0	1 744	23 375

Nombre maximal d'actions à créer :

Par levée d'options :	1 992 438
-----------------------	-----------

Plans de stock options :

	3ème Plan	4ème Plan	5ème Plan	6ème Plan
Date du conseil	17.04.01	18.04.01	04.11.02	01.09.03
Nombre d'actions	28 000	72 000	199 998	459 000
Nominal	0,77 €	0,77 €	0,77 €	0,77 €
Prix de souscription	29 €	29 €	1,36 €	1,83 €
Date d'exercice	du 17.04.05 au 17.04.11	du 18.04.02 au 18.04.11	du 04.11.06 au 04.11.12	du 01.09.07 au 01.09.13
Nombre d'actions souscrites	0	0	0	16 700
-dont au cours de l'exercice 2010	0	0	0	10 000
Options de souscription d'actions annulées ou caduques	0	0	0	0
Options de souscription d'actions restantes	28 000	72 000	199 998	442 300

	7ème Plan	8ème Plan	9ème Plan	10ème Plan
Date du conseil	22.02.06	22.02.06	18.02.08	18.02.08
Nombre d'actions	433 000	246 000	383 000	217 000
Nominal	0,77 €	0,77 €	0,77 €	0,77 €
Prix de souscription	1,74 €	1,77 €	1,91 €	1,91 €
Date d'exercice	du 22.02.10 au 22.02.16	du 22.02.08 au 22.02.16	du 18.02.12 au 18.02.18	du 18.02.10 au 18.02.18
Nombre d'actions souscrites	10 500	12 000	0	6 360
-dont au cours de l'exercice 2010	10 500	12 000	0	6 360
Options de souscription d'actions annulées ou caduques	0	0	0	0
Options de souscription d'actions restantes	422 500	234 000	383 000	210 640

Les deux premiers plans de stock options sont devenus caduques.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, 38 860 options de souscription d'actions ont été levées.

6.5.4.16. Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit, ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société, conformément à l'article L.225-43 du code de commerce.

6.5.5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.5.5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Par zone géographique	31.12.10	31.12.09
(en milliers d'euros)		
France	20 508	25 573
Union Européenne hors France	28 412	28 024
Autres	10 748	7 640
TOTAL	59 668	61 237
Par secteur d'activité	31.12.10	31.12.09
(en milliers d'euros)		
Thrustmaster	19 341	14 242
Hercules	40 327	46 995
TOTAL	59 668	61 237

6.5.5.2. Production stockée

La production stockée se présente comme suit :

	31.12.10	31.12.09
Production Stockée	-475	-5 162
Total	-475	-5 162

6.5.5.3. *Autres produits d'exploitation*

	31.12.10	31.12.09
Reprises sur provisions	555	2 126
Transferts de charges	296	279
Autres produits	250	184
Total	1 101	2 589

Les reprises de provisions concernent les stocks pour 489 milliers, la taxe sur les netbooks en Allemagne pour 45 milliers d'euros et les créances pour 21 milliers d'euros:

- la reprise de provision sur les stocks s'explique par la vente ou la destruction d'éléments pour lesquels des pertes de valeur avaient été constatées.

- la reprise de provision de la taxe sur les netbooks en Allemagne s'explique par la constatation d'une partie de la provision dans les comptes.

- la reprise de provision de créances concerne des reprises de provisions de créances diverses douteuses définitivement irrécouvrables pour 21 milliers d'euros.

6.5.5.4. *Achats consommés*

	31.12.10	31.12.09
Achats de Matières premières	34 157	33 051
Variations de stocks	-1 705	1 101
Total	32 452	34 152

6.5.5.5. *Autres charges d'exploitation*

Les autres charges d'exploitation se décomposent ainsi :

	31.12.10	31.12.09
Autres achats et charges externes	22 479	20 858
Autres charges	1 894	1 697
Total	24 373	22 555

Les prestations de transport représentent 3 042 milliers d'euros.

Les autres charges externes sont principalement constituées de prestations de sous-traitance pour 8 455 milliers d'euros dont 7200 milliers d'euros de prestations provenant de filiales et de prestations marketing et publicitaires pour 4 604 milliers d'euros.

Les frais de développement ne pouvant être individualisés, la société n'est plus capable de mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement. Le montant des dépenses directement enregistrées en charges en 2010 s'élève à 4 160 milliers d'euros.

Les autres charges d'exploitation comprennent essentiellement les redevances de licences pour un montant de 1 856 milliers d'euros. Les licences d'exploitation sont rapportées au résultat au prorata des ventes réalisées sur les produits concédés.

6.5.5.6. *Charges de personnel*

	31.12.10	31.12.09
Salaires et traitements	210	210
Charges sociales	57	57
Total	267	267

Le personnel de Guillemot Corporation SA est uniquement composé des cinq mandataires sociaux dirigeants.

6.5.5.7. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

	31.12.10	31.12.09
Amortissements sur immobilisations	846	776
Dépréciations des actifs circulants	788	816
Provisions pour risques et charges	17	202
Total	1 651	1 794

Les amortissements sur immobilisations concernent principalement les amortissements des moules utilisés par la production pour un montant de 676 milliers d'euros.

Les dépréciations des actifs circulants comprennent une dotation de 774 milliers d'euros concernant les stocks de produits finis liés à la gamme de netbooks Hercules eCAFÉ™ et d'accessoires Thrustmaster pour la console Nintendo DS.

La provision pour charge de 17 milliers d'euros concerne une taxe sur les netbooks en Allemagne.

6.5.5.8. Résultat financier

	31.12.10	31.12.09
Produits financiers de participations	0	1503
Total autres produits financiers	0	1503
Reprise sur provisions et transfert de charges	918	548
Dotations financières aux amort. et provisions	2 043	760
Total Reprises et dotations de provisions	-1 125	-212
Différences positives de change	2 340	1 327
Différences négatives de change	1 723	787
Total Différences de change	617	540
Produits nets s/ cessions de VMP	70	27
Charges nettes s/ cessions VMP	22	48
Produits s/ cessions de VMP	48	-21
Autres intérêts et produits assimilés	67	96
Intérêts et charges assimilées	254	538
Total produits et charges d'intérêts	-187	-442
TOTAL	-647	1 368

Risques de change et de marché

Au 31 décembre 2010, la société ne dispose pas de couverture de taux. Le résultat de change de l'exercice s'élève à 617 milliers d'euros.

Reprises et dotations de provisions financières

En raison des difficultés financières des filiales de Guillemot Corporation SA, la société a dû déprécier tous les comptes liés à ses filiales lors des exercices précédents. Au regard des situations nettes au 31 décembre 2010, les titres de participations et les avances en compte courant de certaines filiales ont fait l'objet de reprises de provisions. Sont principalement concernés les titres de participations des filiales Guillemot Inc (Canada) pour 135 milliers d'euros et Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada) pour 132 milliers d'euros et les avances en compte courant consenties aux filiales Guillemot Ltd (Royaume-Uni) pour 14 milliers d'euros et Guillemot GmbH (Allemagne) pour 22 milliers d'euros.

Les autres reprises sur provisions concernent des reprises diverses pour pertes de change latentes, de l'exercice précédent, pour 430 milliers d'euros. La société Guillemot Corporation SA a comptabilisé une provision de 133 milliers d'euros pour couvrir le risque de perte de change latente à la clôture de l'exercice.

Les titres Ubisoft Entertainment, évalués au cours moyen de Bourse du mois de décembre 2010, ont fait l'objet d'une dotation pour un montant total de 1 910 milliers d'euros.

La société Guillemot Corporation SA a constaté une reprise de provision sur les titres propres pour 181 milliers d'euros.

Produits et charges nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement

La société Guillemot Corporation SA a enregistré un résultat de cession de titres propres de 48 milliers d'euros au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidités en vigueur.

Produits et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts sont principalement constitués de 37 milliers d'euros d'intérêts sur les avances en comptes courant consenties aux filiales.

Les produits financiers comprennent également 22 milliers d'euros, correspondant à la réintégration à l'actif du bilan d'avance en compte courant, avance abandonnée par la société-mère en 2004 au bénéfice de sa filiale Guillemot GmbH (Allemagne) avec clause de retour à meilleure fortune.

Les charges des intérêts d'emprunts et des intérêts bancaires représentent 126 milliers d'euros.

Les charges d'intérêts des comptes courants s'établissent à 43 milliers d'euros.

Les escomptes accordés totalisent 85 milliers d'euros.

6.5.5.9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend des éléments extraordinaires et des éléments inhabituels par leur montant ou leur incidence relative à l'activité courante.

	31.12.10	31.12.09
Produits exceptionnels sur opération de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opération en capital	5 898	0
Reprise s/ prov et transfert de charges	4	400
Total Produits exceptionnels	5 902	400
Charges exceptionnelles s/ opérations de gestion	10	0
Charges exceptionnelles s/ opérations en capital	4 845	1 200
Dotations exceptionnelles aux amort. et dépréciations	0	0
Total Charges exceptionnelles	4 855	1 200
TOTAL	1 047	-800

Le résultat exceptionnel sur opérations de capital correspond principalement au boni de liquidation de la filiale Guillemot Suisse SA (Suisse) pour un montant net de 1 489 milliers d'euros, suite à sa radiation le 22 décembre 2010.

Les autres charges exceptionnelles incluent un montant de 436 milliers d'euros correspondant à la réintégration au passif du bilan de dettes en comptes courants envers les actionnaires fondateurs. Ces avances en comptes courants ont été abandonnées par ceux-ci en 2002 avec des clauses de retour à meilleure fortune.

6.5.5.10. Impôts sur les sociétés

Résultat 31.12.10	Courant	Exceptionnel	Net
Base imposable	368	-358	10
Report déficitaire	-368	358	-10
IS à 33,33%	0	0	0
Crédits d'impôts	0	0	0

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt :

Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante):

- Provision Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) 81 milliers d'euros
- Variations de change 187 milliers d'euros

Tableau des déficits reportables

	2009	2006	2005	2004	2003	2002	Total
Déficits reportables	565	1 229	9171	7 006	7 690	30 859	56 520

6.5.5.11. Effectif moyen

	Total	Cadres	Non cadres
31.12.10	5	5	0

L'effectif au 31 décembre 2010 est uniquement composé des mandataires sociaux dirigeants.

6.5.5.12. Engagements financiers

Lettres d'intention :

Lettre de soutien à Guillemot GmbH (Allemagne) et Guillemot Ltd (Royaume-Uni) en tant qu'actionnaire se prononçant sur la continuité d'exploitation de ces sociétés.

Effets escomptés non échus :

427 milliers d'euros.

Encours crédits documentaires :

743 milliers d'euros.

Indemnités de départ en retraite :

L'effectif étant constitué des mandataires sociaux dirigeants, aucune indemnité de départ à la retraite n'est due.

Minima garantis sur licences :

299 milliers d'euros.

Clause de retour à meilleure fortune :

Engagements donnés :

La société Guillemot Corporation SA a bénéficié d'abandons d'avances en comptes courants consentis au cours de l'exercice 2002 d'un montant total de 6 500 milliers d'euros de la part des fondateurs de la société.

Ces abandons sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune. Le montant total réintégré au passif de son bilan lors des exercices antérieurs s'élève à 4 398 milliers d'euros. L'exercice 2010 étant bénéficiaire et compte tenu des modalités de remboursement, la société réintègre un montant de 436 milliers d'euros au passif de son bilan, soit 20% du résultat net annuel 2010. Le solde de 1 666 milliers d'euros sera progressivement réintégré au passif du bilan dans les années futures à hauteur de 20% du résultat net annuel.

Engagements reçus :

Par ailleurs, Guillemot Corporation SA a abandonné 6 millions d'euros d'avance en compte courant au bénéfice de sa filiale, Guillemot GmbH (Allemagne).

Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune dont les remboursements de la filiale ne pourront pas excéder 50% de son résultat net annuel lorsque la situation de la société redeviendra positive. L'exercice 2010 de la filiale Guillemot GmbH (Allemagne) étant bénéficiaire et compte tenu des modalités de remboursement, la société Guillemot Corporation SA a réintégré un montant de 22 milliers d'euros à l'actif de son bilan. Le solde de 5 846 milliers d'euros sera progressivement remboursé dans les années futures à hauteur de 50% du résultat net annuel.

6.5.5.13. Rémunération des dirigeants

La rémunération des mandataires sociaux dirigeants entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010 s'élève à 210 milliers d'euros.

6.5.5.14. Société consolidante

GUILLEMOT CORPORATION SA
Place du Granier, BP 97143 - 35571 CHANTEPIE Cedex

6.5.6. EVENEMENTS POST CLOTURE

Le 20 janvier 2011, le conseil d'administration a constaté une augmentation de capital de 30 milliers d'euros suite à la levée de 38 860 options de souscription d'actions intervenues sur l'année 2010.

6.5.7. PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice clos le 31 décembre 2010 dégage un bénéfice de 1 743 820,63 euros.

Le projet d'affectation du résultat est l'imputation du bénéfice sur le compte report à nouveau débiteur pour 625 795,10 euros, la dotation à la réserve légale pour 55 901,28 euros et l'affectation du solde pour un montant de 1 062 124,25 euros au poste « autres réserves ».

6.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

6.6.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux Actionnaires
Guillemot Corporation SA
Place du Granier
BP 97143
35571 Chantepie Cedex

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Guillemot Corporation SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les immobilisations incorporelles, et plus précisément les marques et fonds de commerce, font l'objet de tests de dépréciation, selon les modalités décrites dans les notes 6.5.3.1 et 6.5.4.1. Nous avons examiné le caractère approprié de la méthodologie retenue par la société.
- Les stocks de produits finis font l'objet de dépréciations, décrites dans les notes 6.5.3.4, 6.5.4.4., 6.5.4.14 et 6.5.5.7 de l'annexe. Nous avons examiné le caractère approprié de la méthodologie retenue par la société et procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Les créances et dettes, notamment les comptes courants d'actionnaires, ont fait l'objet d'un examen approprié du fait de l'exercice de la clause de retour à meilleure fortune et de l'engagement qui en résulte, comme cela est décrit dans les notes 6.5.4.7 et 6.5.5.9 de l'annexe.
- Par ailleurs, la note 6.5.3.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptable relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables et des méthodes d'évaluation suivis par votre société, nous en avons vérifié le caractère approprié et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Mont Saint Aignan et Rennes, le 27 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre LORDEREAU

MB Audit SARL
Roland TRAVERS

6.6.2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux Actionnaires,
Guillemot Corporation S.A.
Place du Granier
BP 97143
35571 Chantepie Cedex

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1- Remboursement des comptes courants abandonnés avec clause de retour à meilleure fortune

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard, Christian Guillemot

Le 30 août 2002, les cinq frères ont abandonné 4 999 997,10 Euros de créances correspondant à des avances non rémunérées, avec une clause de retour à meilleure fortune insérée dans l'acte d'abandon de créance. Sur l'exercice 2009, l'application de cette clause a entraîné le remboursement de 76 993,20 Euros.

Modalités : Le remboursement des sommes ci-dessus, soit 76 993,20 Euros, est intervenu le 21 mai 2010. Cette convention a été approuvée par votre conseil d'administration du 30 avril 2010.

2- Bail avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl

Administrateur concerné : Monsieur Christian Guillemot

Le 1^{er} juillet 2010, votre société a conclu un bail commercial avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl, pour une surface de 667m² à usage de bureaux. Le loyer annuel est fixé à 55 361 Euros HT.

Modalités : Le montant des loyers reçus au cours de cet exercice s'élève à 27 680,50 Euros HT.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 1^{er} juillet 2010.

3- Bail avec la société Hercules Thrustmaster SAS

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot

Le 1^{er} juillet 2010, votre société a conclu un bail commercial avec la société Hercules Thrustmaster SAS, pour une surface de 570m² à usage de bureaux. Le loyer annuel est fixé à 47 310 Euros HT.

Modalités : Le montant des loyers reçus au cours de cet exercice s'élève à 23 655 Euros HT.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 1^{er} juillet 2010.

4- Bail avec la société Ubisoft Books and Records SASU

Administrateur concerné : Monsieur Yves Guillemot

Le 1^{er} juillet 2010, votre société a conclu un bail commercial avec la société Ubisoft Books and Records SASU, pour une surface de 111m² à usage de bureaux. Le loyer annuel est fixé à 9 213 Euros HT.

Modalités : Le montant des loyers reçus au cours de cet exercice s'élève à 4 606,50 Euros HT.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 1^{er} juillet 2010.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1- Bail conclu le 1^{er} janvier 2004 avec la société Ubisoft Books and Records Sarl

Administrateur concerné : Monsieur Yves Guillemot

Modalités : Le montant des loyers reçus au cours de cet exercice s'élève à 1 299,30 euros HT.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 23 décembre 2003.

Ce bail a été résilié avec effet au 1^{er} juillet 2010 lors de votre conseil d'administration du 1^{er} juillet 2010.

2- Bail conclu le 1^{er} janvier 2005 avec la société Hercules Thrustmaster SAS

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot

Modalités : Le montant des loyers reçus au cours de cet exercice s'élève à 9 900,30 euros HT.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 27 décembre 2004.

Ce bail a été résilié avec effet au 1^{er} juillet 2010 lors de votre conseil d'administration du 1^{er} juillet 2010.

3- Bail conclu le 1^{er} janvier 2005 avec la société Hercules Thrustmaster SAS

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot

Ce bail, à effet au 1^{er} janvier 2005, a été signé avec la société Guillemot Recherche et Développement SARL, ayant été dissoute le 16 mai 2005, par application des dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, le loyer est versé depuis cette date par la SAS Hercules Thrustmaster.

Modalités : Le montant des loyers reçus au cours de cet exercice s'élève à 823,50 euros HT.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 27 décembre 2004.

Ce bail a été résilié avec effet au 1^{er} juillet 2010 lors de votre conseil d'administration du 1^{er} juillet 2010.

4- Avenant au bail conclu le 1^{er} décembre 2002 avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl

Administrateur concerné : Monsieur Christian Guillemot

Modalités : Le loyer mensuel est porté à 9 343,00 Euros HT.

Le montant des loyers reçus au cours de cet exercice s'élève à 112 116,00 euros HT.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 20 août 2007.

5- Avenant au bail conclu le 31 décembre 2004 avec la société Guillemot Administration et Logistique Sarl

Administrateur concerné : Monsieur Christian Guillemot

Modalités : Le loyer mensuel est porté à 2 107,55 Euros HT.

Le montant des loyers reçus au cours de cet exercice s'élève à 12 645,30 euros HT.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 20 août 2007.

Ce bail a été résilié avec effet au 1^{er} juillet 2010 lors de votre conseil d'administration du 1^{er} juillet 2010.

6- Avances en comptes courants consenties par Hercules Thrustmaster SAS

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guillemot

Modalités : Au 31 décembre 2010, les avances consenties par la société Hercules Thrustmaster SAS sont remboursés en totalité. Le dernier remboursement ayant été effectué le 19 novembre 2010. Le taux d'intérêt annuel était de 3% depuis le 1^{er} juillet 2009.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 28 février 2002.

7- Application de la clause de retour à meilleure fortune sur des avances en comptes courants abandonnés lors d'exercices antérieurs

Administrateurs concernés : Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard, Christian Guillemot

Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard, Christian Guillemot ont abandonné le 30 août 2002 pour un total de 4 999 997,10 euros de créances correspondant à des avances non rémunérées, avec une clause de retour à meilleure fortune insérée dans les actes d'abandon de créance. Lorsque la société redeviendrait bénéficiaire, elle devra rembourser à Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard, Christian Guillemot le montant en principal des créances abandonnées, étant entendu que le montant pouvant être remboursé annuellement ne pourra être supérieur à 4% du résultat net annuel pour chacun des actionnaires.

Modalités : Le montant des avances restant à rembourser au 31 décembre 2010 s'élève à 2 102 271,35 euros.

Fait à Mont Saint Aignan et Rennes, le 27 avril 2011

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre LORDEREAU

MB Audit SARL
Roland TRAVERS

7. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

7.1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlednext pour les valeurs moyennes et petites.

7.1.1. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

L'information est présentée au paragraphe 4.12.1 du Rapport de gestion.

7.1.2. AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION, AU SEIN DU GROUPE, AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

7.1.2.1. *Mandats et fonctions en vigueur au sein du Groupe*

L'information est présentée au paragraphe 4.12.2.1 du Rapport de gestion.

7.1.2.2. *Mandats et fonctions expirés au sein du Groupe*

Nom / Prénom	Mandats/Fonctions expirés exercés au sein du Groupe au cours des cinq dernières années
GUILLEMOT Claude	Administrateur : Guillemot S.A. (Espagne)

7.1.3. AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION, EN DEHORS DU GROUPE, AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

7.1.3.1. *Mandats et fonctions en vigueur en dehors du Groupe*

L'information est présentée au paragraphe 4.12.2.2 du Rapport de gestion.

7.1.3.2. *Mandats et fonctions expirés en dehors du Groupe*

Nom /Prénom	Mandats/Fonctions expirés exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
GUILLEMOT Claude	Administrateur et Vice-Président : Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Vice-Président : Ubisoft Digital Arts Inc (Canada) Administrateur : Ubisoft Canada Inc (Canada), Ubisoft Music Inc (Canada), Ubisoft Music Publishing Inc (Canada), Ubisoft Inc (Etats-Unis), Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis), Ubisoft Ltd (Irlande), Ubisoft Ltd (Hong-Kong), Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine), Jeuxvideo.com S.A. (France) Administrateur suppléant : Ubisoft Norway A/S (Norvège)
GUILLEMOT Michel	Administrateur et Vice-Président : Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Gérant : Ubisoft Studios Srl (Italie), Ubi Studios SL (Espagne), L'Odyssee Interactive Games Sarl (France) Administrateur : Jeuxvideo.com S.A. (France), Ubisoft Canada Inc (Canada), Ubi Computer Software Beijing Company Ltd (Chine), Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine), Ubisoft SA (Espagne), Ubisoft Ltd (Hong-Kong), Ubisoft KK (Japon), Ubisoft Inc (Etats-Unis), Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis)
GUILLEMOT Yves	Président et Administrateur : Ubi Computer Software Beijing Company Ltd (Chine) Président : Ubisoft Finland OY (Finlande) Gérant : Ubisoft SprL (Belgique), Ubisoft Books and Records SARL (France), Ubisoft Manufacturing & Administration SARL (France), Ubisoft Pictures SARL (France), Ubisoft Design SARL (France), Ubisoft Graphics SARL (France), Ubisoft Organisation SARL (France), Ubisoft Productions France SARL (France), Ubisoft Simulations SARL (France), Ubisoft Warenhandels GmbH (Autriche) Co-Gérant : Ludi Factory SARL (France) Administrateur : Jeuxvideo.com S.A. (France), Gameloft Inc. (Etats-Unis), Ubisoft Norway A/S (Norvège), Ubisoft Ltd (Irlande) Liquidateur : Ubisoft Warenhandels GmbH (Autriche)
GUILLEMOT Gérard	Président et administrateur : Ubisoft Music Inc (Canada), Ubisoft Music Publishing Inc (Canada) Directeur Général Délégué : Gameloft SA (France) Co-Gérant : Ludifactory SARL (France) Administrateur : Ubisoft Divertissements Inc (Canada), Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine), Ubisoft SA (Espagne), Ubisoft Inc (Etats-Unis), Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis), Ubisoft Ltd (Hong-Kong), Ubisoft KK (Japon), Ubisoft Canada Inc (Canada), Jeuxvideo.com SA (France)
GUILLEMOT Christian	Administrateur : Ubisoft Divertissements Inc (Canada), Ubisoft Canada Inc (Canada), Ubisoft Music Inc (Canada), Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine), Ubisoft Inc (Etats-Unis), Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis), Ubisoft Ltd (Royaume-Uni), Ubisoft Ltd (Hong-Kong), Jeuxvideo.com S.A. (France)

7.1.4. REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

7.1.4.1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Les rémunérations indiquées dans le tableau ci-dessous sont celles dues par la société Guillemot Corporation S.A. et par la société Guillemot Brothers S.A. qui contrôle la société Guillemot Corporation S.A., au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

Données en euros

	Exercice 2010	Exercice 2009
Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)	480 000	480 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	480 000	480 000

	Exercice 2010	Exercice 2009
Michel GUILLEMOT, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)	261 252	261 252
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	261 252	261 252

	Exercice 2010	Exercice 2009
Yves GUILLEMOT, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)	42 492	42 492
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	42 492	42 492

	Exercice 2010	Exercice 2009
Gérard GUILLEMOT, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)	379 992	379 992
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	379 992	379 992

	Exercice 2010	Exercice 2009
Christian GUILLEMOT, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)	480 000	480 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	480 000	480 000

(1) Dont dues par Guillemot Corporation S.A. à :

	Exercice 2010	Exercice 2009
Claude Guillemot	140 004	140 004
Michel Guillemot	17 496	17 496
Yves Guillemot	17 496	17 496
Gérard Guillemot	17 496	17 496
Christian Guillemot	17 496	17 496

7.1.4.2. Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les rémunérations indiquées dans le tableau ci-dessous sont celles dues et versées par la société Guillemot Corporation S.A. et par la société Guillemot Brothers S.A. qui contrôle la société Guillemot Corporation S.A., au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

Données en euros

Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe (1)	480 000	480 000	480 000	480 000
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	480 000	480 000	480 000	480 000

Michel GUILLEMOT, Directeur Général Délégué	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe (1)	261 252	261 252	261 252	261 252
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	261 252	261 252	261 252	261 252

Yves GUILLEMOT, Directeur Général Délégué	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe (1)	42 492	42 492	42 492	42 492
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	42 492	42 492	42 492	42 492

Gérard GUILLEMOT, Directeur Général Délégué	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe (1)	379 992	379 992	379 992	379 992
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	379 992	379 992	379 992	379 992

Christian GUILLEMOT, Directeur Général Délégué	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe (1)	480 000	480 000	480 000	480 000
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
TOTAL	480 000	480 000	480 000	480 000

(1) Dont dues et versées par Guillemot Corporation S.A. à :

	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Claude Guillemot	140 004	140 004	140 004	140 004
Michel Guillemot	17 496	17 496	17 496	17 496
Yves Guillemot	17 496	17 496	17 496	17 496
Gérard Guillemot	17 496	17 496	17 496	17 496
Christian Guillemot	17 496	17 496	17 496	17 496

7.1.4.3. Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Néant.

7.1.4.4. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2010 à chaque dirigeant mandataire social par Guillemot Corporation S.A. et par toute société du Groupe

Néant.

7.1.4.5. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2010 par chaque dirigeant mandataire social

Néant.

7.1.4.6. Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux de la société Guillemot Corporation S.A.

7.1.4.7. Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux de la société Guillemot Corporation S.A.

7.1.4.8. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux

INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION (1)	Plan N°7	Plan N°9
Date de l'assemblée générale	20/02/03	15/06/06
Date du Conseil d'administration (2)	22/02/06	18/02/08
Nombre total d'actions pouvant être souscrites :	433 000	383 000
- dont le nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux :		
Claude GUILLEMOT	15 000	15 000
Michel GUILLEMOT	15 000	15 000
Yves GUILLEMOT	15 000	15 000
Gérard GUILLEMOT	15 000	15 000
Christian GUILLEMOT	15 000	15 000
Point de départ d'exercice des options	22/02/10	18/02/12
Date d'expiration des options	22/02/16	18/02/18
Prix de souscription (en euros)	1,74	1,91
Modalités d'exercice	-	-
Nombre d'actions souscrites au 20 avril 2011	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	0	0
Options de souscription d'actions restantes	433 000	383 000

(1) Aucune option d'achat d'actions n'a été attribuée aux mandataires sociaux.

(2) Options de souscription d'actions attribuées par Guillemot Corporation S.A.

Les informations sur les options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et sur les options levées par ces derniers sont présentées aux paragraphes 4.15.2.2 et 2.2.4.3.

7.1.4.9. Informations relatives au contrat de travail, aux régimes supplémentaires de retraite, aux indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, aux indemnités relatives à une clause de non-concurrence

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Claude GUILLEMOT Président Directeur Général Date début mandat : 01/09/1997 Date fin mandat : à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011		X		X		X		X
Michel GUILLEMOT Directeur Général Délégué Date début mandat : 07/11/1997 Date fin mandat : à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011		X		X		X		X
Yves GUILLEMOT Directeur Général Délégué Date début mandat : 07/11/1997 Date fin mandat : à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011		X		X		X		X
Gérard GUILLEMOT Directeur Général Délégué Date début mandat : 07/11/1997 Date fin mandat : à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011		X		X		X		X
Christian GUILLEMOT Directeur Général Délégué Date début mandat : 01/09/1997 Date fin mandat : à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2011		X		X		X		X

7.1.5. OPERATIONS MENTIONNEES A L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

L'information est présentée au paragraphe 4.11.4 du Rapport de gestion.

7.1.6. INFORMATIONS DIVERSES SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Messieurs Claude, Michel, Yves, Gérard et Christian Guillemot sont frères.

Il n'existe aucune restriction concernant la cession de la participation des mandataires sociaux dans le capital social de la société, hormis, pour les options de souscription d'actions attribuées depuis le 1^{er} janvier 2007, l'engagement de conserver au nominatif 5% des actions issues de levées d'options jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Il est précisé, en outre, que le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que chaque administrateur doit s'abstenir d'effectuer toute opération sur les

titres de la société quels qu'ils soient, dès lors qu'il a connaissance d'une information de quelque nature qu'elle soit, susceptible d'avoir une influence sur le cours du titre ainsi que pendant toutes les périodes qui précèdent la publication des résultats.

Les opérations entre les mandataires sociaux et l'émetteur, autres que les opérations courantes conclues à des conditions normales, sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant au paragraphe 6.6.2.

Aucun prêt ni aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des mandataires sociaux. Aucune condamnation pour fraude ni aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre des mandataires sociaux.

Aucun des mandataires sociaux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation. En outre, aucun des mandataires sociaux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du conseil d'administration, et ses intérêts privés et/ou ses autres devoirs.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel l'un quelconque des membres des organes d'administration et de direction a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou en tant que membre de la direction générale.

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages.

7.2. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE

7.2.1. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'information est présentée au paragraphe 4.15.4 du Rapport de gestion.

7.2.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux Actionnaires

Guillemot Corporation SA
Place du Granier
BP 97143
35571 Chantepie Cedex

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Guillemot Corporation SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Information concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Mont Saint Aignan et à Rennes, le 27 avril 2011

Les commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre LORDEREAU

MB Audit SARL
Roland TRAVERS

8. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 25 MAI 2011

8.1. ORDRE DU JOUR

➤ DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapports du conseil d'administration,
- Rapports des commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce,
- Fixation d'une somme annuelle à titre de jetons de présence,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

➤ DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Rapport du conseil d'administration,
- Rapports des commissaires aux comptes,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions de la société,
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital social, par offre au public, par émission d'actions ordinaires de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital social, par offre visée au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier (placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs), par émission d'actions ordinaires de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- Autorisation à donner au conseil d'administration pour fixer, dans la limite de 10% du capital social par an, le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières à émettre par offre au public ou par une offre visée au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier,
- Autorisation à donner au conseil d'administration pour augmenter le montant des émissions décidées en application des neuvième, dixième et/ou onzième résolutions, en cas de demande excédentaire,
- Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration pour procéder à des augmentations de capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Délégation de pouvoir à donner au conseil d'administration pour consentir des options de souscription d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées,
- Délégation de pouvoir à donner au conseil d'administration pour procéder à des attributions gratuites d'actions de la société au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées,
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe,
- Fixation du plafond global des augmentations de capital,
- Pouvoirs en vue des formalités.

8.2. TEXTE DES RESOLUTIONS

➤ DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

▪ PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, et des rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

▪ DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve les comptes consolidés dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

▪ TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2010, s'élevant à 1 743 820,63 euros comme suit :

- report à nouveau débiteur : 625 795,10 euros,
- dotation à la réserve légale : 55 901,28 euros,
- dotation aux autres réserves : 1 062 124,25 euros.

L'assemblée prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

▪ QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées et les conclusions dudit rapport.

▪ CINQUIEME RESOLUTION

(Fixation d'une somme annuelle à titre de jetons de présence)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide d'allouer aux administrateurs un montant fixe annuel global maximum de cent cinquante mille (150 000) euros à titre de jetons de présence, à partir de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011 et pour chacun des exercices suivants jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

▪ SIXIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce, du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, à procéder à l'achat de ses propres actions, dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social de la société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée, en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne peut excéder 5% des titres composant le capital de la société,
- la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
- la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
- l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.

Le nombre d'actions que la société pourra détenir, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne devra pas représenter plus de 10% du capital de la société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourra être effectué à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opération de blocs de titres (sans limitation de volume), et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 10 euros, soit à titre indicatif, sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 28 février 2011 et du nombre d'actions détenues par la société à cette même date, un montant maximum d'achat de 12 523 030 euros.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de décider la mise en œuvre du présent programme de rachat d'actions, conclure tous accords, passer tous ordres, effectuer toute affectation ou réaffectation des actions acquises, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, toute formalité et toute déclaration requise et, généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle met fin, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 20 mai 2010.

▪ SEPTIEME RESOLUTION

(Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale ordinaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

➤ DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

▪ HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions de la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.225-209 du code de commerce, autorise le conseil d'administration à procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, à l'annulation de tout ou partie des actions propres que la société détient ou pourra détenir par suite de rachats réalisés dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la sixième résolution soumise à la présente assemblée ou dans le cadre de ceux autorisés antérieurement, et ce, dans la limite de 10% du capital social de la société par périodes de vingt-quatre mois, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions, en fixer les modalités, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et/ou primes disponibles, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et à toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle met fin à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 20 mai 2010.

▪ NEUVIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 à L.225-129-6 et L.228-92 du code de commerce :

1) Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider, sur ses seules délibérations, d'augmenter le capital de la société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou à l'étranger, par voie d'émission, en euros ou en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance;

2) Décide de fixer le plafond global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation à un montant nominal maximal de huit (8) millions d'euros ; étant précisé que ce plafond est commun à toutes les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des dixième et onzième résolutions de la présente assemblée générale et qu'il est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre éventuellement pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la société;

3) Décide que le montant nominal total des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder quinze (15) millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies; étant précisé que ce montant est commun aux titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des dixième et onzième résolutions de la présente assemblée générale;

4) Décide que les actionnaires ayant proportionnellement au montant de leurs actions un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux titres qui seront émis en vertu de la présente délégation, le conseil d'administration aura en outre la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible proportionnellement aux droits de souscription dont les actionnaires disposent et dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que ce dernier atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation de capital décidée,
- répartir librement tout ou partie des actions et/ou valeurs mobilières non souscrites,
- offrir au public tout ou partie des actions et/ou valeurs mobilières non souscrites.

5) Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières émises donnent droit ;

6) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment : de fixer les conditions de l'émission ; déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ; décider, en cas d'émission de titres de créance, de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement et les autres modalités d'émission et d'amortissement en fonction des conditions du marché, et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ; arrêter le prix d'émission et les conditions des émissions ; fixer les montants à émettre et les dates de souscription ; fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, déterminer leur mode de libération ; fixer les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières à émettre et prévoir, le cas échéant, les conditions de rachat en bourse des valeurs mobilières émises ainsi que la possibilité de suspendre l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre ; fixer les modalités selon lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ; imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au

dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ; prendre généralement toutes les mesures et dispositions utiles et conclure tout accord, toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts ;

7) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée pendant laquelle la présente délégation pourra être utilisée par le conseil d'administration.

▪ DIXIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital social, par offre au public, par émission d'actions ordinaires de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 à L.225-129-6, L.225-135, L.225-136, L.225-148 et L.228-92 du code de commerce :

1) Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital de la société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou à l'étranger, par offre au public et par voie d'émission, en euros ou en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance;

2) Décide de fixer le plafond global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation à un montant nominal maximal de huit (8) millions d'euros ; étant précisé que ce plafond est commun à toutes les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des neuvième et onzième résolutions de la présente assemblée générale et qu'il est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre éventuellement pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la société;

3) Décide que le montant nominal total des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder quinze (15) millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies; étant précisé que ce montant est commun aux titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des neuvième et onzième résolutions de la présente assemblée générale;

4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, en laissant toutefois au conseil d'administration la faculté de prévoir ou non, sur toute ou partie de chaque émission, un délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables. Ce délai de priorité ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le conseil d'administration l'estime opportun, être exercé à titre irréductible et/ou réductible;

5) Décide que si les souscriptions, y compris le cas échéant celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que ce dernier atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation de capital décidée,
- répartir librement tout ou partie des actions et/ou valeurs mobilières non souscrites.

6) Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ;

7) Décide que le prix d'émission des actions et/ou des valeurs mobilières à émettre sera déterminé conformément à l'article L.225-136 du code de commerce ;

8) Décide que le conseil d'administration pourra utiliser la présente délégation pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la société sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé tel que visé par l'article L.225-148 du code de commerce et décide de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières qui seraient émises par la société. Le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèce à verser ; constater le nombre de titres apportés à

l'échange ; déterminer les dates et les conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance des actions ou des valeurs mobilières à émettre ; fixer les montants à émettre ; inscrire au passif du bilan, à un compte prime d'apport sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions et leur valeur nominale ; procéder, le cas échéant, à l'imputation sur ladite prime d'apport de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;

9) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment : de fixer les conditions de l'émission ; déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ; décider, en cas d'émission de titres de créance, de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement et les autres modalités d'émission et d'amortissement en fonction des conditions du marché, et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ; arrêter le prix d'émission et les conditions des émissions ; fixer les montants à émettre et les dates de souscription ; fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, déterminer leur mode de libération ; fixer les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières à émettre et prévoir, le cas échéant, les conditions de rachat en bourse des valeurs mobilières émises ainsi que la possibilité de suspendre l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre ; fixer les modalités selon lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ; imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ; prendre généralement toutes les mesures et dispositions utiles et conclure tout accord, toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts ;

10) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée pendant laquelle la présente délégation pourra être utilisée par le conseil d'administration.

▪ ONZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital social, par offre visée au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier (placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs), par émission d'actions ordinaires de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 à L.225-129-6, L.225-135, L.225-136 et L.228-92 du code de commerce et du II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier:

1) Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital de la société, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou à l'étranger, dans la limite de 20% du capital social par an, par une ou des offres visées au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier et par voie d'émission, en euros ou en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance;

2) Décide de fixer le plafond global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation à un montant nominal maximal de huit (8) millions d'euros ; étant précisé que ce plafond est commun à toutes les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des neuvième et dixième résolutions de la présente assemblée générale et qu'il est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre éventuellement pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la société;

3) Décide que le montant nominal total des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder quinze (15) millions d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies; étant précisé que ce montant est commun aux titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des neuvième et dixième résolutions de la présente assemblée générale;

4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre;

- 5) Décide que si les souscriptions, y compris le cas échéant celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que ce dernier atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation de capital décidée,
 - répartir librement tout ou partie des actions et/ou valeurs mobilières non souscrites.
- 6) Prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels ces valeurs mobilières donnent droit ;
- 7) Décide que le prix d'émission des actions et/ou des valeurs mobilières à émettre sera déterminé conformément à l'article L.225-136 du code de commerce ;
- 8) Décide que le conseil d'administration pourra utiliser la présente délégation pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la société sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé tel que visé par l'article L.225-148 du code de commerce et décide de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières qui seraient émises par la société. Le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèce à verser ; constater le nombre de titres apportés à l'échange ; déterminer les dates et les conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance des actions ou des valeurs mobilières à émettre ; fixer les montants à émettre ; inscrire au passif du bilan, à un compte prime d'apport sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions et leur valeur nominale ; procéder, le cas échéant, à l'imputation sur ladite prime d'apport de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
- 9) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment : de fixer les conditions de l'émission ; déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ; décider, en cas d'émission de titres de créance, de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement et les autres modalités d'émission et d'amortissement en fonction des conditions du marché, et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ; arrêter le prix d'émission et les conditions des émissions ; fixer les montants à émettre et les dates de souscription ; fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, déterminer leur mode de libération ; fixer les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières à émettre et prévoir, le cas échéant, les conditions de rachat en bourse des valeurs mobilières émises ainsi que la possibilité de suspendre l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre ; fixer les modalités selon lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ; imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ; prendre généralement toutes les mesures et dispositions utiles et conclure tout accord, toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- 10) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée pendant laquelle la présente délégation pourra être utilisée par le conseil d'administration.

▪ DOUZIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration pour fixer, dans la limite de 10% du capital social par an, le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières à émettre par offre au public ou par une offre visée au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-136 1° alinéa 2 du code de commerce :

1) Autorise le conseil d'administration, s'il fait usage des délégations de compétence objet des dixième et onzième résolutions, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues à l'article R.225-119 du code de commerce, dans la limite de 10% du capital social par an, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée, et à fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou valeurs mobilières

à émettre à un prix au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10% ;

2) Décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond global fixé à la dix-huitième résolution de la présente assemblée ;

3) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée pendant laquelle la présente autorisation pourra être utilisée par le conseil d'administration ;

4) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation.

▪ TREIZIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration pour augmenter le montant des émissions décidées en application des neuvième, dixième et/ou onzième résolutions, en cas de demande excédentaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du code de commerce :

1) Autorise le conseil d'administration, s'il fait usage des délégations de compétence objet des neuvième, dixième et onzième résolutions et s'il constate une demande excédentaire de souscription, à augmenter le nombre d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières à émettre, dans le respect des dispositions de l'article R.225-118 du code de commerce ;

2) Décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond global fixé à la dix-huitième résolution de la présente assemblée ;

3) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée pendant laquelle la présente autorisation pourra être utilisée par le conseil d'administration ;

4) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation.

▪ QUATORZIEME RESOLUTION

(Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration pour procéder à des augmentations de capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du code de commerce :

1) Délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionné à l'article L.225-147 du code de commerce, à une ou plusieurs augmentations de capital de la société, par l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 ne sont pas applicables ;

2) Décide de supprimer, au profit des porteurs de titres objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières émises par la société en rémunération de ces apports en nature ;

3) Décide de fixer le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de la présente délégation, à 10% du capital de la société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée ;

4) Prend acte que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de la présente délégation pourront donner droit ;

5) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de fixer les conditions de l'émission ; arrêter la liste des titres de capital ou des valeurs mobilières apportés ; fixer la nature et le nombre des actions ou des valeurs mobilières à émettre, leurs caractéristiques et les modalités de leur émission ; fixer les modalités selon lesquelles sera assurée le cas échéant la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ; statuer, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionné à l'article L.225-147 du code de commerce, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers ; imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant de la prime d'apport afférente et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ; constater la réalisation de l'augmentation de capital et procéder à la

modification corrélative des statuts et, d'une manière générale procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations nécessaires à la réalisation de ces apports ;

6) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation faisant l'objet de la présente résolution.

▪ QUINZIEME RESOLUTION

(Délégation de pouvoir à donner au conseil d'administration pour consentir des options de souscription d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-177 et suivants du code de commerce :

1) Autorise le conseil d'administration, s'il l'estime opportun, à consentir au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés mentionnées à l'article L.225-180 du code de commerce, ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre à titre d'augmentation de capital de la société, dans la limite d'un montant nominal global maximum de 600 000 (six cent mille) euros ;

2) Décide que cette autorisation, dont le conseil d'administration pourra faire usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée ;

3) Décide que le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le conseil d'administration le jour où les options seront consenties. Ce prix ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription d'actions seront consenties ;

4) Décide que le prix de souscription des actions ne pourra être modifié pendant la durée de l'option. Toutefois, si la société venait à réaliser une des opérations financières mentionnées à l'article L.225-181 du code de commerce, le conseil d'administration devra, dans ce cas, prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires d'options dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires ;

5) Décide qu'aucune option ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ni dans un délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics, ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique ;

6) Décide que la durée des options ne pourra excéder une période de dix ans à compter du jour où elles seront consenties ;

7) Décide que le conseil d'administration pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions souscrites, sans que le délai imposé pour la conservation des actions puisse toutefois excéder trois ans à compter de la levée d'option ;

8) Prend acte que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;

9) Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer, dans les limites légales et réglementaires, et dans les limites fixées ci-dessus, les conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée, et notamment pour : fixer les dates auxquelles les options seront consenties ; arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires suivant ce qu'il jugera le plus approprié pour assurer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires auxquels s'adressent ces options ; fixer le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux ; fixer la ou les périodes d'exercice possible des options ; fixer la durée de validité des options ; soumettre à des conditions de performance l'exercice de tout ou partie des options attribuées, le cas échéant, aux mandataires sociaux dirigeants ; constater la réalisation des augmentations de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions ; procéder à la modification corrélative des statuts ; imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ; et d'une façon générale, accomplir toutes les formalités nécessaires et prendre toutes mesures pour mettre en œuvre la présente autorisation.

▪ SEIZIEME RESOLUTION

(Délégation de pouvoir à donner au conseil d'administration pour procéder à des attributions gratuites d'actions de la société au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux articles L.225-197-1 et suivants et L.225-129-2 du code de commerce:

- 1) Autorise le conseil d'administration à procéder, s'il l'estime opportun, à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux ;
- 2) Décide que le nombre total d'actions ordinaires pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 2% du nombre d'actions composant le capital social de la société à la date de la décision d'attribution des actions par le conseil d'administration ;
- 3) Décide que cette autorisation, dont le conseil d'administration pourra faire usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée ;
- 4) Décide que l'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le conseil d'administration, laquelle ne pourra être inférieure à deux ans. Toutefois, en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement de la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du code de la sécurité sociale, le conseil d'administration est autorisé à prévoir l'attribution définitive des actions avant le terme de la période d'acquisition et pour ces bénéficiaires invalides, les actions seront librement cessibles ;
- 5) Décide que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires, durée courant à compter de l'attribution définitive des actions, sera fixée par le conseil d'administration, laquelle ne pourra être inférieure à deux ans. Toutefois, dans le cas où le conseil d'administration fixerait pour la période d'acquisition une durée au moins égale à quatre ans, alors ce dernier pourra réduire ou supprimer la durée de l'obligation de conservation ;
- 6) Décide que les actions ordinaires existantes pouvant être attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation devront être acquises par la société dans le cadre des articles L.225-208 et suivants du code de commerce ;
- 7) Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider sur ses seules délibérations une ou plusieurs augmentation(s) de capital, par émission d'actions ordinaires nouvelles, à réaliser par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, dans la limite d'un plafond global maximum de 2% du capital de la société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de la présente assemblée, qui s'impute à due concurrence sur le plafond susvisé relatif au nombre maximum d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées par le conseil d'administration ;
- 8) Prend acte que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires gratuites, renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit d'attribution des actions ordinaires susceptibles d'être émises au fur et à mesure des augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, décidées par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation, et à tout droit sur la fraction des réserves, bénéfices ou primes d'émission ainsi incorporée au capital, sous réserve de l'attribution définitive aux bénéficiaires desdites actions à l'issue de la période d'acquisition ;
- 9) Délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, dans les limites légales et réglementaires et dans les limites fixées ci-dessus, pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour : déterminer si les actions attribuées gratuitement seront des actions à émettre ou existantes ; fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ordinaires ; fixer les dates auxquelles il sera procédé aux attributions ; déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions attribuées à chacun d'entre eux et les modalités d'attribution des actions ordinaires ; soumettre à des conditions de performance l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites attribuées, le cas échéant, aux dirigeants mandataires sociaux ; décider les conditions dans lesquelles le nombre des actions ordinaires attribuées gratuitement sera ajusté en cas d'opération sur le capital de la société, afin de préserver les droits des bénéficiaires ; prendre toutes mesures, conclure tous accords, établir tous documents ; constater les augmentations de capital à la suite des attributions définitives, modifier les statuts corrélativement ; effectuer toutes formalités légales et toutes déclarations auprès de tous organismes, et généralement faire le nécessaire.

▪ DIX-SEPTIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129-6, L.225-138 et L.225-138-1 du code de commerce et des articles L.3332-1 et suivants du code du travail :

- 1) Délègue au conseil d'administration sa compétence pour procéder, s'il l'estime opportun, à une ou plusieurs augmentations de capital de la société, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, réservées aux membres du personnel salarié de la société et/ou des sociétés mentionnées à l'article L.225-180 du code de commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ;
- 2) Prend acte que cette délégation emporte, au profit des adhérents du plan d'épargne, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à émettre ;
- 3) Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;
- 4) Décide que le montant nominal total des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 2% du montant du capital social de la société à la date de la décision du conseil d'administration ;
- 5) Décide que le prix de souscription des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital émises en vertu de la présente délégation sera déterminé par le conseil d'administration conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du code du travail ;
- 6) Donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour : fixer les modalités de chaque émission ; déterminer les conditions d'attribution, dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté ; arrêter la liste des bénéficiaires ainsi que le nombre maximal de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société pouvant être souscrits par bénéficiaire ; fixer, dans les limites légales, le prix d'émission des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ainsi que les délais accordés aux bénéficiaires pour l'exercice de leurs droits ; fixer le nombre de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à émettre, la durée de la période de souscription et la date de jouissance des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ; fixer les délais et modalités de libération des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ; constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et procéder à la modification corrélative des statuts ; imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ; et d'une façon générale, effectuer toutes formalités et prendre toutes mesures pour la réalisation de la ou des augmentations de capital.

▪ DIX-HUITIEME RESOLUTION

(Fixation du plafond global des augmentations de capital)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de fixer conformément aux dispositions de l'article L.225-129-2 du code de commerce, le plafond global des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le conseil d'administration en vertu des délégations de compétence, pouvoir et/ou autorisations consenties aux termes des neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième résolutions de la présente assemblée à un montant nominal total de huit (8) millions d'euros ; étant précisé que ce plafond global ne tient pas compte du montant nominal des titres de capital à émettre éventuellement pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

▪ DIX-NEUVIEME RESOLUTION

(Accomplissement des formalités légales consécutives à l'assemblée générale extraordinaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

8.3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, et vous demander de vous prononcer sur des résolutions ayant pour objet de conférer des autorisations ou des délégations de compétence ou de pouvoir à votre conseil d'administration.

Les quatre premières résolutions qui vous sont proposées portent sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et notamment :

- l'approbation des comptes sociaux et consolidés à cette date ;
- l'affectation du résultat social de l'exercice se soldant par un bénéfice de 1 743 820,63 euros, que nous vous proposons d'affecter comme suit :
 - « report à nouveau débiteur » : 625 795,10 euros,
 - dotation à la réserve légale : 55 901,28 euros,
 - dotation aux autres réserves : 1 062 124,25 euros ;
- l'approbation des conventions autorisées par votre conseil d'administration et intervenues entre la société et les administrateurs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Par la cinquième résolution, nous vous proposons d'allouer aux administrateurs de votre société, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle globale maximale d'un montant de 150 000 euros. Cette somme serait allouée à partir de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011 et pour les exercices suivants. Il incombera à votre conseil d'administration d'en déterminer la répartition en fonction de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction. Votre conseil d'administration vous donnera chaque année une information sur les jetons de présence versés.

La sixième résolution soumise à vos suffrages permettrait à votre conseil de continuer à opérer en bourse sur les actions de la société en vue de l'animation du marché ou la liquidité du titre, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

En outre, votre conseil souhaiterait également avoir la possibilité d'opérer en bourse sur les actions de la société en vue de :

- la conservation et la remise ultérieure des titres, en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; étant précisé que le nombre de titres acquis à cet effet ne pourra excéder 5% des titres composant le capital de la société,
- la couverture de valeurs mobilières donnant droit, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société,
- la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou de son groupe,
- l'annulation des actions acquises, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'une résolution spécifique.

Votre conseil pourrait procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourrait être effectué à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opération de blocs de titres (sans limitation de volume), et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat par action serait fixé à 10 euros.

Le nombre d'actions que la société viendrait à détenir, directement ou indirectement, ne devra pas représenter plus de 10% du capital de la société.

Cette autorisation serait donnée à votre conseil d'administration pour une période de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Par la septième résolution, nous vous demandons de bien vouloir donner pouvoir à toute personne porteuse d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée afin d'accomplir toutes les formalités consécutives à l'adoption ou non des résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

La huitième résolution qui vous est proposée, permettrait à votre conseil, s'il l'estime nécessaire, de réduire le capital social de la société par annulation d'actions que la société détient ou pourrait détenir

par suite de rachats opérés dans le cadre du programme de rachat d'actions qui vous est proposé à la sixième résolution et/ou dans le cadre de programmes autorisés antérieurement ; étant précisé que votre conseil ne pourra annuler plus de 10% du nombre d'actions composant le capital social de la société par périodes de vingt-quatre mois.

Cette autorisation permettrait à votre conseil de fixer les modalités de la réduction de capital par annulation d'actions, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et d'imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes disponibles.

Cette autorisation serait donnée à votre conseil d'administration pour une période de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Par les neuvième, dixième et onzième résolutions, nous vous proposons de donner à votre conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet de décider des augmentations de capital. Une telle délégation de compétence permettrait à votre conseil de procéder à des augmentations de capital, avec une flexibilité accrue, et donnerait à la société une meilleure maîtrise du calendrier de réalisation des augmentations de capital éventuelles. Votre conseil d'administration n'a pas de projet immédiat en la matière mais il souhaite pouvoir disposer d'une telle délégation de compétence afin de pouvoir augmenter le capital social de la société si cela s'avérait nécessaire pour accompagner le développement de l'activité du groupe Guillemot Corporation ou pour améliorer sa situation financière. Nous vous proposons donc de donner à votre conseil une délégation de compétence à l'effet de décider, s'il l'estime opportun et dans la limite d'un plafond global fixé à un montant nominal huit (8) millions d'euros, une ou plusieurs augmentations de capital suivantes :

- par apport en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal maximum de huit (8) millions d'euros et pour une durée maximum de vingt-six (26) mois ;

- par apport en numéraire, avec suppression du droit préférentiel de souscription, et par offre au public dans la limite d'un montant nominal maximum de huit (8) millions d'euros et pour une durée maximum de vingt-six (26) mois, étant précisé que votre conseil aurait la faculté de prévoir ou non un délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires ; et/ou

- par apport en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription, et par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, dans la limite de 20% du capital social par an, dans la limite d'un montant nominal maximum de huit (8) millions d'euros et pour une durée maximum de vingt-six (26) mois.

Les augmentations de capital en numéraire avec ou sans droit préférentiel de souscription seraient réalisées par l'émission d'actions ordinaires de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Le montant nominal global des augmentations de capital pouvant être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu des neuvième, dixième et onzième résolutions ne pourra excéder huit millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Le montant nominal total des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des neuvième, dixième et onzième résolutions ne pourrait excéder quinze (15) millions d'euros.

En ce qui concerne les augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription susceptibles d'être décidées dans le cadre de la délégation, nous vous proposons de conférer au conseil le droit d'instituer un droit préférentiel de souscription à titre réductible au profit des actionnaires qui souscriraient un nombre d'actions supérieur à celui auquel ils peuvent souscrire à titre préférentiel, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent, et en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes. Dans le cas où les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'absorbent pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourrait utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés ci-après ou certaines d'entre elles seulement :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que ce dernier atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation de capital décidée,
- répartir librement tout ou partie des actions et/ou valeurs mobilières non souscrites,
- offrir au public tout ou partie des actions et/ou valeurs mobilières non souscrites.

En ce qui concerne les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cas où les souscriptions n'absorbent pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourrait utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés ci-après ou certaines d'entre elles seulement :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que ce dernier atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation de capital décidée,

- répartir librement tout ou partie des actions et/ou valeurs mobilières non souscrites.

En cas d'émission sans droit préférentiel de souscription, le prix d'émission serait fixé et déterminé conformément aux dispositions de l'article L.225-136 du code de commerce c'est-à-dire qu'il serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

Ces neuvième, dixième et onzième résolutions prévoient d'octroyer à votre conseil la plus grande souplesse d'action dans l'intérêt de la société. Votre conseil aurait la possibilité d'opter pour les types et modalités d'émissions les plus favorables compte tenu de la grande diversité des valeurs mobilières et de l'évolution constante des marchés boursiers.

Dans la limite de la délégation donnée par votre assemblée, le conseil disposerait des pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts.

La douzième résolution soumise à vos suffrages consiste à autoriser votre conseil d'administration à fixer, dans la limite de 10% du capital social par an, le prix d'émission des actions et/ou valeur mobilières susceptibles d'être émises en vertu de la délégation de compétence qui serait donnée à votre conseil au titre des dixième et onzième résolutions.

Le prix d'émission serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10%.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Par la treizième résolution, nous vous proposons de donner à votre conseil d'administration une autorisation pour augmenter le montant des émissions qui pourraient être décidées en vertu des neuvième, dixième et onzième résolutions, en cas de demande excédentaire.

Le nombre de titres pourrait ainsi être augmenté dans les trente jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale. Cette autorisation serait donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

La quatorzième résolution soumise à vos suffrages consiste à déléguer à votre conseil d'administration tous pouvoirs afin de procéder à des augmentations de capital, dans la limite de 10% du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Votre conseil d'administration n'a pas de projet immédiat en la matière mais cette résolution donnerait tous pouvoirs à votre conseil à l'effet notamment de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ; arrêter la liste des titres de capital ou des valeurs mobilières apportés ; fixer la nature et le nombre des actions ou des valeurs mobilières à émettre en rémunération des apports, leurs caractéristiques et les modalités de leur émission ; statuer, sur l'évaluation des apports ; constater la réalisation de l'augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts ; et d'une manière générale, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations nécessaires à la réalisation de ces apports.

Cette autorisation emporterait renonciation expresse des actionnaires, au profit des porteurs de titres objets des apports en nature, à leur droit préférentiel de souscription aux titres émis par la société en rémunération de ces apports en nature, et serait donnée pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

La quinzième résolution soumise à vos suffrages vise à autoriser votre conseil à consentir, s'il l'estime opportun, des options de souscription d'actions aux membres du personnel salarié et/ou aux mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées, ou de certains d'entre eux, ceci afin de mieux les associer à l'avenir de la société et les fidéliser.

Cette autorisation, dont votre conseil d'administration pourrait faire usage en une ou plusieurs fois, serait donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle emporterait, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options. Les options de souscription donneraient droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre à titre d'augmentation de capital de la société dans la limite d'un montant nominal global de 600 000 euros, soit à titre d'information 5,20% du nombre d'actions composant le capital social de la société à la date du présent rapport.

Le prix de souscription serait déterminé par votre conseil le jour où les options seront consenties. Il ne pourrait être inférieur à 80% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription d'actions seront consenties.

La durée des options ne pourrait excéder 10 ans à compter du jour où elles seraient consenties. Nous soumettons donc à vos suffrages le vote d'une résolution en vue de donner à votre conseil tous les pouvoirs à l'effet de consentir des options de souscription d'actions, et notamment pour fixer, dans les limites légales et réglementaires, et dans les limites ci-dessus, les conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :

- fixer les dates auxquelles les options seront consenties ;
- arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires et fixer le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux ;
- fixer la durée de validité des options ainsi que la ou les périodes d'exercice possible des options ;
- soumettre à des conditions de performance l'exercice de tout ou partie des options attribuées, le cas échéant, aux mandataires sociaux dirigeants,
- constater la réalisation des augmentations de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
- et d'une façon générale, accomplir toutes les formalités nécessaires et prendre toutes mesures pour mettre en œuvre la présente autorisation.

La seizième résolution qui vous est proposée permettrait à votre conseil de procéder, s'il l'estime opportun, à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées, ou de certains d'entre eux, ceci afin de mieux les associer à l'avenir de la société et les fidéliser.

Le nombre total d'actions ordinaires qui pourrait être attribué gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourrait excéder 2% du nombre d'actions composant le capital social de la société à la date de la décision d'attribution des actions par le conseil d'administration.

Cette autorisation, dont votre conseil d'administration pourrait faire usage en une ou plusieurs fois, serait donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée minimale ne pourra être inférieure à deux ans ; étant précisé qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire, le conseil d'administration serait autorisé à prévoir l'attribution définitive des actions avant le terme de la période d'acquisition et pour ces bénéficiaires invalides, les actions seraient librement cessible.

La durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires, durée courant à compter de l'attribution définitive des actions, ne pourrait être inférieure à deux ans ; étant précisé que dans le cas où votre conseil fixerait pour la période d'acquisition une durée au moins égale à quatre ans, alors votre conseil pourrait réduire ou supprimer la durée de conservation des actions par les bénéficiaires. Les actions qui seraient attribuées pourraient être des actions existantes préalablement rachetées à cette fin par la société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ainsi que des actions nouvelles qui seraient émises dans le cadre d'augmentations de capital à réaliser par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes. A ce titre, nous vous demandons de consentir une délégation de compétence à votre conseil d'administration afin de décider de telles augmentations de capital, sur les seules délibérations du conseil d'administration, dans la limite de 2% du capital social de la société. Ce plafond s'imputerait à due concurrence sur le nombre maximum susvisé d'actions gratuites susceptible d'être attribuées. Une telle délégation de compétence emporterait renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit d'attribution des actions nouvelles émises dans le cadre des augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission qui seraient décidées par votre conseil en vertu de cette délégation, et ce sous réserve de l'attribution définitive des actions gratuites aux bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition.

Nous soumettons donc à vos suffrages le vote d'une résolution en vue de donner à votre conseil tous les pouvoirs, dans les limites légales et réglementaires, et dans les limites ci-dessus, pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- déterminer si les actions attribuées gratuitement seront des actions à émettre ou existantes ;
- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ordinaires ;
- fixer les dates auxquelles il sera procédé aux attributions ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions attribuées à chacun d'entre eux et les modalités d'attribution des actions ordinaires ;
- soumettre à des conditions de performance l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites attribuées, le cas échéant, aux dirigeants mandataires sociaux ;
- décider les conditions dans lesquelles le nombre des actions ordinaires attribuées gratuitement sera ajusté en cas d'opération sur le capital de la société, afin de préserver les droits des bénéficiaires ;

- constater les augmentations de capital à la suite des attributions définitives et modifier les statuts corrélativement ;
- effectuer toutes formalités légales et toutes déclarations auprès de tous organismes, et généralement faire le nécessaire.

La dix-septième résolution soumise à vos suffrages permettrait à votre conseil, s'il l'estime opportun, de décider de procéder à des augmentations de capital, réservées aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe.

Cette délégation emporterait, au profit des adhérents du plan d'épargne, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société susceptibles d'être émises et serait donnée à votre conseil d'administration pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Le montant nominal total des augmentations de capital qui pourraient être réalisées en vertu de cette délégation ne pourrait excéder 2% du montant du capital social de la société.

Le prix de souscription sera déterminé par votre conseil conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 à L.3332-24 du code du travail. Il ne pourra ni être supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de votre conseil fixant la date d'ouverture de la souscription, ni être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 3332-25 et L.3332-26 est supérieure ou égale à dix ans.

Cette résolution donnerait tous pouvoirs à votre conseil à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, d'en fixer les conditions et modalités et, d'une manière générale accomplir tous actes et toutes formalités nécessaires.

Par la dix-huitième résolution, nous vous proposons de fixer à huit (8) millions d'euros le plafond des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par votre conseil d'administration en vertu des délégations de compétence ou de pouvoir qui seraient conférées à votre conseil d'administration au terme des neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième résolutions de la présente assemblée générale.

Par la dix-neuvième résolution, nous vous demandons de bien vouloir donner pouvoir à toute personne porteuse d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée afin d'accomplir toutes les formalités consécutives à l'adoption ou non des résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément.

Le conseil d'administration.

9. CALENDRIER DES PARUTIONS POUR L'EXERCICE EN COURS

Ce calendrier est donné à titre d'information et est susceptible d'être modifié.
En règle générale, les communiqués financiers sont diffusés après la clôture du marché.

CALENDRIER 2011 DE LA COMMUNICATION FINANCIERE		
27 janvier 2011	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires annuel 2010
22 mars 2011	Après clôture de la Bourse	Publication des Résultats Annuels au 31/12/2010
27 avril 2011	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires du Premier trimestre de l'exercice 2011 et de l'information trimestrielle
25 mai 2011	-	Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de Guillemot Corporation S.A.
21 juillet 2011	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires semestriel de l'exercice 2011
30 août 2011	Après clôture de la Bourse	Publication des Résultats semestriels 2011
27 octobre 2011	Après clôture de la Bourse	Publication du Chiffre d'affaires du Troisième trimestre de l'exercice 2011 et de l'information trimestrielle

10. GLOSSAIRE

2.X

Système qui désigne un équipement stéréo avec deux enceintes.

2.1

Système de diffusion du son avec trois canaux, deux canaux restituant la stéréo et un caisson de basse.

5.1

Ensemble de cinq enceintes et un caisson de graves. Il y a deux satellites avant à droite et à gauche, une voie centrale pour les dialogues et deux enceintes à l'arrière.

802.11g

Norme Wifi permettant d'atteindre des débits de données sans fil maximum de 54 Mégabits par seconde en utilisant la bande de fréquence 2,4 GHz.

CAF

Capacité d'autofinancement.

CASUAL (« occasionnel »)

Terme anglais qui désigne un joueur occasionnel (qui va jouer de temps en temps sur sa console Nintendo Wii ou DS, en famille par exemple).

Console de jeux

Système électronique dédié aux jeux vidéo. Il en existe de deux types : les consoles de salon qui se branchent sur une télévision et les consoles portables, de petite taille, qui possèdent leur propre écran et qui peuvent s'emporter partout. Les consoles de jeux de salon ont progressivement évolué de l'état de machines dédiées uniquement au jeu pour amateur à celui de centre multimédia familial.

Courant Porteur en Ligne (CPL)

Technique permettant le transfert d'informations numériques en passant par les lignes électriques.

DJ

Abréviation de Disc-Jockey. Personne qui sélectionne les musiques et les diffuse dans une soirée privée ou en boîtes de nuit notamment et qui peut simplement enchaîner les morceaux de musique les uns après les autres, mais aussi les mixer, ajouter des effets, pour créer ses propres mixes. Le rôle du DJ a pris de l'ampleur et se professionnalise.

EBITDA

Revenus avant intérêts, impôts, dotations aux amortissements et provisions (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization).

« Hardcore gamer »

Personne qui joue de manière extrêmement intensive et régulière (à l'opposé d'un « casual gamer » qui est lui un joueur occasionnel).

HD720p

Format d'image Haute Définition (HD). « 720 » désigne une définition de 1280*720 pixels tandis que l'abréviation « p » est utilisée pour désigner le balayage progressif de l'image. Le HD 720p offre ainsi une image de haute qualité avec un taux de rafraîchissement élevé donnant un réalisme jamais atteint par une webcam à ce jour.

Jog Wheel

En DJing : Roue ou molette simulant le fonctionnement du plateau d'une platine vinyle. Le jog wheel commande la lecture d'un CD, d'un DVD, d'un lecteur MP3 ou d'un ordinateur. On utilise le jog wheel pour se déplacer à l'intérieur d'un morceau, pour accélérer ou ralentir la musique ou pour produire des effets sonores comme le scratch.

Modem/Routeur

Appareil constitué, dans le même boîtier, d'un modem ADSL et d'un routeur permettant le partage de la connexion Internet haut débit avec plusieurs ordinateurs.

Motion Capture (Détection de mouvements)

Technique qui permet de capter les mouvements d'un évènement réel afin de les renvoyer dans un univers virtuel : les mouvements sont enregistrés ou restitués en temps réel vers d'autres systèmes.

Nintendo DS (Dual Screen)

Console portable lancée par Nintendo fin 2004 aux Etats-Unis et au Japon et en mars 2005 en Europe.

Nintendo 3DS

Nouvelle console portable de Nintendo lancée le 26 février 2011 au Japon et le 25 mars 2011 en France. Il s'agit de la première console en 3D relief sans lunettes capable de produire des effets 3D sans besoin d'aucun verre spécial, un procédé appelé « auto-stéréoscopie »

OEM (Original Equipment Manufacturer)

Société chargée de concevoir et fabriquer un produit en tenant compte de spécifications techniques, puis vend le produit à une autre société qui sera responsable de sa distribution sous leur propre marque.

Pitch

Vitesse à laquelle est lu un sample, un vinyl. Définit la vitesse ET la hauteur tonale.

Scratching

Procédé consistant à faire tourner à la main un disque vinyle sous une tête de lecture de platine vinyle, alternativement en avant et en arrière, de façon à produire un effet spécial en modifiant brusquement et par à-coups la vitesse de lecture du vinyle.

Smartphone

Téléphone mobile couplé à un ordinateur de poche (PDA) qui permet une meilleure gestion du temps grâce à des fonctionnalités agenda/calendrier mais également de la navigation web, de la consultation de courrier, une connectivité à un client de messagerie instantanée, la navigation GPS, etc...

Ultra portable (Netbook)

Ordinateur portable de taille très réduite et de poids minimum dont la principale qualité est de pouvoir être transporté et utilisé n'importe où avec un encombrement minimum tout en conservant de bonnes performances.

Webcam

Petite caméra numérique, branchée sur l'ordinateur, qui permet de réaliser des visioconférences par Internet et de diffuser en temps réel sur le Web des images vidéo.

Wi-Fi (Wireless Fidelity)

Technologie à base de fréquences radio qui permet la réalisation de réseaux informatiques sans fil et de partager son accès Internet à partir d'un routeur, d'un modem routeur ou d'un « hotspot » (bornes extérieures).

Wi-Fi Alliance

Anciennement WECA, cette organisation internationale a été fondée en 1999 en vue de certifier l'interopérabilité des produits IEEE 802.11 et de les promouvoir en tant que standard mondial de réseau local sans fil sur tous les segments de marché. La Wi-Fi Alliance a institué une procédure de tests qui définit la façon dont les produits des membres de l'alliance sont testés en vue de certifier leur interopérabilité avec d'autres produits certifiés Wi-Fi.

Wii

Sixième console de jeux vidéo de salon du fabricant japonais Nintendo. Cette console est de la même génération que la console Xbox 360 de Microsoft et la console PlayStation 3 de Sony, et permet une nouvelle interactivité grâce à sa manette sans fil Wiimote comportant des détecteurs de mouvement.

11. DOCUMENT DE REFERENCE

11.1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATION

11.1.1. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général

11.1.2. ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant au chapitre 4 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux des comptes figurant en page 108 et 109 pour les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, et en page 127 et 128 pour les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ; lesquels ont été émis sans réserve.

Les rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes consolidés et sociaux des exercices clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009 ont été émis sans réserve.

Monsieur Claude GUILLEMOT
Président Directeur Général

11.2. RESPONSABLE DE L'INFORMATION – POLITIQUE D'INFORMATION

11.2.1. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Claude GUILLEMOT, Président Directeur Général
Place du Granier, BP 97143, 35571 Chantepie Cedex
Tél. 02 99 08 08 80

11.2.2. POLITIQUE D'INFORMATION – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Le Groupe Guillemot Corporation s'efforce de mettre à la disposition de tous ses actionnaires, institutionnels et individuels, et auprès de la communauté financière (analystes...) de façon régulière et homogène une information financière transparente sur ses activités, ses orientations stratégiques et ses perspectives et ce, en conformité avec les réglementations boursières.

La politique d'information du Groupe à l'égard de la communauté financière, des investisseurs et des actionnaires, est définie par la Direction Générale.

En janvier 2007, pour répondre à la Directive Européenne dite de « transparence », la société avait conclu un contrat avec le diffuseur professionnel Hugin, lequel est chargé de la diffusion électronique de l'information réglementée en temps réel auprès des investisseurs sur l'ensemble des pays de l'Union Européenne.

Ainsi, tous les communiqués financiers du Groupe font l'objet d'une diffusion large, immédiate, effective et intégrale conformément aux obligations réglementaires et selon les délais légaux.

Les communiqués financiers sont également disponibles sur différents sites financiers (www.boursorama.fr ; www.prline.fr...).

L'ensemble des publications relatives à l'activité et à la situation financière du Groupe est disponible, en français et en anglais, sur le site Internet de Guillemot Corporation S.A. (www.guillemot.com). Ce site Internet présente en outre les activités et produits du Groupe.

Les actionnaires ont la possibilité de contacter la société à l'adresse électronique suivante : financial@guillemot.fr.

Le Groupe organise également deux réunions SFAF (*Société Française des Analystes Financiers*) par an à l'occasion de la publication de ses résultats.

Toutes les publications du Groupe (communiqués, documents de référence, rapports financiers annuels...) sont disponibles sur simple demande formulée auprès du service communication qui les met à la disposition de toute personne souhaitant s'informer sur la vie du Groupe et assure notamment l'envoi régulier de documentation sur simple demande.

Par ailleurs, il est précisé que les documents suivants peuvent être consultés pendant toute la durée de validité du présent document de référence :

- Les statuts de l'émetteur (consultables à l'adresse suivante : 2 rue du Chêne Héleuc, 56910 Carentoir),
- Tous rapports, informations financières historiques inclus ou visés dans le présent document de référence (consultables sur le site Internet www.guillemot.com),
- Les informations financières historiques des deux exercices précédant la publication du présent document de référence (consultables sur le site Internet www.guillemot.com).

11.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Titulaires	Date de nomination	Prochaine échéance du mandat
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT S.A. (Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles) 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine	Assemblée générale du 20/05/2010.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015.
MB AUDIT Sarl (Membre de la compagnie régionale de Rennes) 23, rue Bernard Palissy 35000 Rennes	Assemblée générale du 23/05/2007. Mandat renouvelé le 05/07/2010.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015.
Suppléants	Date de nomination	Prochaine échéance du mandat
Monsieur Yves NICOLAS 63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine	Assemblée générale du 20/05/2010.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015.
Monsieur Jacques LE DORZE 90, rue Chateaugiron 35000 Rennes	Assemblée générale du 23/05/2007. Mandat renouvelé le 05/07/2010.	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015.

La société PricewaterhouseCoopers Audit S.A. a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2010 en remplacement de la société PricewaterhouseCoopers Entreprises Sarl dont le mandat était arrivé à échéance. Au cours de la même assemblée générale, Monsieur Yves Nicolas a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Yves Lainé dont le mandat était arrivé à expiration. Les mandats de la société MB Audit Sarl, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jacques Le Dorze, commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés lors de l'assemblée générale des actionnaires du 5 juillet 2010.

Les honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux sont présentés au paragraphe 5.8.

11.4. TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques de l'annexe 1 du Règlement (CE) N°809/2004 du 29 avril 2004 pris en application de la directive dite « Prospectus » 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005.

RUBRIQUES	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1 Responsables du document de référence	p. 157
1.2 Attestation des responsables du document de référence	p. 157
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	p. 159 et 107
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	p. 21 et 22
4. FACTEURS DE RISQUE	
4.1 Risques liés au secteur d'activité de l'émetteur	p. 42 et 43
4.2 Risques liés à la société	p. 42, 43, 49 à 51, 103 et 104
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1 Histoire et évolution de l'émetteur	p. 6 à 9 et 33
5.2 Investissements	p. 48 à 49, 53 et 86
6. APERCU DES ACTIVITES	
6.1 Principales activités	p. 10 à 20
6.2 Principaux marchés	p. 23 à 29
6.3 Evènements exceptionnels	Néant
6.4 Dépendance éventuelle	p. 42 et 43
6.5 Eléments fondateurs de toute déclaration concernant la position concurrentielle de l'émetteur	p. 28 et 29
7. ORGANIGRAMME	
7.1 Description sommaire du Groupe	p. 32 et 52 à 53
7.2 Liste des filiales importantes	p. 117
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	p. 96
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	p. 70 et 71
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1 Situation financière	p. 45 à 47 et 101
9.2 Résultat d'exploitation	p. 46 à 47
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	p. 83 et 98
10.2 Source, montant et description des flux de trésorerie de l'émetteur	p. 86
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	p. 101 et 103 à 104
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	p. 51
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements (investissements à réaliser à l'avenir - immobilisations corporelles)	p. 51 et 101
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	p. 48, 49, 88, 95, 96 et 102
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice	p. 30 et 31
12.2 Tendances connues, incertitudes ou demandes ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influencer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	p. 30 et 31

RUBRIQUES	Pages
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	Néant
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
14.1 Organes d'administration et de direction	p. 64 à 66, 131 et 135 à 136
14.2 Conflits d'intérêts potentiels au niveau des organes d'administration et de direction	p. 136
15. REMUNERATION ET AVANTAGES DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
15.1 Rémunérations versées et avantages en nature octroyés	p. 66, 67 et 132 à 134
15.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	p. 67
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels et durée du mandat	p. 64
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat	p. 136
16.3 Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	p. 67 et 76
16.4 Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	p. 74
17. SALARIES	
17.1 Nombre de salariés	p. 67 et 106
17.2 Participation et stock options	p. 36, 39, 40 et 72 à 73
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	Néant
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital social et des droits de vote	p. 36
18.2 Existence de droits de vote différents	p. 36
18.3 Contrôle de l'émetteur	p. 36
18.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	Néant
19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	p. 106, 129 et 130
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1 Informations financières historiques	p. 83 à 107 et 163
20.2 Informations financières pro forma	Néant
20.3 Etats financiers	p. 83 à 107 et 110 à 126
20.4 Vérification des informations financières historiques	p. 108 à 109 et 127 à 128
20.5 Date des dernières informations financières	31/12/2010
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	p. 30 et 31
20.7 Politique de distribution des dividendes	p. 40
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 51
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	p. 49
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1 Capital social	p. 35 à 40 et 58 à 61
21.2 Acte constitutif et statuts	p. 33 à 35, 74 et 75
22. CONTRATS IMPORTANTS	p. 40
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	Néant

RUBRIQUES	Pages
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	p. 158
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	p. 117

Les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 95 à 122 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 29/04/2009 sous le numéro D.09-340 ;

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, ainsi que le rapport des contrôleurs légaux y afférent, figurent en pages 86 à 113 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 29/04/2010 sous le numéro D.10-0351.

12. RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent document de référence inclut le rapport financier annuel mentionné à l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier.

La table ci-après renvoie aux paragraphes du document de référence correspondant aux différentes rubriques du rapport financier annuel.

RUBRIQUES	Pages
1. Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010	p. 110 à 126
2. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	p. 127 à 128
3. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010	p. 83 à 107
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidé	p. 108 à 109
5. Rapport de gestion	p. 45 à 82
6. Déclaration des responsables du rapport financier annuel	p. 157
7. Honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes	p. 107
8. Rapport du président du conseil d'administration prévu à l'article L.225-37 du code de commerce	p. 74 à 82
9. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration	p. 136 à 137